



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL,
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



AGENCE URBAINE DE KENITRA - SIDI KACEM - SIDI SLIMANE



NOVEMBRE 2017

CHARTRE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA VILLE DE KENITRA



SEQQAT
DAKHAMA
NABILA
ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE

BOUTHEINA CHOUKRI
ARCHITECTURE
AMÉNAGEMENT
URBANISME





CHARTE ARCHITECTURALE,
URBANISTIQUE ET PAYSAGERE DE LA VILLE DE KENITRA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	04
OBJECTIFS PRINCIPAUX	05
I. ACTIONS DE LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA VILLE DE KENITRA	06
1. Aménagement architectural de la place Maghreb Arabi	08
2. Aménagement architectural de la place de la Municipalité	12
3. Aménagement architectural de la place Chouhada	16
4. Aménagement architectural de la place Nafora	20
5. Aménagement architectural de la place Mohammed VI	24
6. Aménagement architectural et paysager de la Corniche sur l'Oued Sebou	28
7. Aménagement architectural, paysager et urbanistique de l'entrée : Sidi Yahya/ Mohammed VI	32
8. Aménagement architectural, paysager et urbanistique de l'entrée : RP 4266/ rue Mehdiya/ Vers Mehdiya	35
9. Aménagement paysager des Abords de la Forêt Maamora	39
10. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Mohammed V	43
11. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue des FAR et Qadissia	46
12. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Hassan II	49
13. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Massira	52
14. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Youssef Ibn Tachfine	55
15. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Moulay Abdelaziz	58
16. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Mohamed Diouri	61
17. Aménagement architectural et urbanistique de la route de Mehdiya	64
18. Aménagement architectural et urbanistique de la rocade sud	67
II. COMPOSITIONS ARCHITECTURALES DU CADRE BÂTI	70
III. PALETTE VÉGÉTALE PRÉCONISÉE	96
IV. MOBILIER URBAIN	103
V. MANUEL DE PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES, ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES	111
Architecture et construction	112
Aménagement urbain	132
Aménagement paysager	140
VI. IMPLÉMENTATION ET PHASAGE DU PLAN D'ACTION DE LA CHARTE DE LA VILLE DE KÉNITRA	151
VII. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	154

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de la ville de Kénitra, il est préconisé la consécration d'une vision globale de requalification et de mise à niveau urbaine. Le résultat de cette étude représentera un cadre référentiel majeur visant la mise en exergue des actions et dispositions à adopter pour la promotion du développement socio-économique et urbanistique global, rationnel et harmonieux de la ville de Kénitra.

L'adoption de l'approche « Charte », comme instrument d'intervention du secteur public et privé est une évolution qui s'inscrit dans les Orientations visant de faire des outils d'urbanisme des moyens de développement et aspirant à pallier aux effets de la pauvreté et de l'exclusion.

Le document de la charte ne peut pas devenir opérationnel et garantir une amélioration du cadre de vie de la ville de Kénitra sans la participation et le consentement de tous les acteurs concernés. Il s'agit d'une démarche efficace pour condenser les efforts et asseoir une plateforme offrant toutes les opportunités pour l'accueil des investissements et pour l'encouragement des initiatives des organismes publics et privés et de la société civile.

La charte architecturale, urbanistique et paysagère vient compléter les différents outils d'intervention dans l'espace urbain, à savoir les documents d'urbanisme vers une vision stratégique de développement de la ville de Kénitra. Il s'agit de proposer à travers la présente étude, un ensemble d'actions et d'orientations aptes à combler les défaillances soulevées et étudiées lors de la phase Diagnostique. Nous sommes devant un document regroupant les différentes propositions suggérées pour rehausser la qualité de vie de la ville, un ensemble d'éléments, d'actions et d'orientations concrètes adéquats à notre contexte d'intervention.

La charte architecturale, urbanistique et paysagère exige la consolidation des efforts des porteurs de projets, des partenaires concernés, de la société civile et de tous les usagers dans une démarche efficace et coordonnée.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

L'élaboration de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de la ville de Kénitra vise plusieurs objectifs et résultats pertinents à savoir :

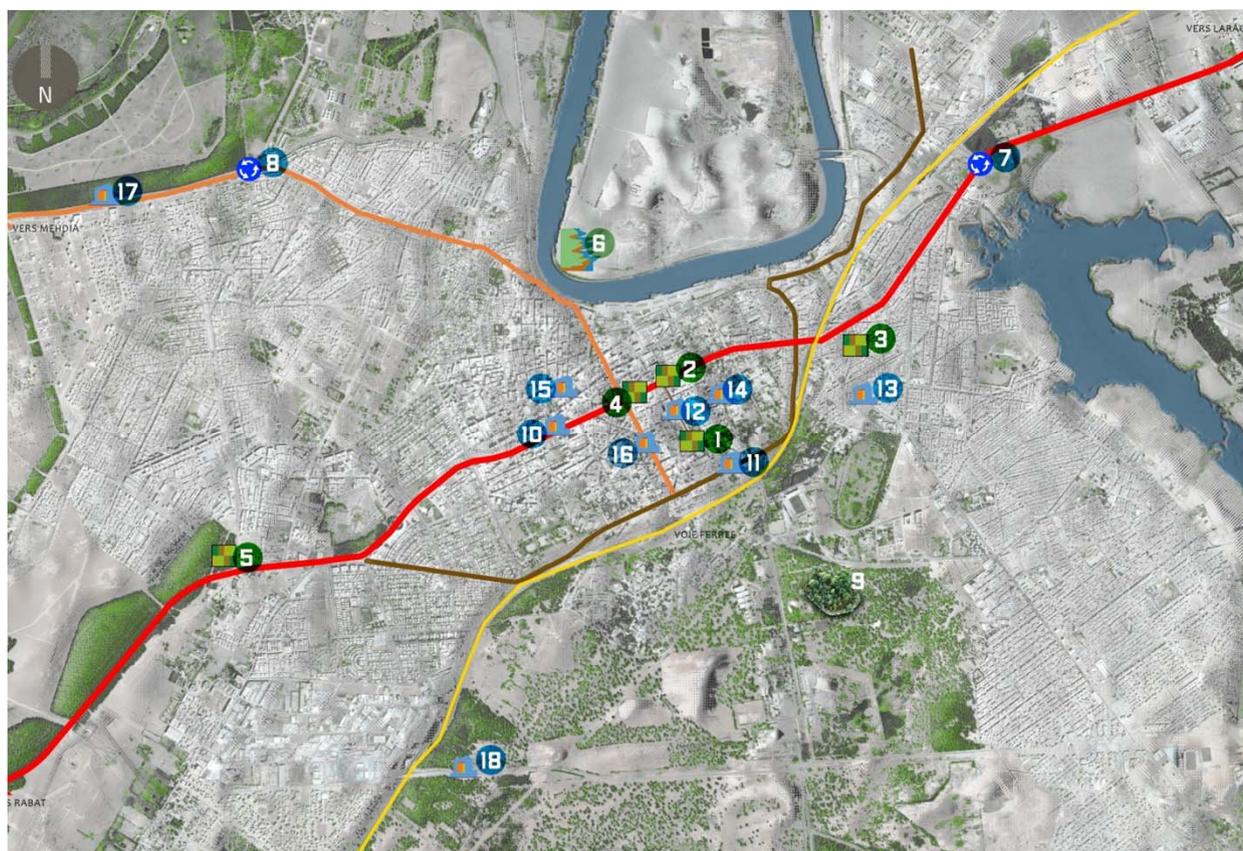
- Mettre en place une approche novatrice en matière de pratiques d'encadrement de la production du cadre bâti ;
- Mettre en valeur les spécificités urbanistiques, architecturales et paysagères ancestrales en donnant à la ville une identité et un cachet qui lui sont propres ;
- Mettre à la disposition des acteurs locaux un document référentiel concerté et consensuel qui permettrait d'encadrer la production du cadre bâti de la ville ;
- Promouvoir l'image du paysage dans la conception architecturale et urbaine.
- La ville de Kénitra appartient à la trame urbaine nationale. Dans ce cadre, une vision consensuelle de la Charte de Kénitra, à longue échéance peut être déclinée à travers le panorama de résolutions suivantes :
 - La ville de Kénitra pouvant occuper un rôle actif dans l'armature urbaine ;
 - La ville de Kénitra caractérisée par la mixité fonctionnelle: habitat, activités, commerce, services, loisir, tourisme ;
 - La ville de Kénitra ayant retrouvé une mixité sociale et donc accueillant à côté des résidents actuels, d'autres à revenu moyen et élevé ;
 - La ville de Kénitra rehaussée et mise en paysage au sein d'un environnement valorisé ;
 - La ville de Kénitra à la structure générale, à la trame viaire et au système parcellaire respectés ;
 - La ville de Kénitra où tous les bâtiments sont valorisés, réhabilités et pour certains classés ;
 - La ville de Kénitra possédant des espaces publics de qualité : sols refaits et entretenus, façades conformes à la tradition, éclairage public suffisant, aménagements pour les handicapés ... ;
 - La ville de Kénitra associant, dans les choix concernant ses aménagements et sa gestion, la société civile et les organisations représentatives des principaux secteurs.

Le plan d'action comporte 18 actions avec un montant global de 176MDH, ces propositions développées ci-dessus s'alignent sur les orientations de l'Agence Urbaine de Kénitra et prennent en considération les différents aspects patrimoniaux, urbanistiques, architecturaux, paysagers...

Elles consistent essentiellement à cerner les volets suivants :

- Le respect des spécificités socioculturelles, économiques et historiques ;
- La définition de l'activité que ces espaces pourront accueillir en La prise en considération de la répartition des différentes unités spatiales de la ville de Kénitra, leurs échelles et leur qualité architecturale ;
- Le rehaussement de la qualité du langage architectural (espaces, articulations spatiales, matériaux, formes, couleurs, ...) ;
- La coordination des actions des différents acteurs concernés par le plan d'action des entités urbaines et de sauvegarde ;
- La faisabilité du Plan d'action.

I. ACTIONS DE LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA VILLE DE KENITRA



LES ACTIONS

Partant de l'analyse de l'aire de l'étude et des conclusions tirées lors des phases précédentes, nous avons énuméré les Actions du plan d'action de la Charte de Kénitra comme suit :

-  AMÉNAGEMENT DE LA CORNICHE
-  AMÉNAGEMENT DES PLACES
-  AMÉNAGEMENT DES PLACES
-  AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA FORÊT
-  ORDONNANCEMENT DES AXES

1. Aménagement architectural de la place Maghreb Arabi ;
2. Aménagement architectural de la place de la Municipalité ;
3. Aménagement architectural de la place Chouhada ;
4. Aménagement architectural de la place Nafora ;
5. Aménagement architectural de la place Mohammed VI ;
6. Aménagement architectural et paysager de la Corniche sur l'Oued Sebou ;
7. Aménagement architectural, paysager et urbanistique de l'entrée : Sidi Yahya/ Mohammed VI ;
8. Aménagement architectural, paysager et urbanistique de l'entrée : RP 4266/ rue Mehdiya/ Vers Mehdiya ;
9. Aménagement paysager des Abords de la Forêt Maamora ;
10. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Mohammed V ;
11. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue des FAR et Qadissia ;
12. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Hassan II ;
13. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Massira ;
14. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Youssef Ibn Tachfine ;
15. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Moulay Abdelaziz ;
16. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Mohamed Diouri ;
17. Aménagement architectural et urbanistique de la route de Mehdiya ;
18. Aménagement architectural et urbanistique de la rocade sud.

01

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL DE LA PLACE MAGHREB ARABI

OBJECTIFS

- Offrir à la population de Kénitra des jardins à vivre de jour et de nuit, porteurs de repos et de bien-être ;
- Rehausser la qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Création de zone de détente au profit de la population de Kénitra ;
- Valorisation des atouts touristiques de la ville de Kénitra ;
- Assurer à la population de Kénitra un cadre de vie agréable .

ACTIONS

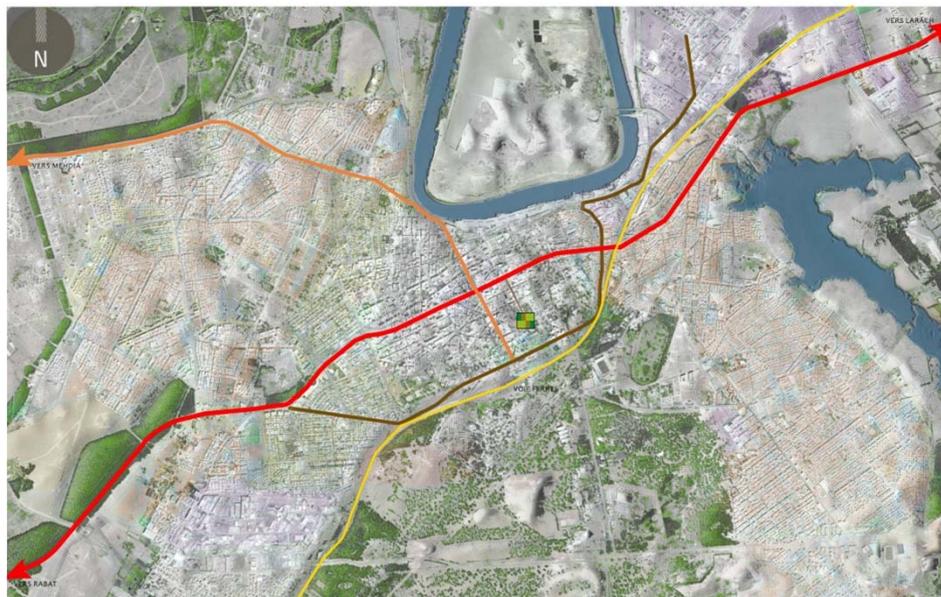
- Prévoir des coins de détente et de promenade ;
- Implanter des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service ;
- Aménager des bassins et fontaines avec jets d'eau ;
- Créer des jeux d'effet végétal...

ECHÉANCIER

S3 à S5

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

13 MDH



 Aménagement des places

Fond cartographique: image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

JARDIN AQUATIQUE

Le jardin d'eau est conçu de façon à recevoir:

- Une zone animée par des plantes aquatiques partiellement immergées ;
- Une zone de rétention d'eau garnie par des plantes aquatiques immergées.

BASSINS D'EAU

Pour les deux placettes nous avons préconisé l'aménagement des bassins et fontaines dont le but est la création d'ambiances aquatiques.

ALLÉES DE CIRCULATION

ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Des kiosques sont prévus au niveau des deux parties de la place Maghrib Arabi, créant des points de repère et d'animation.

REVÊTEMENT DU SOL

nous avons opté pour un traitement naturel qui allie aspect esthétique et utilitaire.



COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS

PARTI D'AMÉNAGEMENT

La place Maghrib Arabi se compose de deux placettes symétriques de presque la même taille.

La conception aura pour but de créer deux aménagements de différents tracés, mais dont les composantes assureront une certaine complémentarité en créant des zones de loisirs et de promenades, animées grâce à une trame de chemins piétons droits et souples.

Le parti d'aménagement s'inspire du principe des jardins andalous en utilisant leur lexique de composition : bassins d'eau; formes orthogonales; alignements de végétaux parfaitement taillés...

Nous avons préconisé des surfaces gazonnées de part et d'autre, ainsi que des arbres se trouvant soit à l'intérieur de ces surfaces, soit sur les surfaces minéralisées. Ces surfaces de végétation sont délimitées par des allées de circulation et des zones minérales.

Des arbres sont présents également dans le reste de la place, protégés soit par des bacs en acier soit par des grilles au sol.



Pavé Pierre



Pierre Opus
Incertum À Joint
Plein



Pierre Poncée



Robinia
Pseudocacia



Prunus Pissardii



Cercis Siliquastrum



IMAGE D'AMBIANCE



02

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL DE LA PLACE DE LA MUNICIPALITÉ

OBJECTIFS

- Assurer à la population de Kénitra un cadre de vie agréable ;
- Requalification de l'espace public ;
- Mise à niveau environnementale ;
- Rehausser la qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Création de zone de détente au profit de la population de Kénitra ;

ACTIONS

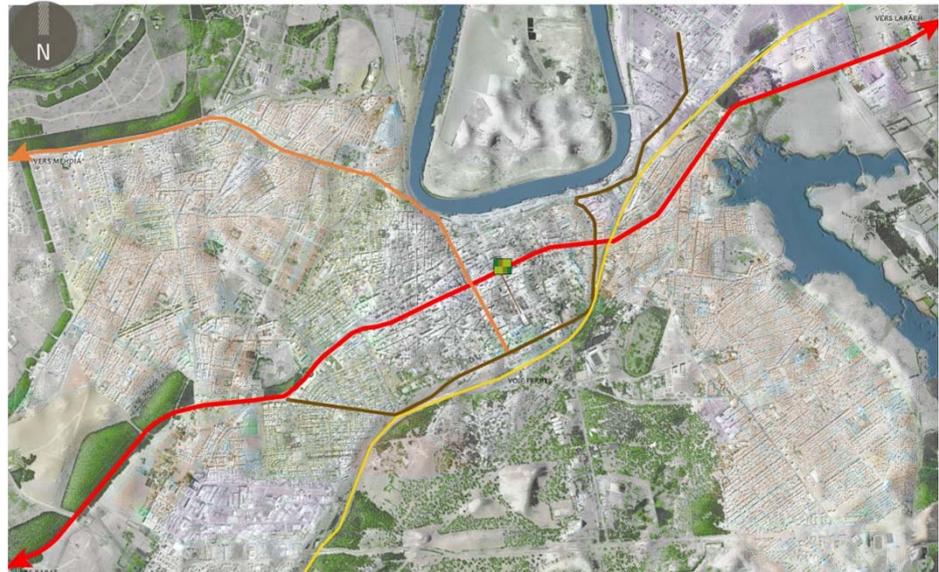
- Prévoir un jardin aquatique ;
- Création de fontaines sèches ;
- Création des ambiances de lumière pendant la nuit ;
- Création d'un jeu d'effet végétal ;
- Renforcement de l'éclairage public ;
- Création d'une zone de promenade à l'échelle piétonne ;

ECHÉANCIER

S1 à S3

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

12 MDH



 Aménagement des places

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

TRAITEMENT DU SOL

COUVRES SOL ET PLANTES TAPISSANTES

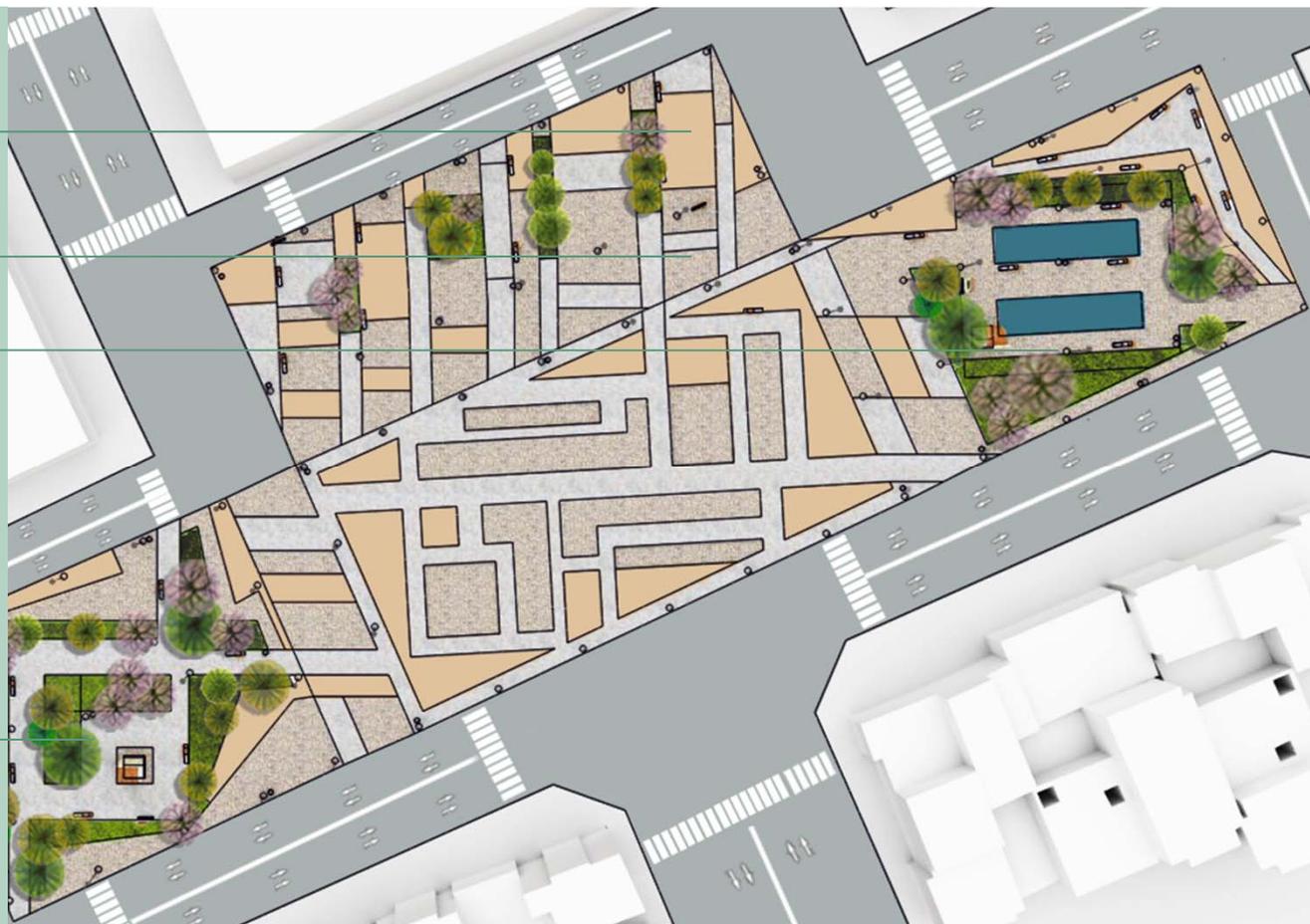
BASSINS AVEC JETS D'EAU

FONTAINES SÈCHES

Lorsqu'elle est arrêtée la fontaine sèche peut constituer un espace piétonnier, en fonctionnement, elle peut constituer une aire de jeux aquatiques.

GRILLES À ARBRES

Des arbres sont protégés par des bacs en acier ou des grilles au sol.



COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Pavé pierre



Pierre opus
incertum à joint
plein



Granite



citharexylum
spinosum,



Jacaranda
mimosifolia



PARTI D'AMÉNAGEMENT

Le parti d'aménagement de la place consiste à dégager à partir d'un plan de masse, les caractéristiques de forme de la place. Il s'agit de mettre en évidence les relations entre l'espace plein (bâtiments) et l'espace vide (rues, place...), la géométrie de la place et la disposition de la voirie par rapport à elle. Le plan permet la compréhension des formes urbaines et de leurs genèses, en mettant en valeur leurs relations, leurs limites, leurs contenus, leurs matières, etc.

Le principe souci de la conception consiste à mettre en valeur le bâti du siège de la municipalité de Kénitra.

IMAGE D'AMBIANCE



03

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL DE LA PLACE CHOUHADA

OBJECTIFS

- Insérer les bâtiments dans un paysage composé de jardins thématiques, respectueux de la topographie et de la nature du sol ;
- Mise à niveau environnementale ;
- Rehausser la qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Création de zone de détente au profit de la population de Kénitra .

ACTIONS

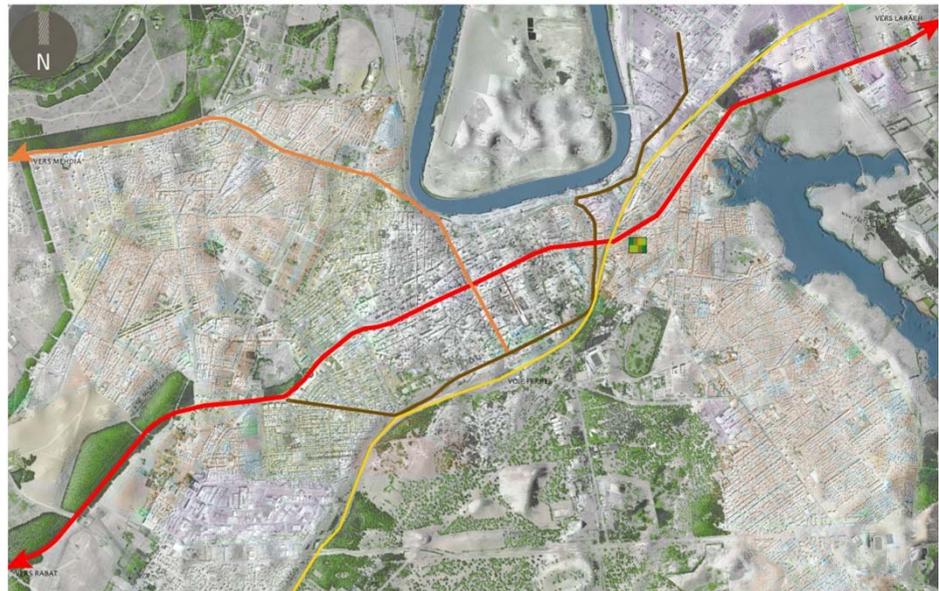
- Prévoir un jardin de plantes aromatiques et médicinales ;
- Création des ambiances de lumière pendant la nuit ;
- Création d'un jeu d'effet végétal ;
- Prévoir des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service et assurer ainsi un cadre agréable à l'utilisateur ;
- Renforcement de l'éclairage public.

ECHÉANCIER

S1 à S2

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

04 MDH



 Aménagement des places

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

12 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Pendant longtemps, la place Chouhada a joué le rôle d'un carrefour de par sa forme polygonale vers laquelle convergent les voies de circulation. Ceci a eu pour conséquence la dégradation de l'espace public. Nous proposons d'en faire un espace à haute valeur symbolique dont le caractère introverti découle d'une volonté affichée de créer un espace intime pour les seuls habitants du quartier Khabazate.



COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Tipuana *tipu*



Pierre opus
incertum à joint
plein



Pavé pierre



Granite



Platanus *acerifolia*



PARTI D'AMÉNAGEMENT

Notre proposition d'aménagement vise à doter le quartier Khabazate d'un aménagement urbain approprié aux habitants, qui s'intègre parfaitement à l'environnement et s'ouvre au public, le tout va s'inscrire dans un ensemble paysager cohérent et agréable reliant à la fois aspect esthétique et fonctionnel.

IMAGE D'AMBIANCE



04

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL DE LA PLACE NAFOURA

OBJECTIFS

- Renforcer le ratio végétal / minéral au niveau de la place Nafoura ;
- Requalification de l'espace public ;
- Mise à niveau environnementale ;
- Rehausser la qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Création de zone de détente au profit de la population de Kénitra ;

ACTIONS

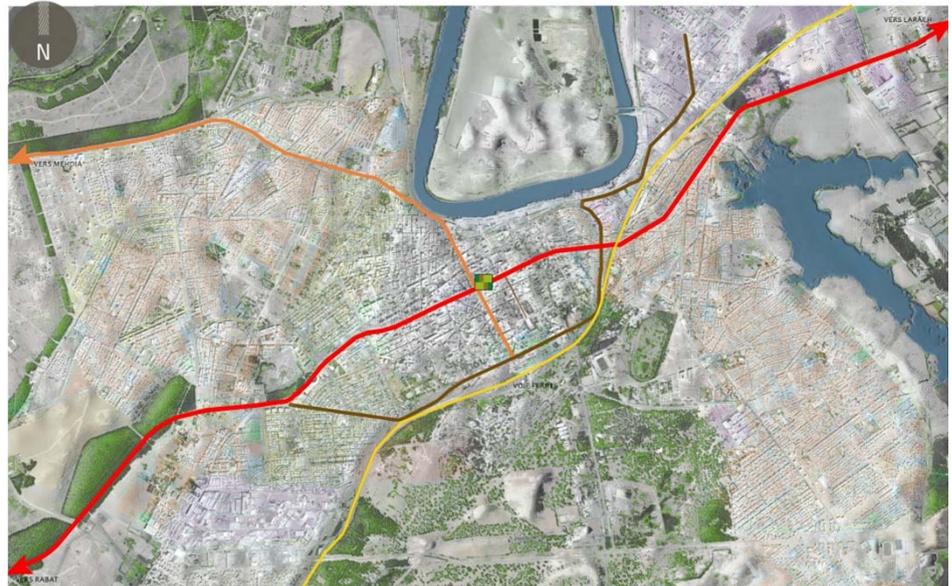
- Prévoir des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service et assurer ainsi un cadre agréable à l'utilisateur ;
- Implantation d'une fontaine avec des jets d'eau ;
- Création des ambiances de lumière pendant la nuit ;
- Création d'un jeu d'effet végétal ;
- Renforcement de l'éclairage public ;
- Création d'une zone de promenade à l'échelle du piéton ;

ECHÉANCIER

S1 à S3

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

07 MDH



Aménagement des places

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Les panneaux signalétiques sont des éléments de repères, indiquant un certain nombre d'informations sur la place en termes d'histoire, de richesse paysagère et de type d'activités qui pourraient s'y dérouler...

KIOSQUE

Un kiosque sera injecté au niveau de la place Nafoura, créant un point de repère et de détente.

FONTAINE

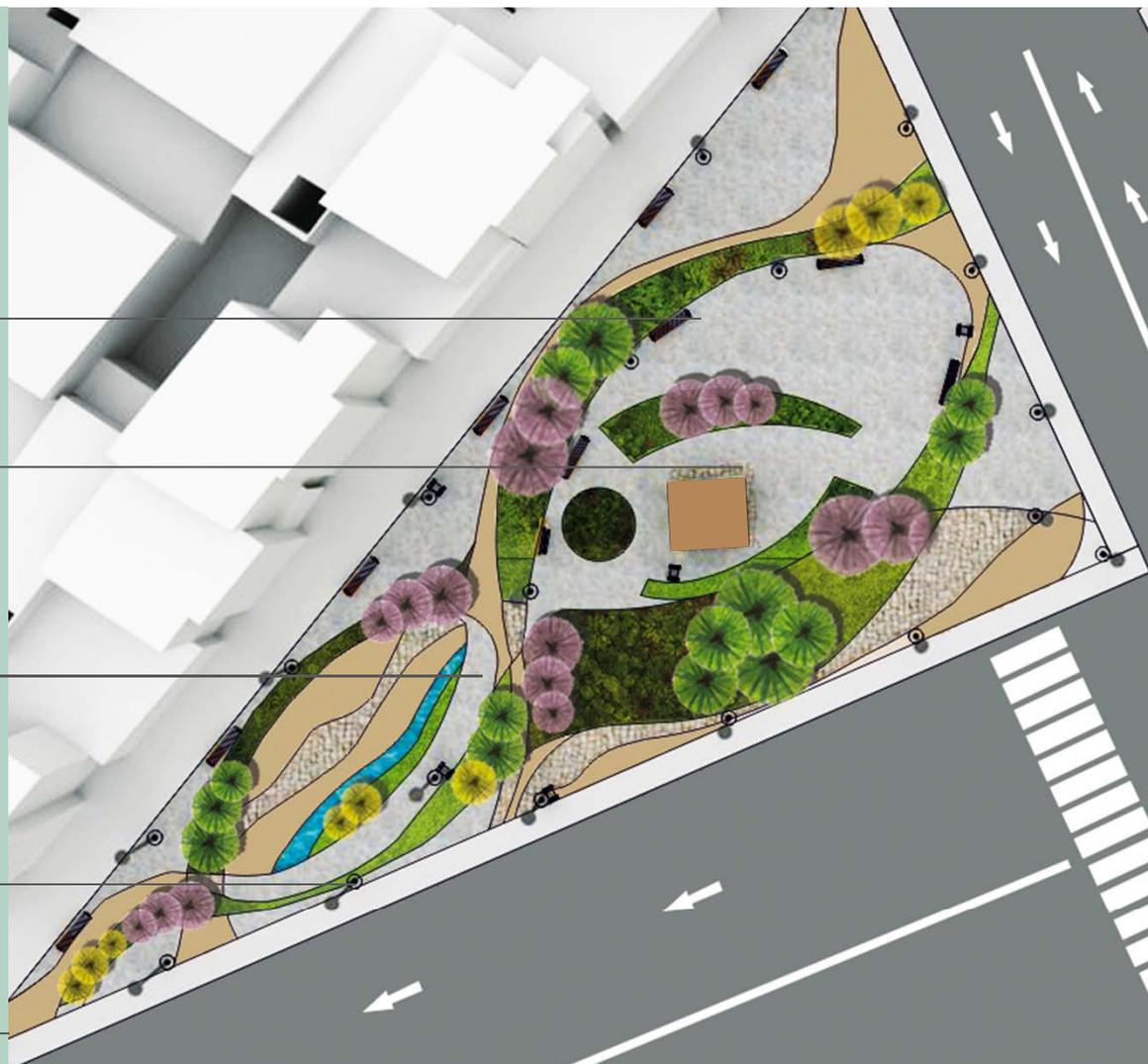
Une touche aquatique a été également portée à ce décor. Deux types de fontaines ont été prévues, il s'agit d'une fontaine sèche et d'une fontaine avec bassin.

MOBILIER URBAIN

Nous avons défini une charte esthétique pour le mobilier urbain. Il a été conçu pour être solide, fonctionnel et résistant aux intempéries.

REVÊTEMENT DU SOL

Nous avons opté pour un traitement naturel qui groupe aspect esthétique et utilitaire.



COUPE



SCHINUS TEREBINTHIFOLIUS CERCIS SILIQUASTRUM KIOSQUE ASSOCIATION DE PLANTES À MASSIF FLEURIS PLATANUS ACERIFOLIA VOIE GOUDRONNÉE

MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Schinus
terebinthifolius



Pierre opus incertum
à joint plein



cercis siliquastrum,



Pavé pierre



PARTI D'AMÉNAGEMENT

La conception prévoit un traitement moderne à la place Nafoura. La composition de la place s'enrichit en effet d'éléments plus éphémères que les bâtiments, mais tout aussi essentiels pour lui donner une certaine cohérence: le mobilier urbain, les revêtements du sol, les végétaux, les systèmes de lumière urbaine. Epiderme du support physique de la place, ces éléments contribueront grandement aux aspects plus sociaux et fonctionnels (appropriations, usages, perceptions) de la place. Le but recherché est d'en faire une place fluide avec l'usage de courbes franches et d'utiliser leurs entrelacements pour produire des espaces de loisirs à l'abri du tumulte de la voirie de circulation.

IMAGE D'AMBIANCE



05

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL DE LA PLACE MOHAMMED VI

OBJECTIFS

- Offrir à la population de Kénitra des places, porteuses de repos et de bien-être;
- Donner une image valorisante à la ville de Kénitra;
- Répondre au besoin des habitants de la ville en terme d'espaces verts ;
- Réduire les nuisances des axes routiers.

ACTIONS

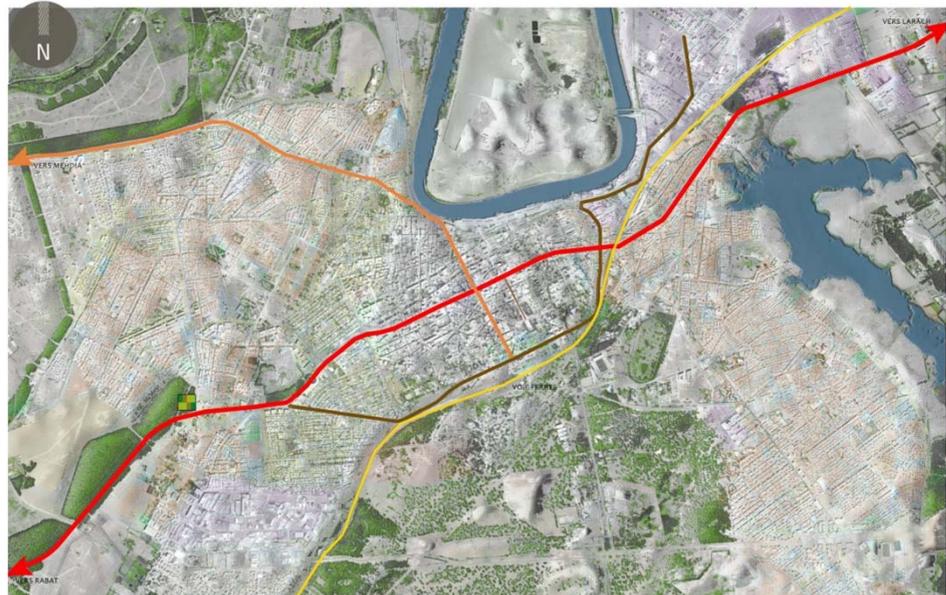
- Prévoir des coins de détente et de promenade ;
- Création d'éléments d'ambiances (pièces d'eau, éclairage d'ambiance) ;
- Implanter des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service ;
- Réorganisation des accès et des ouvertures du site vers son environnement ;
- Réintroduction des plantes aromatiques;
- La signalisation.

ECHÉANCIER

S7 à S10

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

9 MDH



Aménagement des places

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

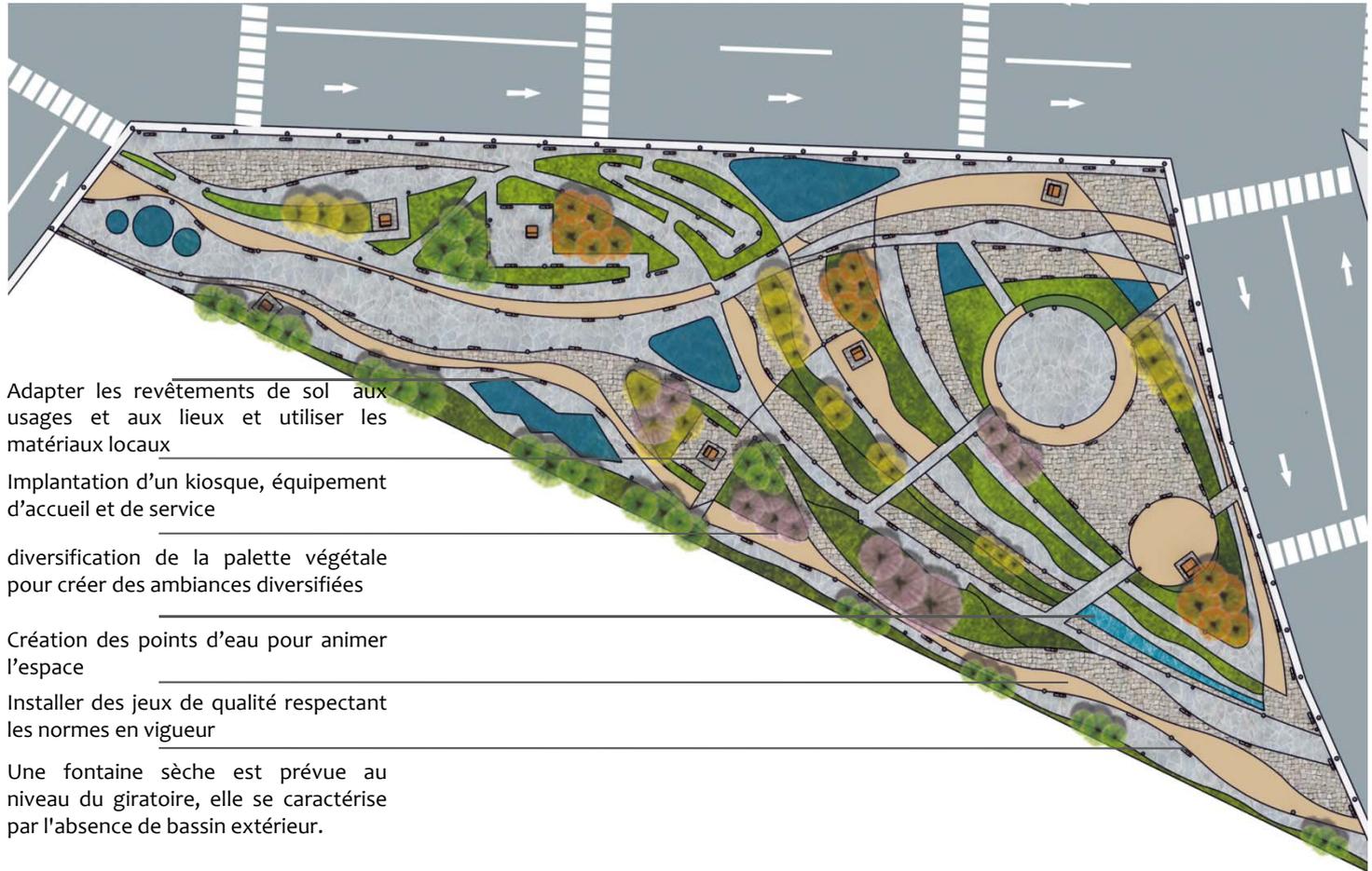
DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

24 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Adapter les revêtements de sol aux usages et aux lieux et utiliser les matériaux locaux

Implantation d'un kiosque, équipement d'accueil et de service

diversification de la palette végétale pour créer des ambiances diversifiées

Création des points d'eau pour animer l'espace

Installer des jeux de qualité respectant les normes en vigueur

Une fontaine sèche est prévue au niveau du giratoire, elle se caractérise par l'absence de bassin extérieur.

COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Tipuana tipu



Pavé pierre



Sophora japonica



Pierre opus
incertum à joint
plein



Granite



citharexylum
spinosum,



PARTI D'AMÉNAGEMENT

La conception prévoit un traitement type forêt pour cette place. La composition du projet s'enrichit en effet d'éléments naturels de la forêt de Kénitra, mais tout aussi essentiels pour lui donner une certaine cohérence: le mobilier urbain, les revêtements du sol, les équipements d'accompagnement et de service, les systèmes de lumière urbaine. Le but recherché est d'en faire un espace fluide avec l'usage de courbes franches et d'utiliser leurs entrelacements pour produire des espaces de loisirs à l'abri du tumulte de la voirie de circulation.

Dans ce sens, nous avons proposé des schémas de plantation adaptés aux conditions locales et à l'occupation des terrains voisins.

IMAGES D'AMBIANCES



06

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET PAYSAGER DE LA CORNICHE SUR L'OUED SEBOU

OBJECTIFS

- Concevoir des aménagements à l'image de l'identité de la ville de Kénitra ;
- Améliorer la qualité et la sécurité de la circulation piétonne ;
- Offrir des espaces publics agréables, sécuritaires et conviviaux pour les utilisateurs ;
- Requalifier la corniche de Kénitra au niveau urbain , paysager et architectural.

ACTIONS

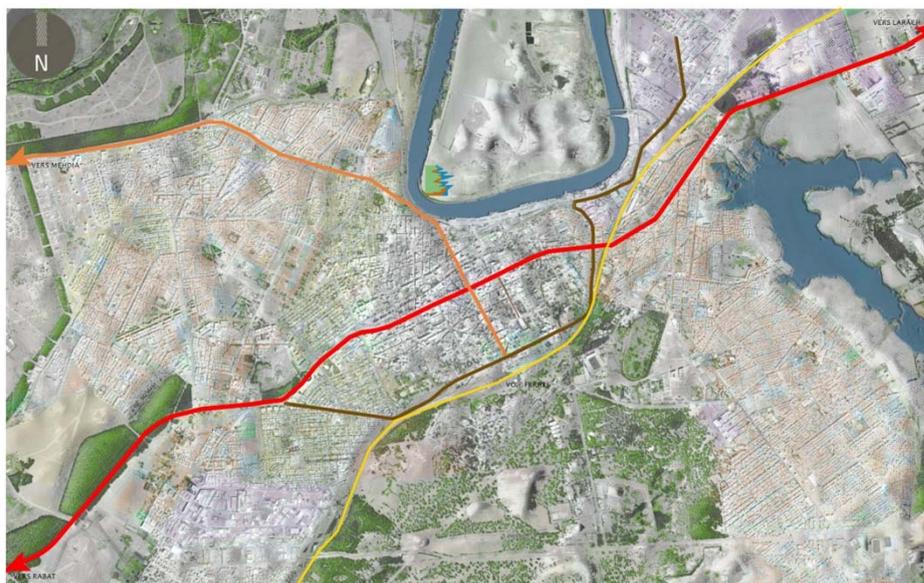
- Création des terrasses et stabilisation des talus par des plantes stabilisatrices du sol ;
- Prévoir un jardin de plantes aromatiques et médicinales ;
- Création des ambiances de lumière pendant la nuit ;
- Création d'un jeu d'effet végétal ;
- Prévoir des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service et assurer ainsi un cadre agréable à l'utilisateur ;
- Renforcement de l'éclairage public
- Création d'une zone de promenade à l'échelle piétonne.

ECHÉANCIER

S7 à S10

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

22 MDH



AMÉNAGEMENT DE LA CORNICHE

Fond cartographique : image
satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

24 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PAYSAGE RYTHMÉS

Le principe général d'aménagement consiste en la création de paysages agréables et rythmés tout en limitant au maximum les interventions d'entretien.

REVÊTEMENT DU SOL

Lors du choix du type de revêtement du sol, nous avons opté pour un traitement naturel qui regroupe aspect esthétique et utilitaire.

MURS DE SOUTÈNEMENT EN LIGNES BRISÉS

Le renforcement par le biais des murs de soutènement, des murs en gabions et des plantations stabilisatrices, vise à stabiliser les talus tout en créant des terrasses plantées rappelant la méthode traditionnelle utilisée au Maroc pour la stabilisation des talus.

MOBILIER URBAIN

Nous avons défini une charte esthétique pour le mobilier urbain. Il a été conçu pour être solide, fonctionnel et résistant aux intempéries.

DES ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT, D'ACCUEIL ET DE SERVICE

Des kiosques seront injectés au niveau de la corniche créant des points de repère et de détente.

COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Tipuana tipu



Pavé pierre



Granite



Citharexylum spinosum,



PARTI D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement de la corniche de Sebou, redonnera vie à une partie des berges mal exploitées jusqu'ici. Longtemps négligée, cette zone mérite aujourd'hui qu'on se penche sur son sort, par un aménagement adéquat. Le programme d'aménagement du site comporte plusieurs éléments mettant en valeur toutes les entités de l'espace :

- Des espaces ombragés avec une palette végétale adaptée au site et nécessitant un entretien réduit ;
- Des aires de jeux pour enfants ;
- Des pistes cyclables ;
- Du mobilier urbain (Bancs, poubelles, kiosques, abris-bus, signalétique...).

IMAGE D'AMBIANCE



07

AMÉNAGEMENT URBAIN

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET URBANISTIQUE DE L'ENTRÉE : SIDI YAHYA/ MOHAMMED VI

OBJECTIFS

- Rehausser la qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Créer une zone de détente au profit de la population de Kénitra ;
- Valoriser les atouts touristiques de la ville de Kénitra ;
- Assurer à la population de Kénitra un cadre de vie agréable .

ACTIONS

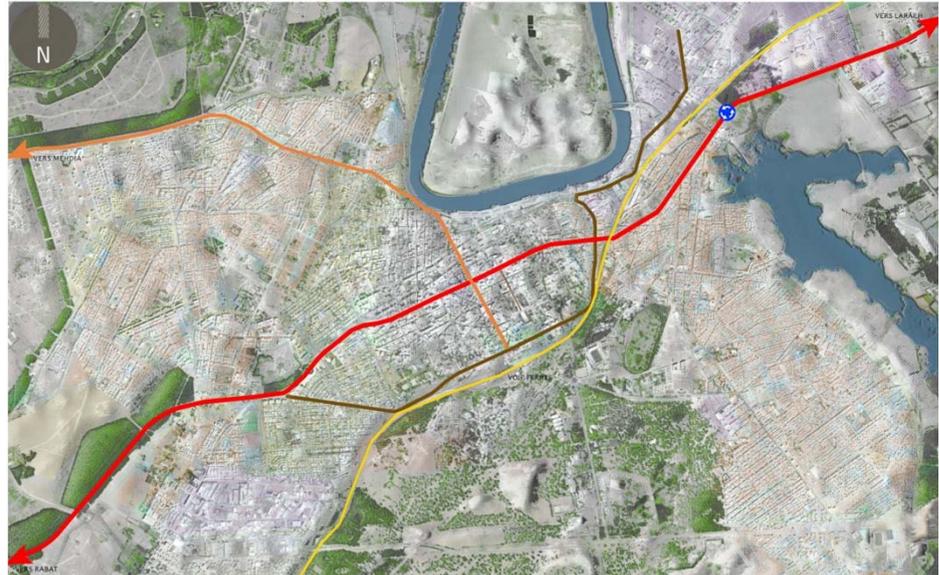
- Création d'un giratoire ;
- Prévoir une piste cyclable ;
- Plantation de la bande verte qui suit l'axe vers le Sud ;
- Création d'un jeu d'effet végétal ;
- Renforcement de l'éclairage public ;
- Création d'une zone de promenade à l'échelle du piéton .

ECHÉANCIER

S3 à S5

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

04 MDH



AMÉNAGEMENT DES PLACES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

PARTENAIRES

- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Lier route et paysage, est fondamental lors de l'aménagement d'un axe routier. Il faut s'appuyer sur plusieurs règles pour élaborer un projet d'aménagement urbain. Tout d'abord il faut tenir compte de l'ensemble des rôles des plantations (technique, sécurité, protection et écologie) que nous venons d'examiner et chercher à :

- Atténuer les modifications apportées dans le territoire qui risquent d'en affaiblir le caractère
- Intégrer les routes et les boulevards dans le paysage
- Assurer le confort et la sécurité des usagers
- Lutter contre la monotonie en attirant l'attention des usagers sur des points remarquables
- Préserver l'environnement.

Toutes ces considérations conduisent à choisir les plantations de qualité, capables de remplir harmonieusement leurs rôles, tout en créant une très belle percée dans le paysage.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Platanus
acerifolia



Pierre appareillée
en mosaïque
brouillée



Pierre opus
incertum à joint
plein



Pierre poncée



Jacaranda
mimosifolia



Pavé pierre



08

AMÉNAGEMENT URBAIN

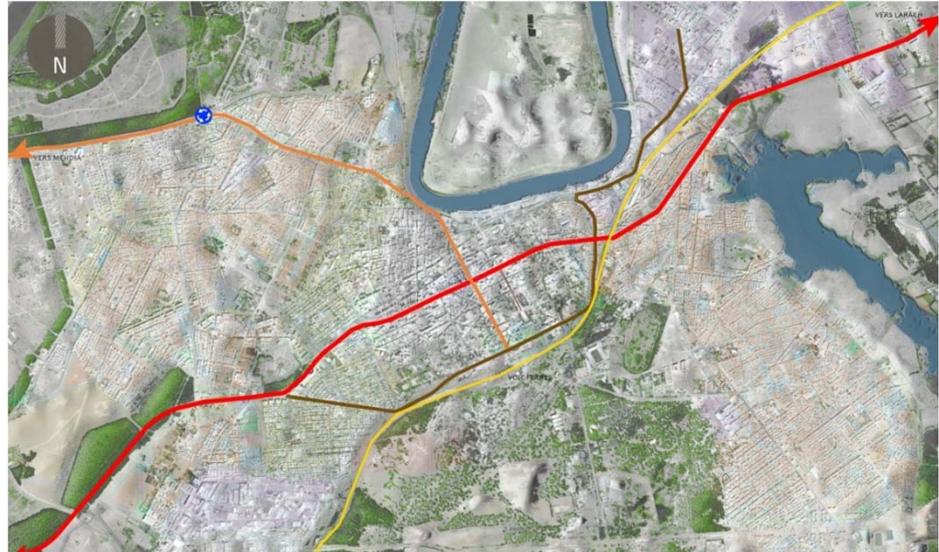
AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET URBANISTIQUE DE L'ENTRÉE : RP 4266/ RUE MEHDIYA/ VERS MEHDIYA

OBJECTIFS

- Rehausser la qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Créer une zone de détente au profit de la population de Kénitra ;
- Valoriser des atouts touristiques de la ville de Kénitra ;
- Assurer à la population de Kénitra un cadre de vie agréable .

ACTIONS

- Création d'un jeux d'effet végétal ;
- Prévoir des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service et assurer ainsi un cadre agréable à l'usager;
- Création des ambiances de lumière pendant la nuit ;
- Renforcement de l'éclairage public;
- Création d'une zone de promenade à l'échelle piéton .



Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

ECHÉANCIER

S2 à S4

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

06 MDH

PARTENAIRES

- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Pierre poncée



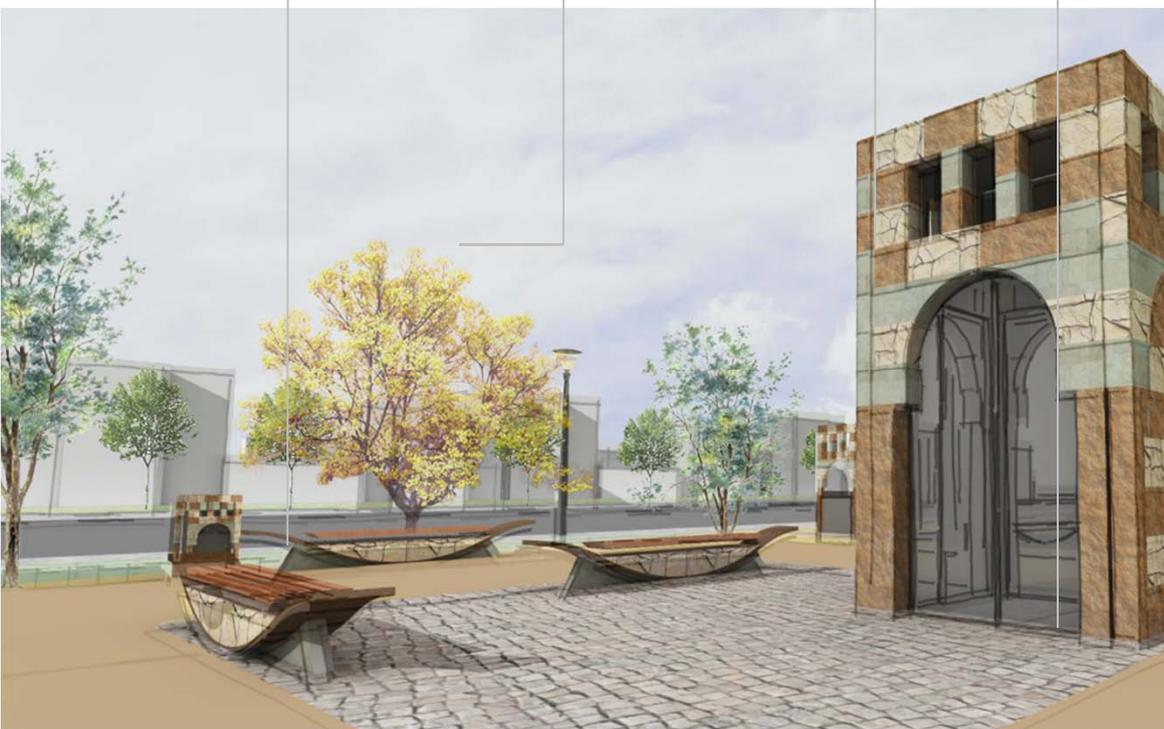
Acacia cyanophylla



Schinus molle



Pavé pierre



PARTI D'AMENAGEMENT

L'aménagement de l'entrée de la ville de Kénitra du côté de Mehdiya est avant tout une intervention qui aidera à structurer l'espace, en luttant contre la dégradation de l'environnement, dans l'ambition de restructurer le tissu urbain et de préserver le paysage naturel.

Notre proposition essaie de mettre en évidence les composantes paysagères particulières de l'entrée et ce à travers une esplanade verte dont l'objectif principal est de procurer aux habitants une circulation sécurisée et garnie par des arbres, arbustes et des massifs fleuris ; la proposition d'aménagement se compose d'un giratoire et d'un square.

Nous proposons des alignements paysagers, des équipements d'accueil et de service, du mobilier urbain...

IMAGE D'AMBIANCE



AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE LA FORÊT MAAMORA

OBJECTIFS

- Favoriser les valeurs naturelles : biodiversité au sein des végétaux ;
- Offrir un paysage forestier sain et sécurisé ;
- Sensibiliser le public et les générations futures à la conservation de l'environnement ;
- Créer un espace naturel de détente et de plaisir pour la population locale ;
- Parvenir à un équilibre entre l'accueil du public et la préservation du site.

ACTIONS

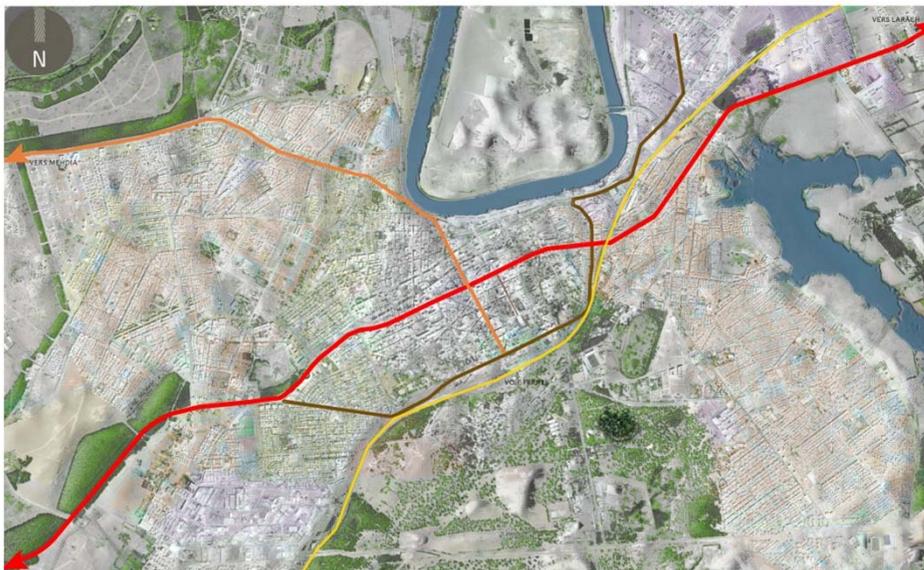
- Plantation des espèces sylvestres (sylviculture paysagère) ;
- Aménagement de terrain pour l'installation d'aire de jeux ;
- Matérialisation des différents chemins et circuits ;
- Régénération des parties dégradées des peuplement de chêne liège ;
- Organiser la fréquentation avec la protection et la pérennité des milieux et des paysages ;

ECHÉANCIER

S2 à S8

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

17 MDH



AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA FORÊT

Fond cartographique: image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

42 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

SYLVICULTURE PAYSAGÈRE

Création d'un boisement en utilisant des espèces adaptées au contexte édapho-climatique de la région, et en utilisant le cortège floristique du **chêne liège**.

DES ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT, D'ACCUEIL ET DE SERVICE

Des kiosques seront injectés au niveau de la forêt créant des points de repère et de détente.



COUPE



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Robinia
pseudocacia



Terre
battue



Pierre opus
incertum à joint plein



Grevillea
robusta



Pinus
pinaster



Quercus
suber



Sophora
japonica



PARTI D'AMÉNAGEMENT

Lors de l'aménagement de cette zone, nous avons essayé de préserver le tracé du plan d'aménagement tout en respectant le concept et le cadre naturel de la forêt de Maâmora, par la création des formes libres et grâce à une plantation sylvestre adaptée au contexte édapho-climatique de la région afin de répondre aux besoins visés au préalable, à savoir :

- Préserver et renforcer la plantation existante par la transplantation et le reboisement ;
- Souligner les allées principales en accentuant la perspective par des alignements ;
- Créer des écrans visuels en utilisant les plantes appropriées ;
- Rechercher le calme grâce aux écrans phoniques constitués par une végétation haute et dense.

IMAGE D'AMBIANCE



10

ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE MOHAMMED V

OBJECTIFS

- Rehausser la qualité esthétique et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Renforcer le rôle de l'axe par l'injection d'une palette végétale adaptée ;
- Fixer les servitudes urbaines et les emprises des voies ;
- Préserver des chemins non bitumés pour favoriser la promenade ;
- Améliorer la qualité et la sécurité de la circulation piétonne et cyclable ;
- Insérer les modes de déplacements doux.

ACTIONS

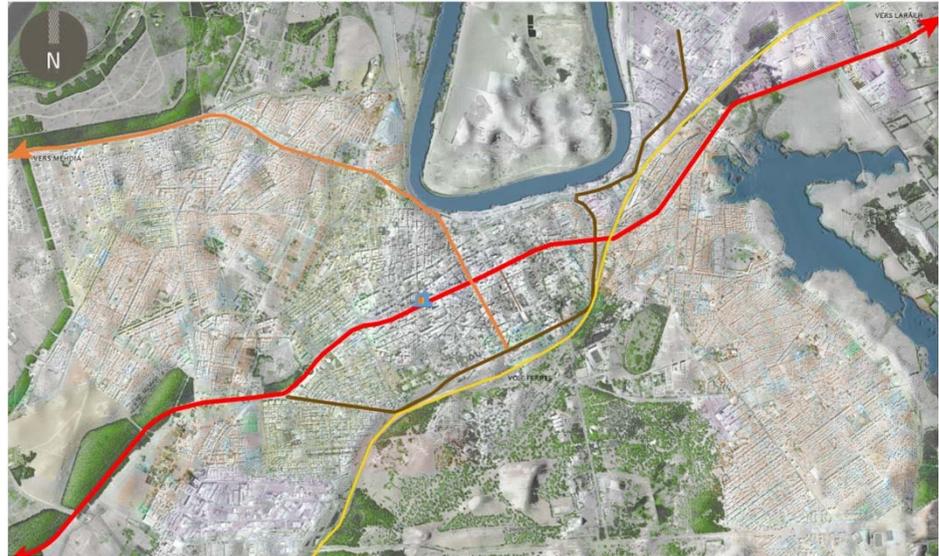
- Aménager des pistes cyclables ;
- Injecter des rampes pour personnes à mobilité réduite ;
- Créer des zones de stationnement ;
- Création d'alignements paysagers ;
- Prévoir un revêtement du sol agréable et confortable ;
- Prévoir des équipements d'accompagnement, d'accueil et de service et assurer ainsi un cadre agréable à l'utilisateur.

ECHÉANCIER

S3 à S7

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

32 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

30 mois

PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 30m.

La lecture de la composition architecturale des bâtiments qui bordent l'avenue permet d'identifier un certain nombre de caractéristiques relevant de la typologie architecturale des bâtiments tels que l'étude de leur gabarit, de leur masse, de leur système constructif, du traitement des façades (rythme, disposition des ouvertures, ornements...), de leur implantation (orientation, hauteur, etc.) ainsi que de leur plan (distribution intérieure). L'objectif au final est de dégager des typologies architecturales des lieux, et de les mettre en relation avec leur assemblage au sein de l'espace.

L'avenue est marquée par une organisation urbaine stéréotypée, dénuée d'espaces de dégagement et d'aménagements urbains et d'une architecture inachevée, répétitive et discontinue ;



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



Terre battue



Pierre opus incertum à joint plein



Phoenix canariensis



AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE DES FAR ET QADISSIA

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Choisir une palette végétale adaptée ;
- Créer un effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables ;

ACTIONS

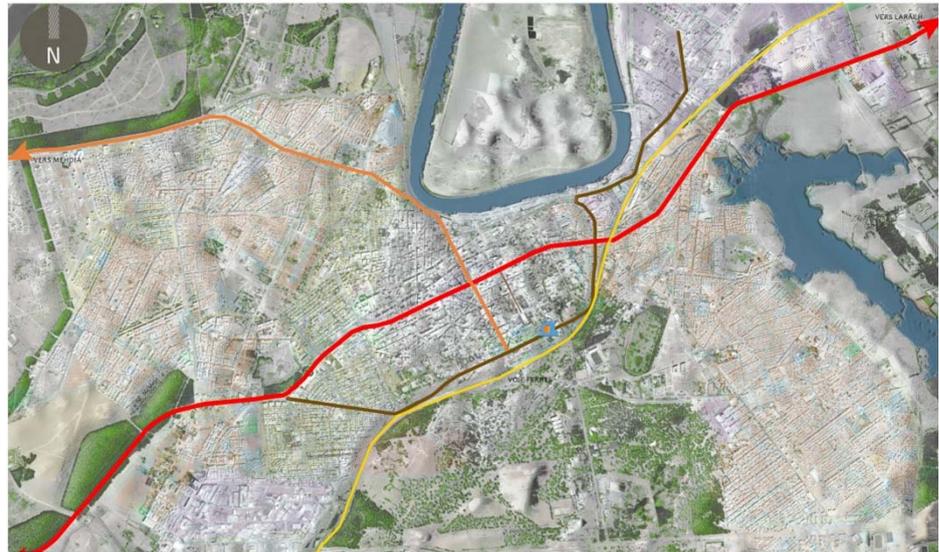
- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.

ECHÉANCIER

S4 à S8

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

28 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

30 mois

PARTENAIRES

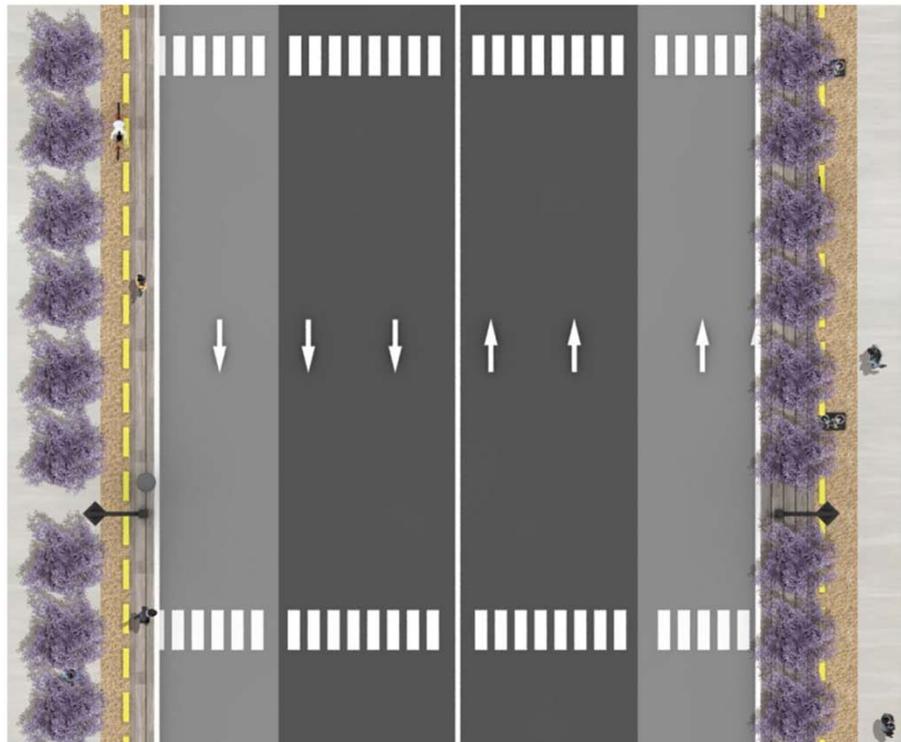
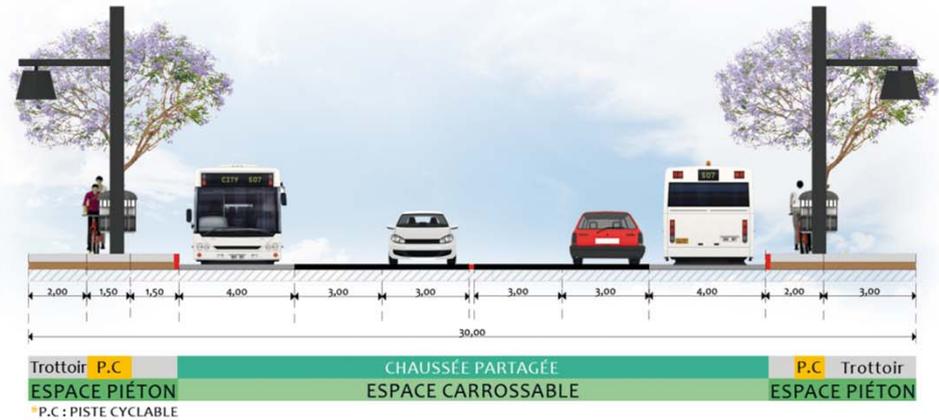
- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 30 m.

Aucune attention n'est prêtée aux modes de transport piétons / cycles ;

Les emprises de la voie laissent suffisamment d'espace pour installer des trottoirs, des couloirs de pistes piétonnes et cyclables, des plantations.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



Pierre appareillée
en mosaïque
brouillée



Jacaranda
mimosifolia



Pierre
poncée



12

ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE HASSAN II

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Souligner la route d'une typologie végétale: alignements d'arbres, haies...
- Définir les règles d'implantation des bâtiments: recul par rapport à la voirie, alignement des façades...
- Préserver des chemins non bitumés pour favoriser la promenade ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

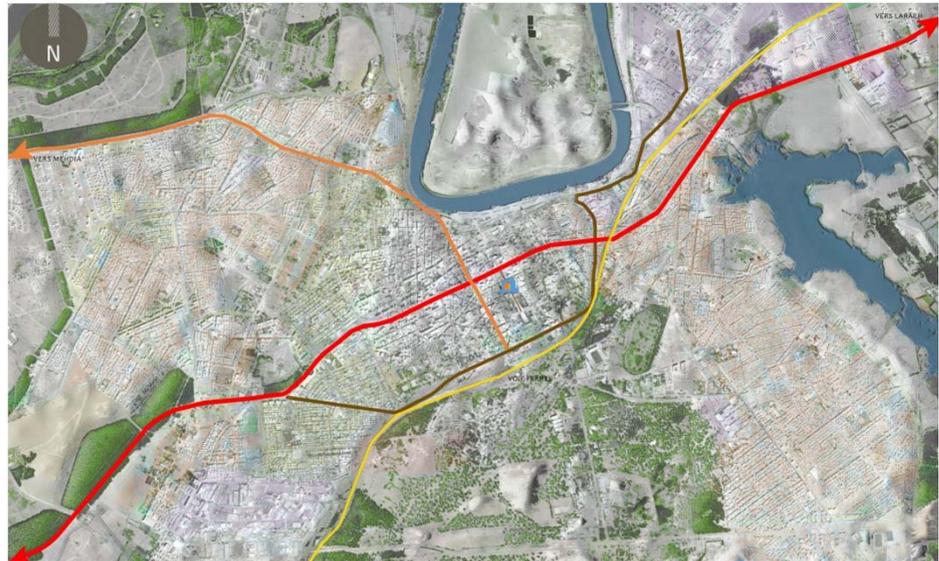
- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Réhabilitation de l'infrastructure existante ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Revêtement des trottoirs ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage.

ECHÉANCIER

S6 à S10

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

31 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

30 mois

PARTENAIRES

- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

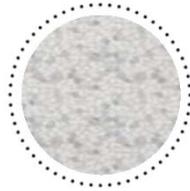
AMÉNAGEMENT DE L'AXE

L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 30 m.

- Les rares alignements d'arbres sont marqués par une discontinuité des plants.
- Peu ou pas de places pour le stationnement aménagés et aucune attention n'est prêtée aux modes de transport piétons / cycles.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



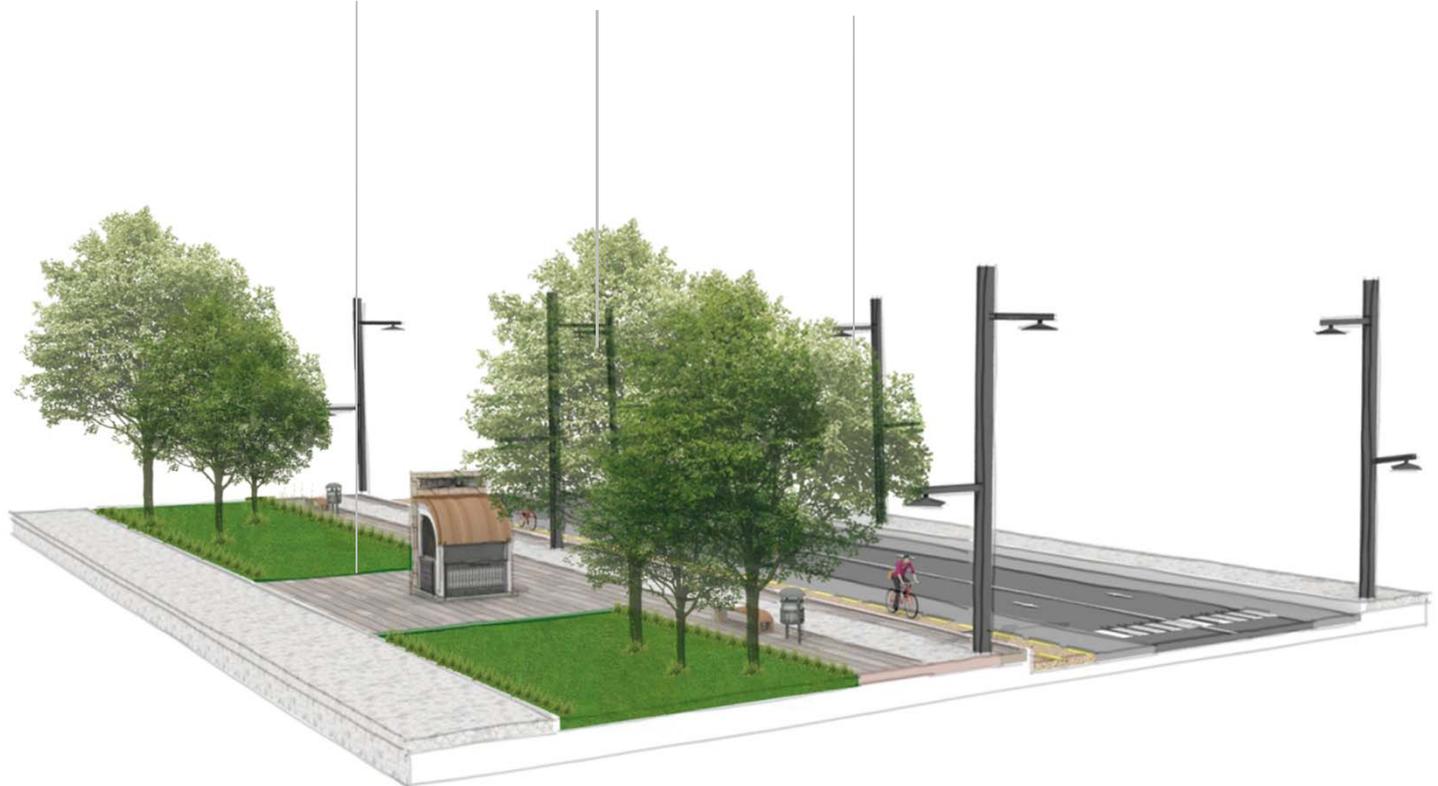
Granite



Pierre appareillée en
mosaïque brouillée



Ficus microcarpa



AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE MASSIRA

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Choisir une palette végétale adaptée ;
- Créer un effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

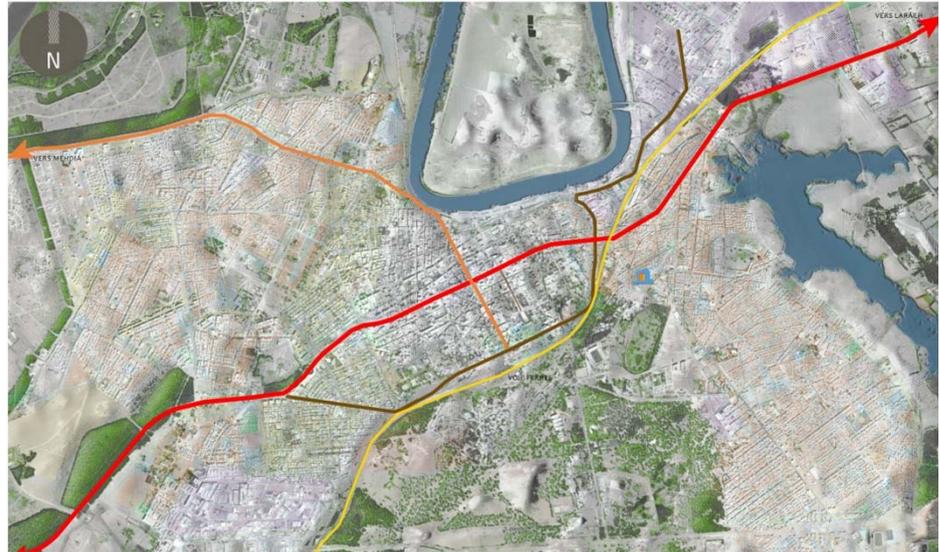
- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.

ECHÉANCIER

S6 à S8

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

15 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

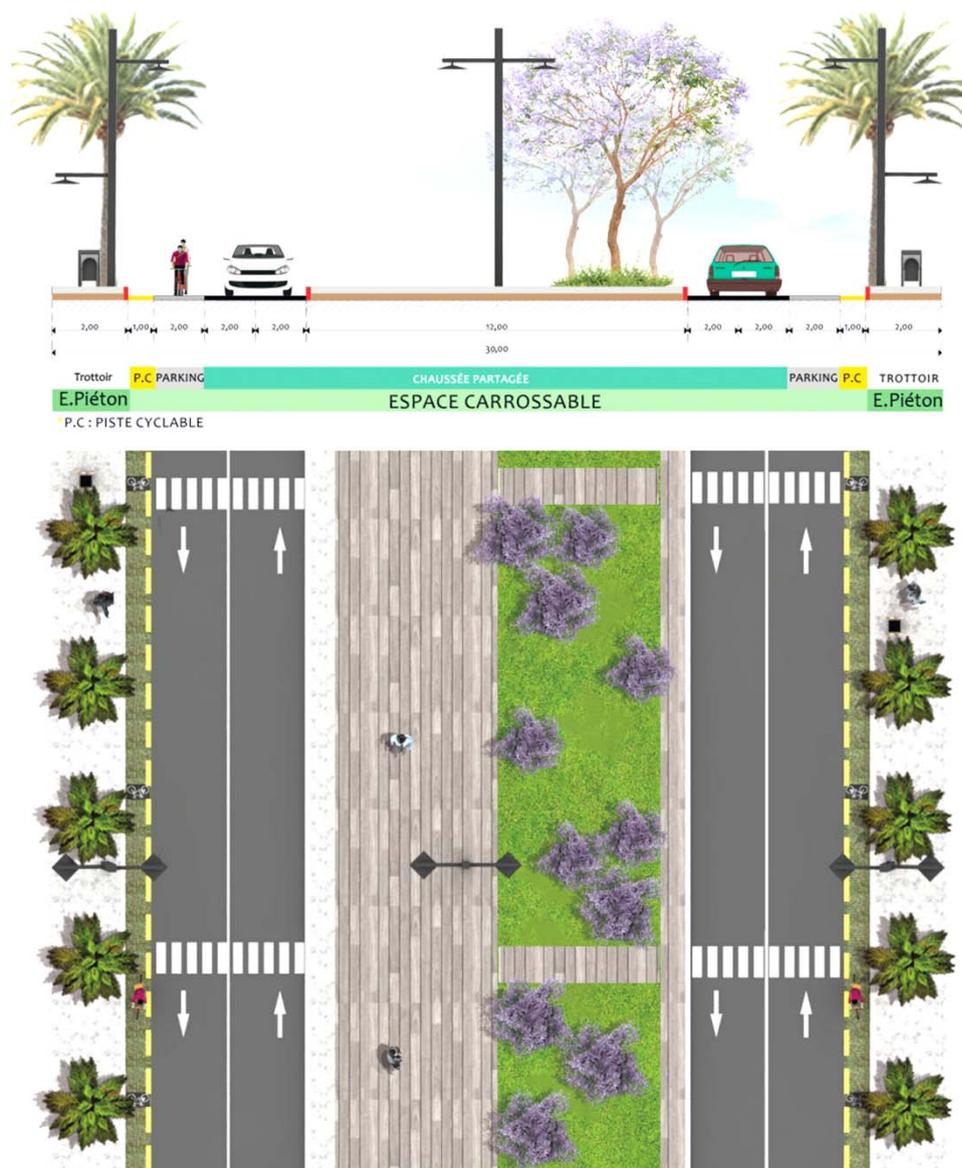
18 mois

PARTENAIRES

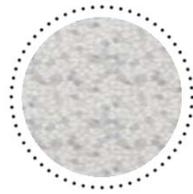
- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

- L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 30 m.
- Peu ou pas de places pour le stationnement aménagés et aucune attention n'est prêtée aux modes de transport piétons / cycles.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



Pierre
appareillée



Jacaranda
mimosifolia



Phoenix
dactylifera



14

ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

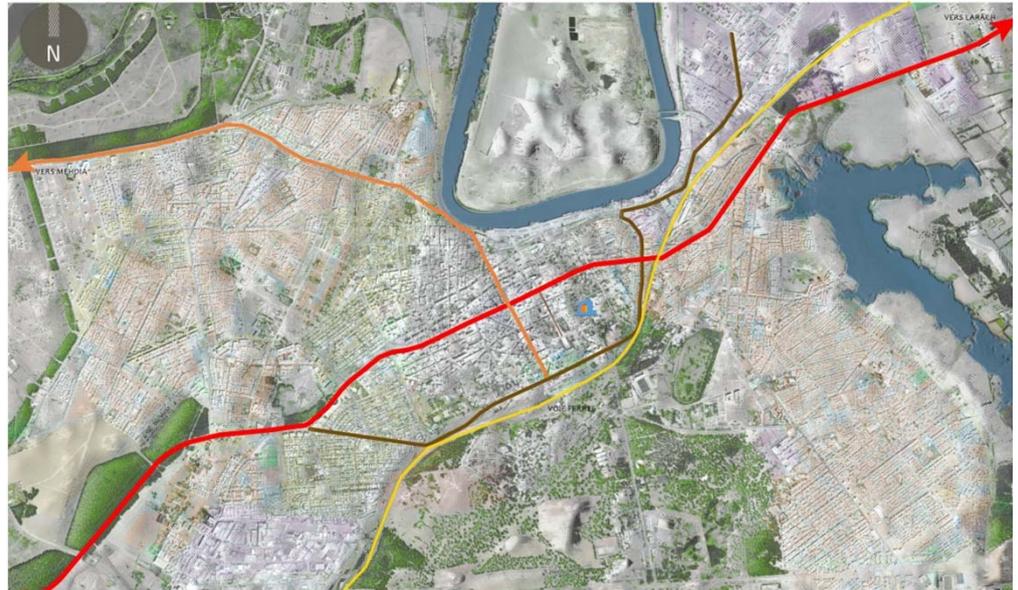
AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE YOUSSEF IBN TACHFINE

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Créer un effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

ECHÉANCIER

S5 à S7

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

12MDH

PARTENAIRES

- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

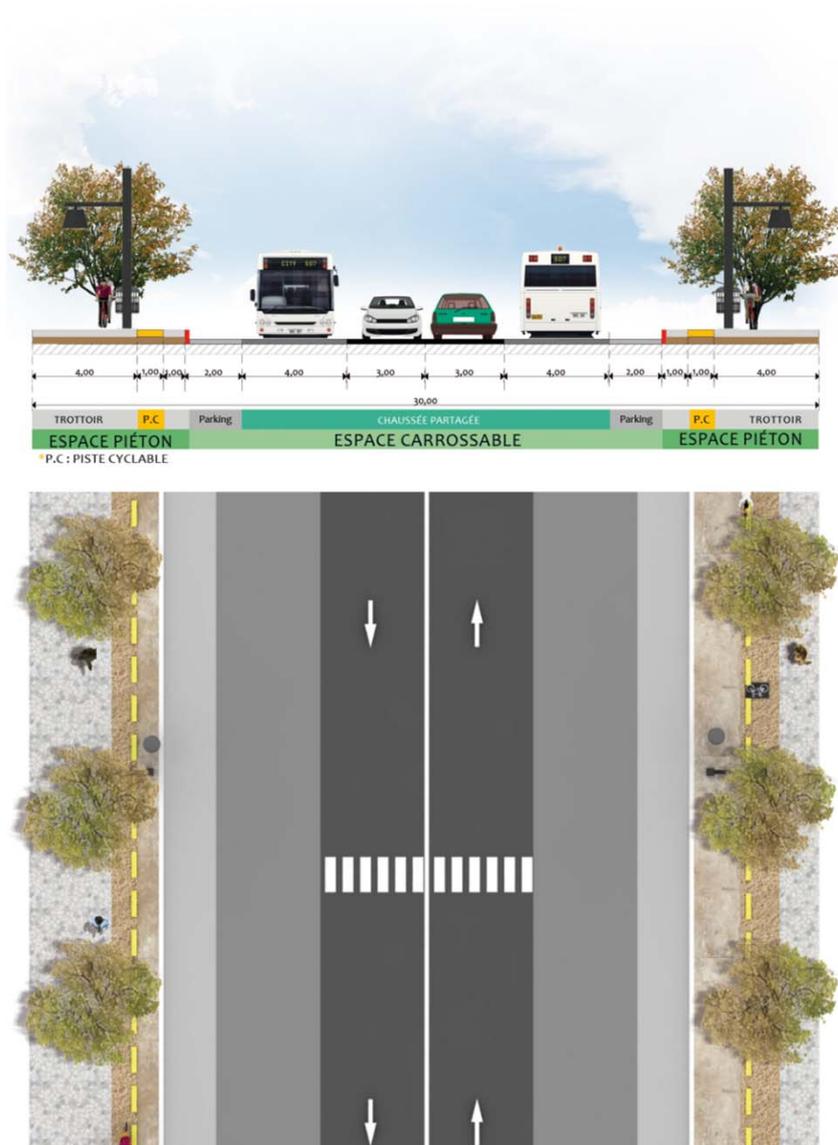
DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 30 m.

- Les rares alignements d'arbres sont marqués par une discontinuité des plants.
- Peu ou pas de places pour le stationnement aménagés et aucune attention n'est prêtée aux modes de transport piétons / cycles.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



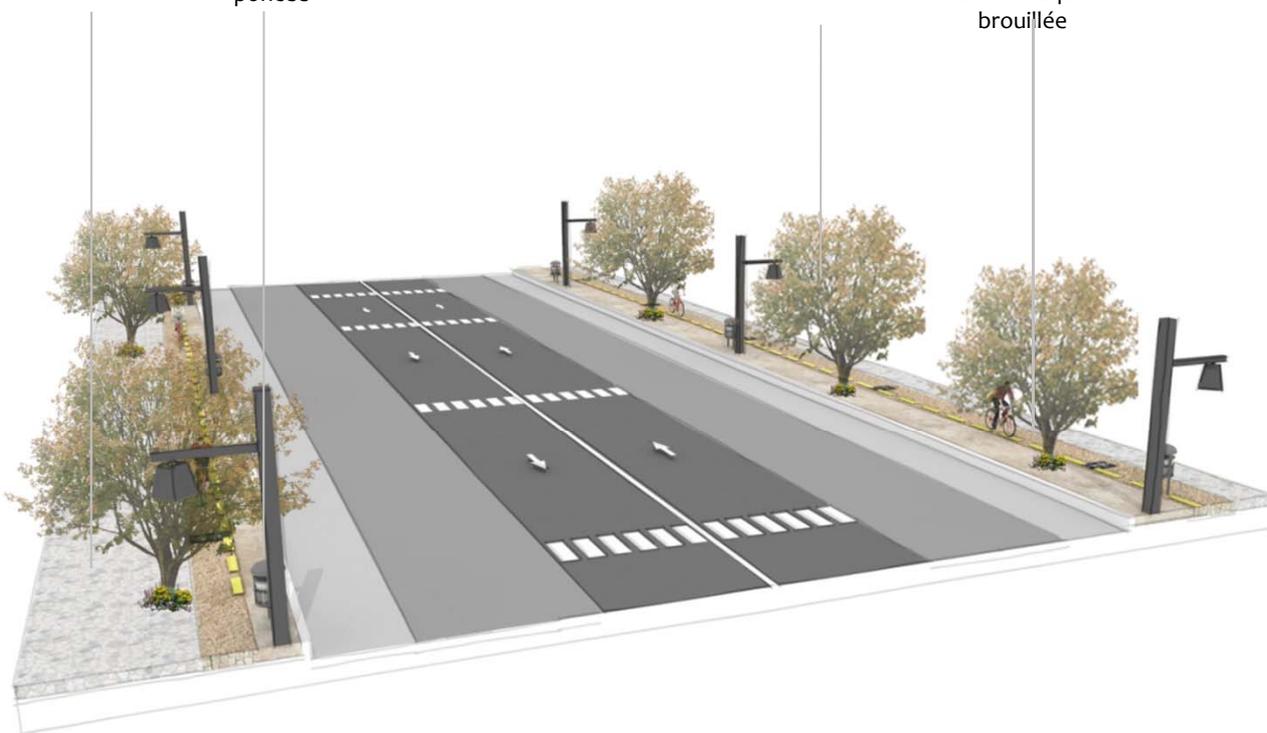
Pierre
poncée



Platanus acerifolia



Pierre appareillée
en mosaïque
brouillée



AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE MOULAY ABDELAZIZ

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Créer un effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

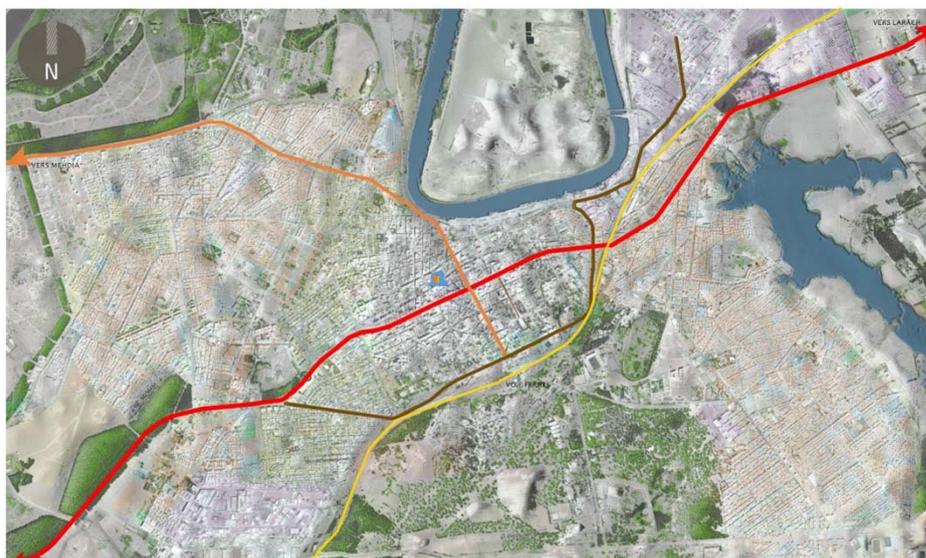
- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.

ECHÉANCIER

S8 à S10

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

11,5 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

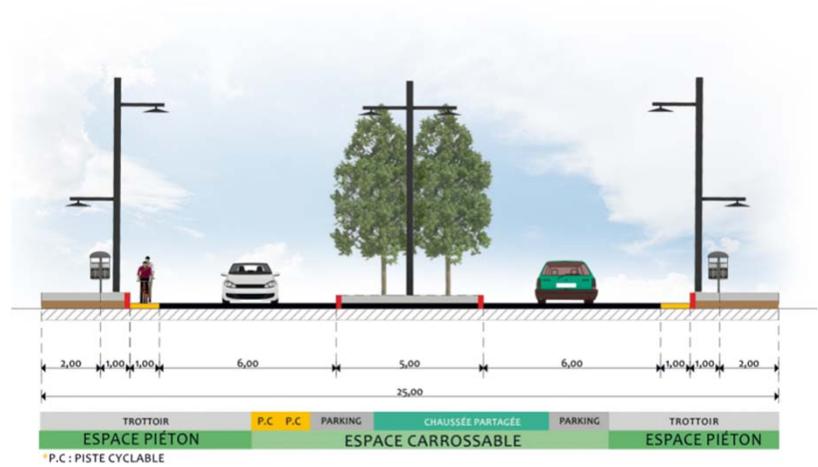
18 mois

PARTENAIRES

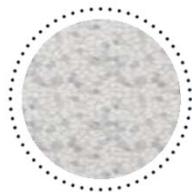
- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

- Les premiers constats qui se dégagent de l'analyse du contenu du plan d'aménagement, montrent l'absence d'un traitement détaillé.
- L'avenue est marquée par une organisation urbaine stéréotypée, dénudée d'espaces de dégagement et d'aménagements urbains et d'une architecture inachevée et répétitive.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



Brachychiton populneus



Pierre
poncée



AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE L'AVENUE MOHAMED DIOURI

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Création d'effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

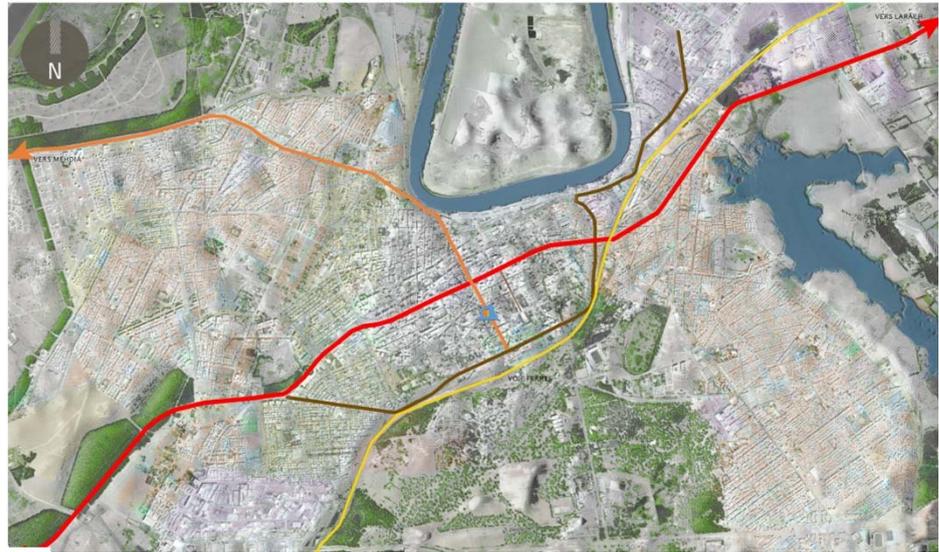
- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.

ECHÉANCIER

S2 à S4

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

15 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

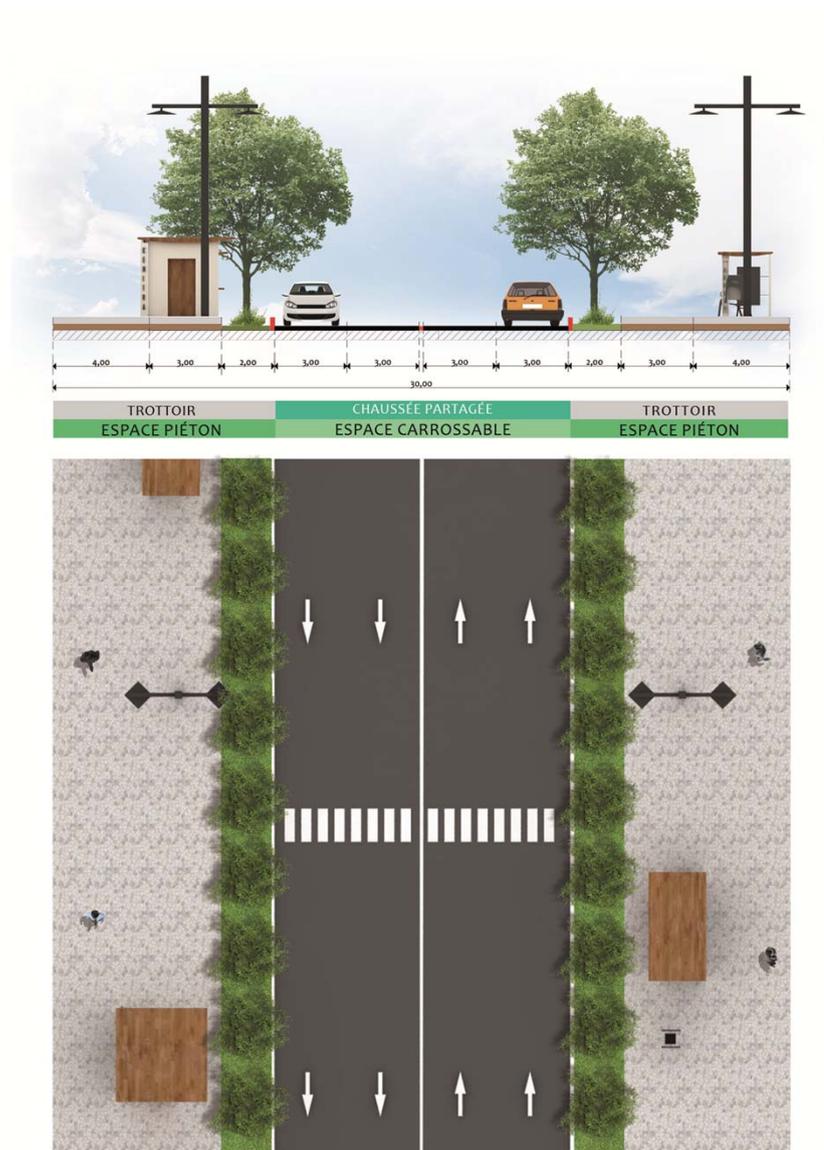
18 mois

PARTENAIRES

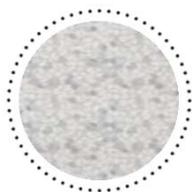
- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

- L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 30 m.
- Aucune attention n'est prêté aux modes de transport piétons / cycles ;
- Les emprises de la voie laissent suffisamment d'espace pour installer des trottoirs, des couloirs de pistes piétonnes et cyclables, des plantations.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



Ficus microcarpa



AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE LA ROUTE DE MEHDIA

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Créer un effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

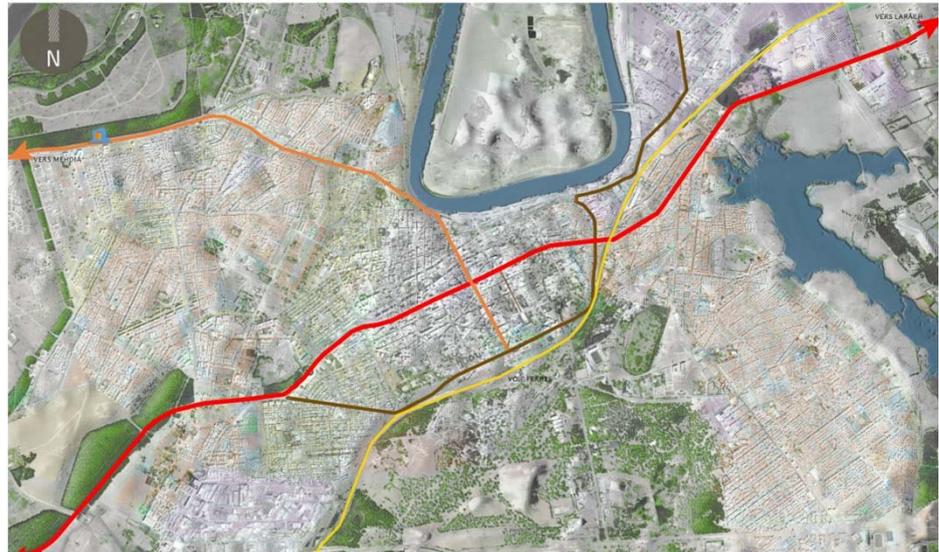
- Marquage au sol des passages piétons ;
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.

ECHÉANCIER

S2 à S4

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

13 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique: image satellitaire Google Earth

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

PARTENAIRES

- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

AMÉNAGEMENT DE L'AXE

- L'emprise affectée par le plan d'aménagement le long de l'axe est de 40 m.
- Peu ou pas de places pour le stationnement aménagés et aucune attention n'est prêté aux modes de transport piétons / cycles.



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Melia azedarach



Platanus acerifolia



Pierre poncée



AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE DE LA ROCADE SUD

OBJECTIFS

- Améliorer La qualité architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;
- Personnaliser les aménagements urbains ;
- Créer un effet d'ambiance ;
- Fixer les règles d'implantation ;
- Développer le paysage des routes et des chemins piétons et cyclables .

ACTIONS

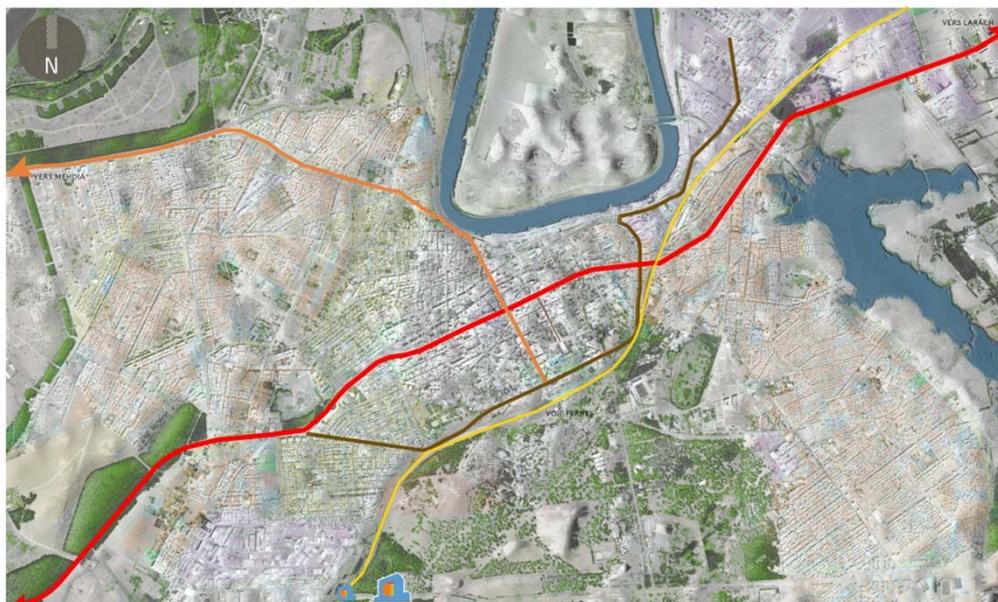
- Injection de mobilier urbain ;
- Renforcement des alignements paysagers ;
- Création de zones de stationnement ;
- Renforcement de l'éclairage ;
- Aménagement des pistes cyclables.

ECHÉANCIER

S8 à S10

L'ESTIMATION FINANCIÈRE

14,5 MDH



ORDONNANCEMENT DES AXES

Fond cartographique : image
satellitaire Google Earth

PARTENAIRES

- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Conseil Régional
- Conseil Provincial
- Commune
- Agence Urbaine de Kénitra

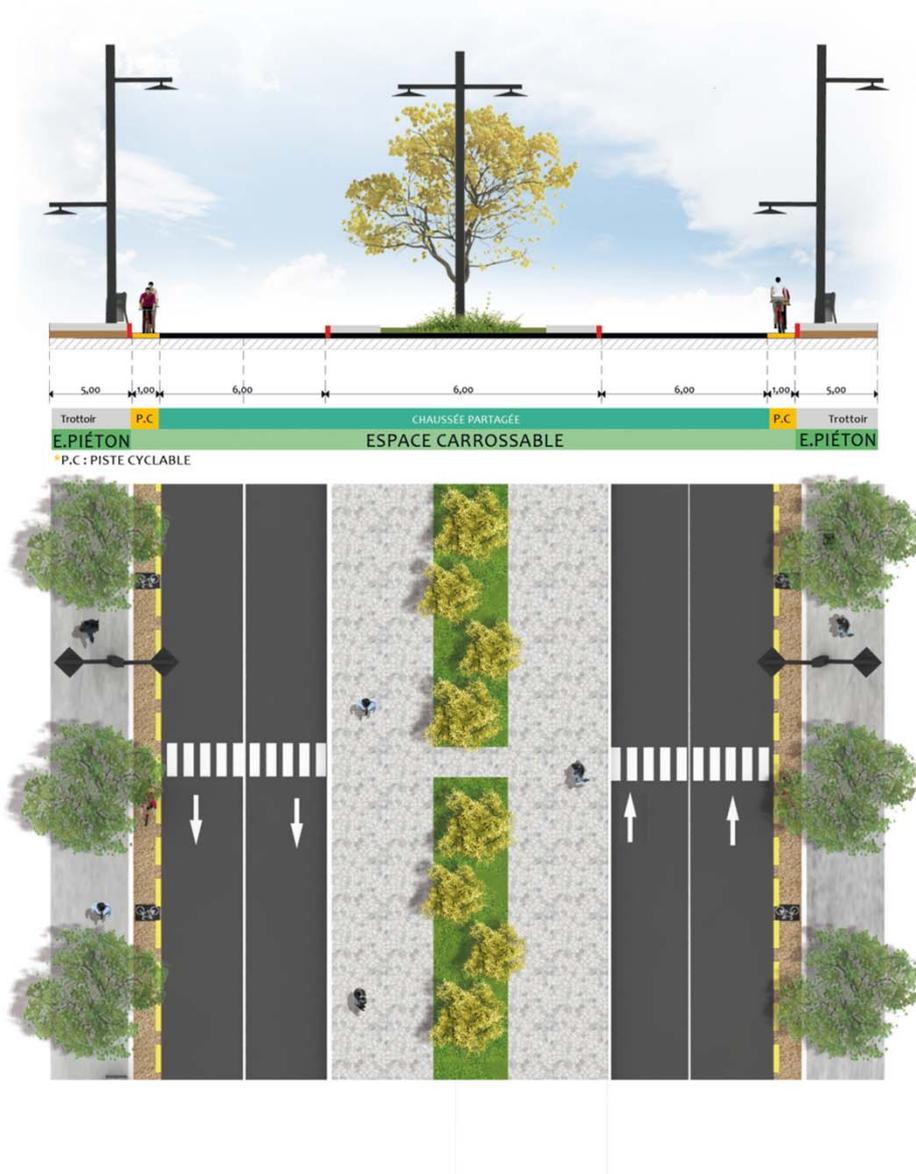
DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

18 mois

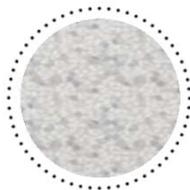
AMÉNAGEMENT DE L'AXE

L'emprise affectée par le Plan d'Aménagement est de 30m.

Cette rocade se trouve au Sud de la ville de Kénitra .



MATÉRIAUX ET PLANTATION UTILISÉS



Granite



Melia azedarach



Pierre poncée



Ficus microcarpa





II. COMPOSITIONS ARCHITECTURALES DU CADRE BÂTI



La présente charte ne se substitue aucunement à des propositions figées. Certes que son contenu puise ses éléments dans un potentiel architectural important en termes de qualité et de quantité, le principe c'est de ressortir les fondements essentiels de cette production architecturale qui a marqué la ville depuis son édification, ainsi que les mutations qui s'y sont opérés avec le temps, en somme, s'arrêter sur les bases qui constituent l'essence de la conception architecturale et sa logique.

Pour ce qui est des propositions, elles seront positionnées, lorsque les conditions le permettent, de les rattacher à un ou plusieurs courants stylistiques. Ensuite une description brève sera effectuée sur le schéma de composition ainsi qu'une description des caractéristiques les plus marquantes de l'édifice.

Il nous semble d'emblée que la sauvegarde de cette mémoire est beaucoup plus une responsabilité qu'un exercice de capitalisation. Si on considère la panoplie de détails architectoniques originaux, on ne peut que défendre âprement l'idée qu'ils seraient encore aptes à être reproduits voire, adaptés au goût du jour.

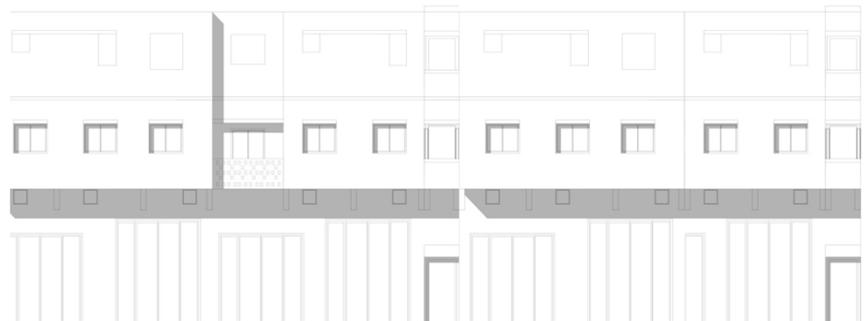
Le but ici n'est pas d'inhiber l'imagination et la créativité des architectes, il n'est pas question non plus de stéréotyper la production architecturale et obliger à copier un état existant. La présente charte tente de pérenniser une logique où toute conception vient en réponse à des besoins, et prend forme à partir d'une idée de base développée en éléments multiples qui s'agencent harmonieusement pour donner corps à une forme définie, intégrée dans une réalité urbaine qui façonne l'image de la ville et lui confère sa qualité.

TYPOLOGIE: MAISON MAROCAINE TRADITIONNELLE

Après le relevé d'une séquence au sein du quartier, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



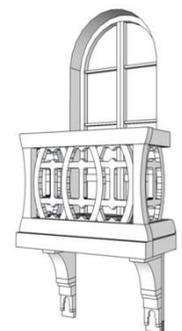
Equilibre entre volumétrie, horizontalité bien soulignée tout en étant allégée avec des ouvertures longitudinales.

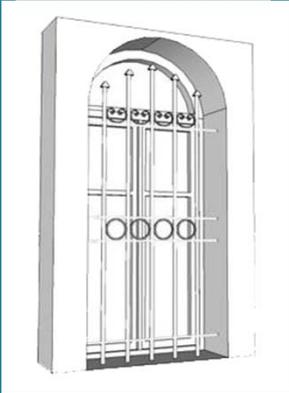
Respecter les éléments décoratifs authentiques.

A relever l'importance et le soin accordés à l'entrée de la maison et les devantures des magasins qui fusionnent avec l'aspect général de la bâtisse.

L'adoption du style Arabisance ou Néo Mauresque au niveau de cette proposition se traduit par l'extériorisation des richesses de l'art traditionnel Marocain, longtemps resté introverti dans les demeures, exprimant un mélange d'influences à travers les éléments empruntés pour leur conception.

Les fenêtres et couronnements ont une grande part d'attention dans leur traitement, à la fois pour créer équilibre entre pleins et vides mais aussi pour apporter une touche décorative qui donne du caractère à l'ensemble.

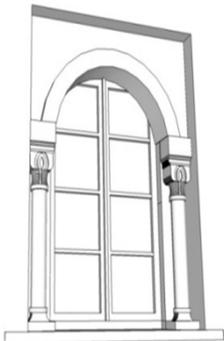




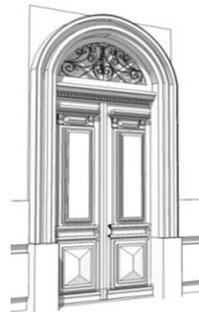
Le traitement du fer forgé marque clairement la trace de l'art traditionnel local, celui-ci a fortement influencé les premières productions architecturales.

La richesse des éléments de l'architecture traditionnelle n'est dorénavant plus introvertie, elle est exposée et simplifiée pour faciliter son exécution.

L'adoption du style Néo Mauresque nous a donné l'occasion de puiser dans les modes d'expression architecturales orientales et occidentales. C'est ainsi que la proposition a donné lieu à des mélanges stylistiques formant ainsi une production nouvelle, mais le résultat ne peut que procurer satisfaction et envie de préserver et protéger cette richesse qui fait fusionner art et civilisation de deux mondes.



Simplicité mais beaucoup de soin dans les détails. Quand les portes de magasins dépassent leur rôle fonctionnel pour devenir un moyen d'expression de la façade.



Les portes se caractérisent par l'inspiration étrangère que reflètent les traits, le tracé, les éléments décoratifs, les moulures et sculptures... Certes, il y a des similitudes avec les portes traditionnelles de la médina (ouvrant à deux battants, imposte, usage de fer forgé...) où l'ont sens un grand contraste dans la façon dont elles façonnent les façades.

TPOLOGIE: MAISON MAROCAINE TRADITIONNELLE

Après le relevé d'une séquence au sein du quartier, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

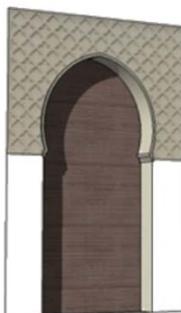
Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect originel par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



Respecter les rythmes verticaux

Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Le rez-de-chaussée sera structuré en encadrant les portes de commerce par des parements mis en relief.



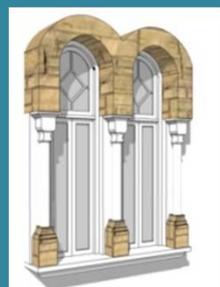
Cette proposition se veut dynamique à travers la recherche d'un jeu au niveau des percements créant ainsi une irrégularité intentionnelle.

Le but étant de produire une certaine animation architecturale visuelle, qui rehausserait la valeur esthétique de la façade.

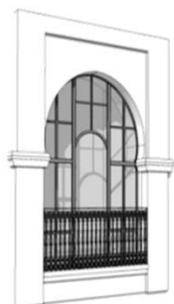
La structure du rez-de-chaussée est reprise sur la base de l'existant en ordonnant les portes de commerces et en leur offrant un aspect unifié.



Les portes utilisées sont encadrées dans un soubassement en faisant partie intégrante du mur et reçoivent un arc surbaissé.



Les couleurs et les matériaux retenus cherchent à accentuer le jeu de volume. La façade est animée par plusieurs éléments architectoniques inspirés de styles existant sur la médina et néo mauresque sur la ville nouvelle.



Le maintien de la structure originale des volumes et des percements, nous permet de proposer des ordonnancements réalisables. Le principe est de pouvoir offrir un enchaînement équilibré pour un ensemble existant, afin d'éviter la répétition et la monotonie visuelle de la façade. Les façades sont animées dans un souci de composition avec le plein et le vide. Les reliefs sont utilisés pour attirer l'attention sur les détails architectoniques.

TYPOLOGIE: MAISON MAROCAINE MODERNE

Après le relevé d'une séquence au sein du quartier, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



Respecter les rythmes verticaux

Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Respecter les éléments décoratifs authentiques



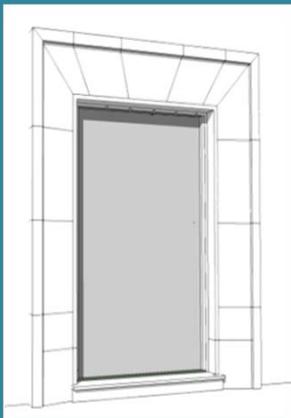
Les façades ont été reprises en jouant sur les contrastes de couleurs tout en respectant l'architecture originale.

Il est préconisé pour l'ordonnancement architectural de:

Ressortir l'élément fenêtre par un encadrement en relief. Ce dernier sera mis en relief de façon à créer le contraste avec le reste.

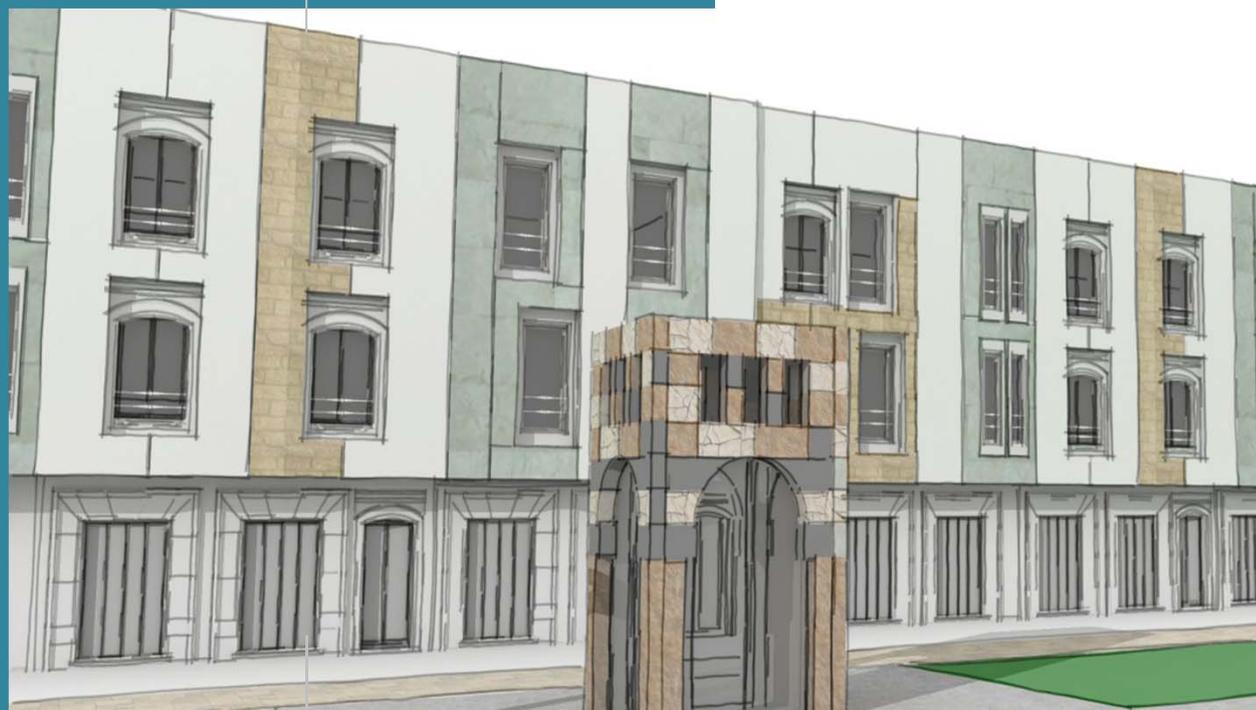
Marquer l'horizontalité de l'édifice par des éléments en saillie.

Structurer le rez-de-chaussée en définissant les encadrements des commerces.



La porte utilisée est encastrée dans un soubassement en béton faisant partie intégrante du mur et recevant un arc surbaissé. Un traitement particulier est accordé au rez-de-chaussée structuré par les devantures commerciales qui privilégient la transparence.

Les couleurs et les matériaux retenus cherchent à accentuer le jeu de volume. La façade est animée par plusieurs éléments architectoniques inspirés de styles différents, les gardes corps des portes-fenêtres sont en ferronnerie facile à exécuter.



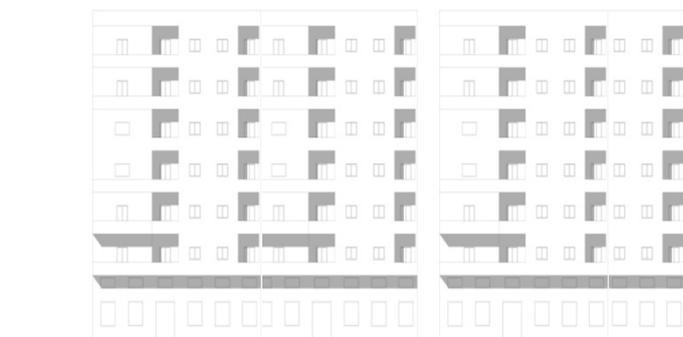
Les fenêtres extérieures doivent être réservées à l'éclairage des pièces habitables avec des ouvrants à la française. Elles doivent être plus hautes que larges avec une surface supérieure à 1,50m². Les ouvrants et les linteaux peuvent être droits ou sous formes d'arcs à l'exemple des exemples proposés.

TYPOLOGIE: IMMEUBLE EN R+6

Après le relevé d'une séquence, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

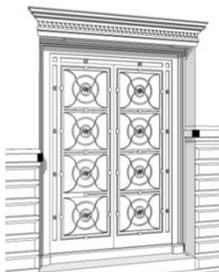
Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



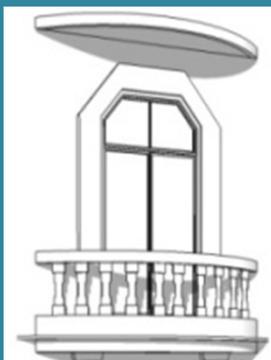
Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Respecter les rythmes verticaux

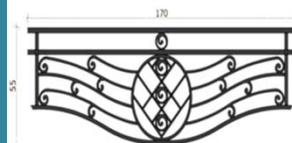
Respecter les éléments décoratifs authentiques



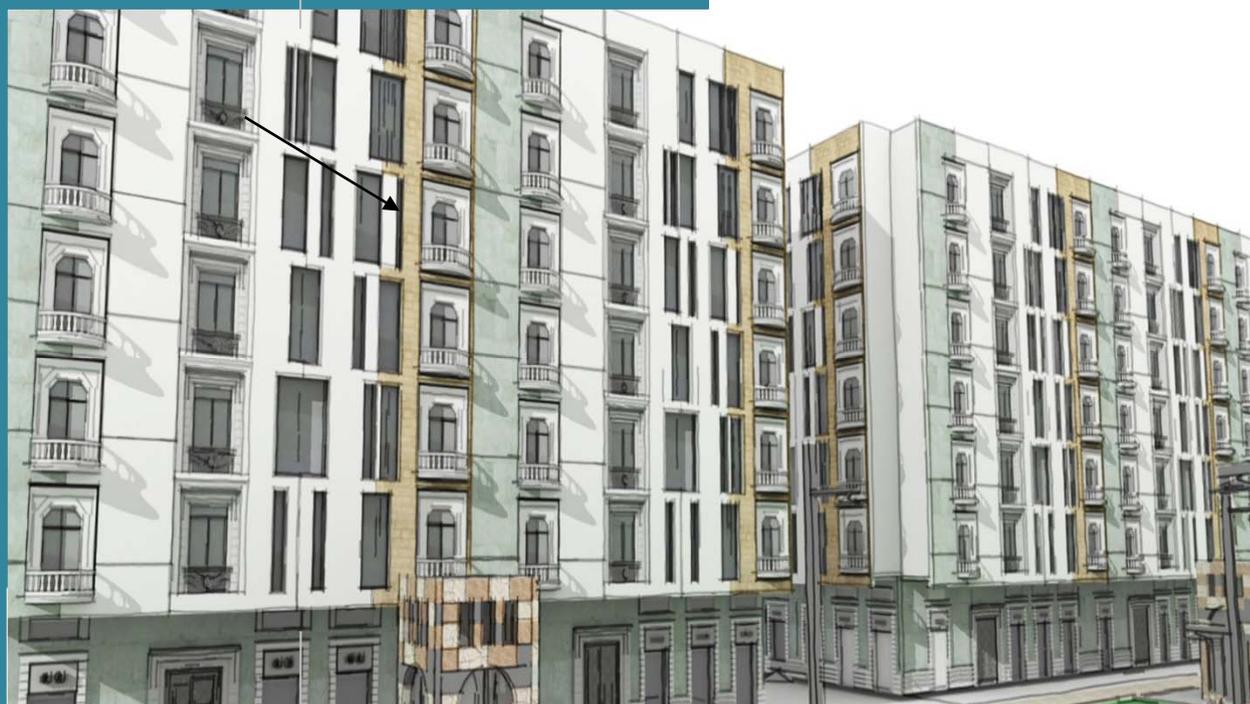
L'intervention sur le bâtiment essaye au mieux de s'intégrer à la composition existante, ceci en dotant la façade des éléments architectoniques qui vont introduire une touche de l'identité culturelle à l'ensemble. Les détails de la façade traduisent l'influence très marquante de l'Art-Déco que les architectes de l'époque suivaient dans leurs concepts. Toujours le même mot d'ordre simplicité, jeux de volumes, décrochements, retraits, fer forgé aux motifs simplifiés et géométrisés, blancheur des murs, ouvertures longues, portail et entrée d'immeuble traitée dans le même esprit...



La façade est animée par ses couleurs de parements en nuances de gris et de jaune en plus des différents types d'éléments architecturaux, les ouvertures se distinguent par leur aspect esthétique, la composition de la façade est enrichie davantage par les pans de murs qui rythment la façade.



Deux typologies de balcons renforcent la composition de la façade, ils peuvent recevoir des placages en béton avec une simple ferronnerie en barreaux longitudinaux ou être insérés dans un encadrement en arc plein cintre avec balustrade.



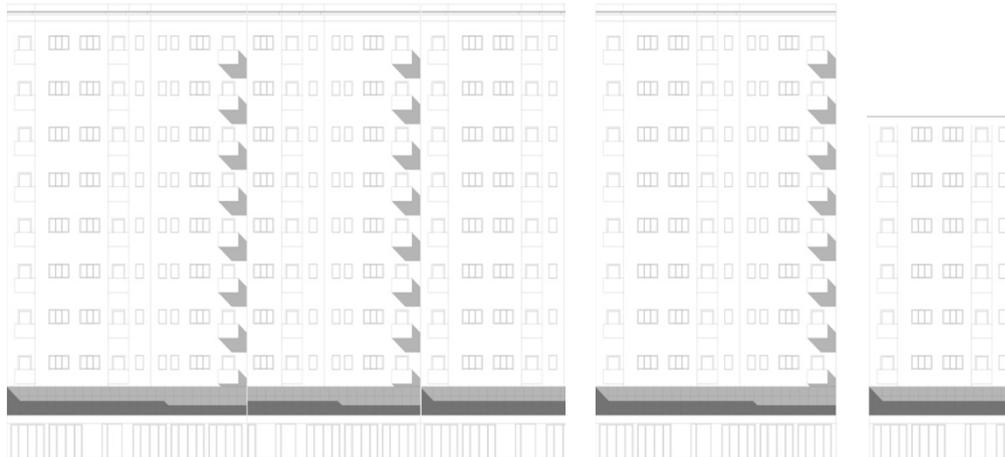
Une façade étant un tout, chaque élément la constituant à sa place et son rôle dans la qualité de l'ensemble de l'œuvre. On accorde une attention particulière aux portes d'entrée étant le lien et le moyen qui permet de passer de l'extérieur vers l'intérieur. Elles sont inscrites dans un encadrement simple avec placage en maçonnerie de moellons. La structure du rez-de-chaussée est reprise sur la base de l'existant en ordonnant les portes de commerces et en leur offrant un aspect unifié.

TYPOLOGIE: IMMEUBLE EN R+8

Après le relevé d'une séquence, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Respecter les rythmes verticaux

Respecter les éléments décoratifs authentiques



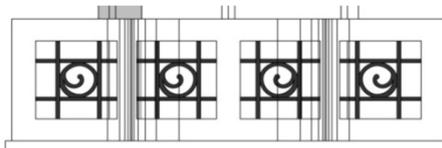
Au niveau des conceptions Néo-Classique, les ouvertures dépassent leur rôle fonctionnel pour devenir des éléments de base dans la structuration de la volumétrie de la façade selon les principes de ce courant architectural. La façade est animée par sa couleur blanche allant vers des nuances grises et jaunes au niveau des parements, rappelant la couleur emblématique de la camomille. Egalement par différents types d'éléments architecturaux, les ouvertures se distinguent par leur aspect originel, la composition de la façade est enrichie davantage par le couronnement qui vient ceinturer le bâtiment.

Une façade étant un tout, chaque élément la constituant a sa place et son rôle dans la qualité de l'ensemble. On accorde une attention particulière aux commerces. Ils sont placés dans un encadrement arqué.



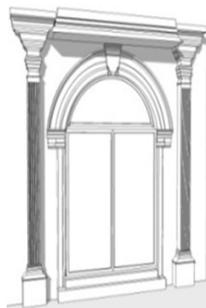
La frise doit être exécutée dans le respect des épaisseurs, des proportions et des détails. Les différents motifs et encadrement doivent faire partie intégrante de la masse du mur.

La ferronnerie, vient enrichir les composantes de la façade en équilibrant le rapport entre horizontalité et verticalité, mais surtout ajouter par sa légèreté et sa conception.



Autre typologie et autre traitement basé sur la fusion du béton. Les balcons ou portes-fenêtres ont des garde-corps de mêmes matériaux mais de composition différente.

L'entrée de l'immeuble reçoit, elle aussi, un traitement particulier, vu son rôle d'accès à l'édifice et l'image qu'elles en donnent. Sa richesse décorative est accentuée par l'élancement des vantaux.



TYPOLOGIE: IMMEUBLE EN R+3

Après le relevé d'une séquence, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

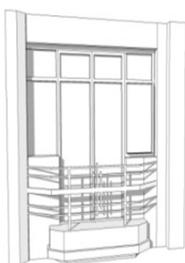
Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Respecter les rythmes verticaux

Respecter les éléments décoratifs authentiques



Marquant le passage vers un tissu urbain nouveau, il serait opportun de garder une démarcation tout en faisant des emprunts aux courants stylistiques existants par rapport à certains aspects:

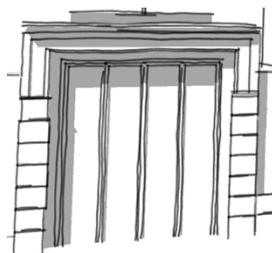
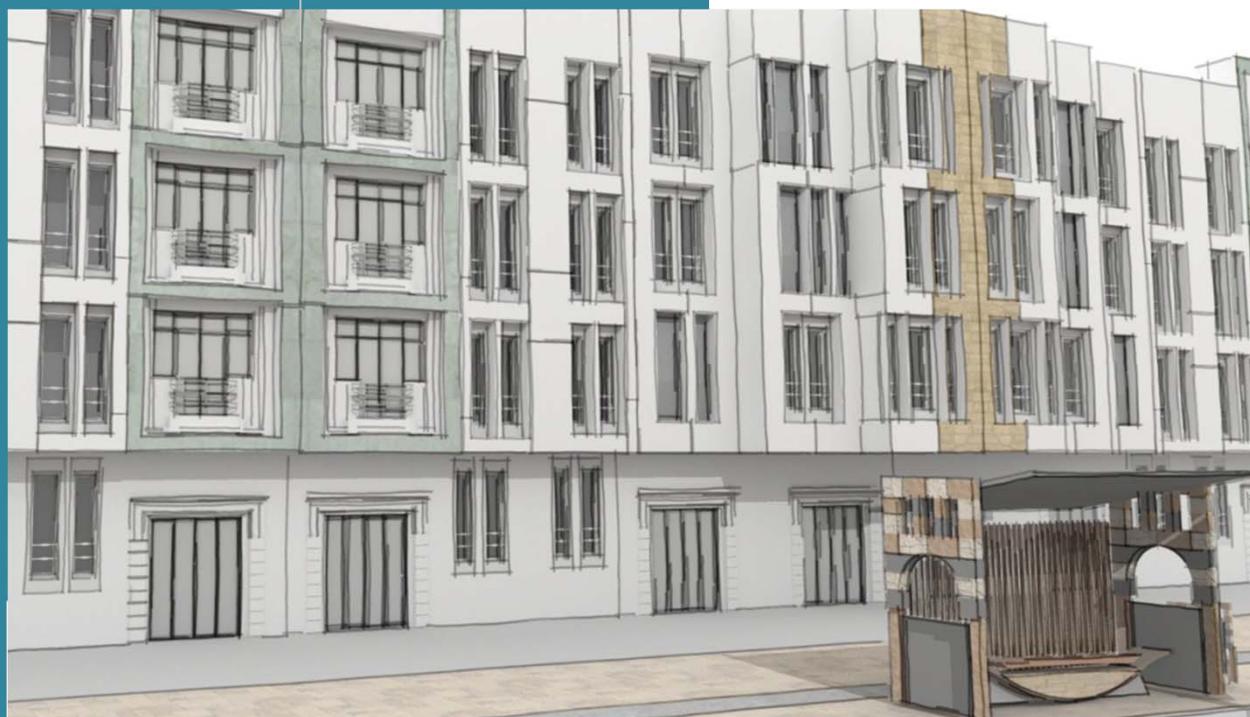
- La simplicité dans le traitement ;
- Une volumétrie cubique ;
- Un front bâti qui bien d'inspiration différente, pourrait insister sur une répétitivité marquant l'alignement, mais sans pour autant être dépossédée de rythme et de relief (décrochements, retraits et encorbellements, vides et pleins...).



Le principe de la proposition est de produire une animation architecturale visuelle qui rehaussera la valeur de la façade.



La sobriété de cette proposition est poussée à l'extrême, la volumétrie se démarque particulièrement par les saillis, les «bow-windows» bien qu'un peu plus géométrisés pour ce cas là.



La pierre, le verre et le fer forgé, constituent les matériaux de base sur cette proposition. Des matériaux qui trouvent leur place dans la tradition et dans la modernité. Leur malléabilité permet un large éventail d'agencements mais le plus important, c'est d'en faire bon usage pour donner une identité visuelle à cette typologie d'habitat.

TPOLOGIE: IMMEUBLE EN R+3

Après le relevé d'une séquence, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Respecter les rythmes verticaux

Respecter les éléments décoratifs authentiques



Le but étant de produire une certaine animation architecturale visuelle, qui rehausserait la valeur esthétique d'une zone considérablement prisée.

La proposition s'est basée sur les éléments suivants :

- Ressortir l'élément fenêtre par un encadrement en relief ;
- Animer l'élément centrale par des unités de balcon en relief ;
- Marquer le bâtiment par de la pierre de taille locale ;
- Structurer le rez-de-chaussée en définissant les encadrements des commerces.

La façade est d'une composition simple qui sera mise en relief par la couleur prononcée de la pierre en nuances de jaune en guise de parement.

Le traitement des éléments architectoniques qui composent la volumétrie s'est basé sur une reformulation de quelques détails existants dans la ville nouvelles.



Les portes au rez de chaussée sont en verrière qui affère la transparence recherchée, les percements au niveau de la façade reçoivent des encadrements qui les mettent en relief et rehaussent la composition.

TYPOLOGIE: VILLAS

Après le relevé d'une séquence, nous avons procédé de manière à garder la même structure volumétrique de la façade tout en réalisant de nouveaux montages conceptuels, ceci assurera la facilité de réalisation de nos propositions.



ETAT DES LIEUX



RELEVÉ DE L'EXISTANT



PROPOSITIONS

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



Pierre de moellons à joint extrariés



Pierre appareillée en mosaïque brouillée



Pierre opus romain



Pierre opus incertum



Pierre opus incertum à joint plein

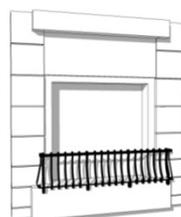
Notre proposition a pour but de maintenir l'organisation spatiale antérieure tout en donnant aux façades un aspect original par le biais de l'utilisation de couleurs authentiques contrastant avec des matériaux de parement sur les travées et encadrements des ouvertures en guise de brise soleil.



Respecter les limites au niveau de la mitoyenneté

Respecter les rythmes verticaux

Respecter les éléments décoratifs authentiques



Ces maisons individuelles sont caractérisées par une conception dépouillée, globalement blanche mis à part le RDC traité dans sa globalité en parement de pierre de taille.

L'emploi du fer forgé est très fréquent mais selon des motifs simplifiés et plus géométrisés. Les ouvertures sont de plus en plus grandes permettant plus d'aération, les saillis et les balcons sont multipliés, en éléments indispensables structurant le tracé de la façade dont le couronnement acquiert aussi une attention particulière dans le traitement.



La façade est animée par ses couleurs en nuances de gris et par différents types d'éléments architecturaux, les ouvertures se distinguent par leur aspect esthétique, la composition de la façade est enrichie davantage par le soubassement en pierre de taille comme assise pour la maison.



Ce détail reflète une intention particulière de valorisation, faisant usage d'une décoration raffinée.

L'usage d'éléments « trompe l'œil » est à souligner, ceci pour garder un équilibre cohérent des différents éléments qui composent le bâtiment.

III. PALETTE VÉGÉTALE PRÉCONISÉE

La plantation constitue la partie la plus importante dans l'aménagement des espaces verts. La végétation permet d'offrir, grâce à son feuillage, sa texture, sa couleur et ses odeurs possibles, un cadre dynamique se transformant au gré des saisons.

Pour la charte architecturale, urbanistique et paysagère de la ville de Kénitra, la palette végétale est choisie en considérant le port et le feuillage de chaque espèce pour assurer l'ombre mais aussi la floraison et l'allure de chaque espèce afin de diversifier l'aspect des espaces en fonction des saisons.

En plus de la fonction esthétique, les végétaux ont été choisis en tenant compte des spécificités édaphiques et climatiques de la ville de Kénitra.

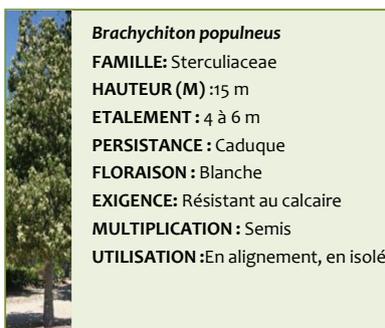
La plantation est répartie dans les projets selon leur insertion à proximité des zones de grandes entités paysagères à savoir :

- La boucle de Sebou ;
- La forêt périurbaine de Kénitra ;
- Le site humide Fouarat ;
- Le paysage agricole.

LA BOUCLE DE SEBOU



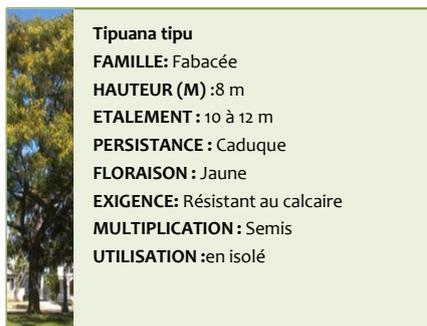
Jacaranda Mimosifolia
FAMILLE: Bignoniaceae
HAUTEUR (M) :12m
ETALEMENT : 5 à 6m
PERSISTANCE : semi-persistant
FLORAISON : Violette
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



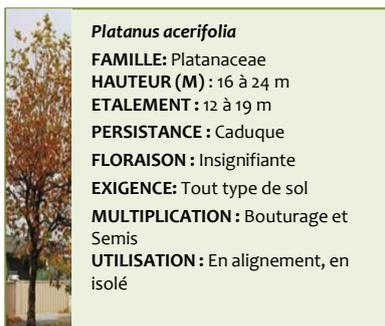
Brachychiton populneus
FAMILLE: Sterculiaceae
HAUTEUR (M) :15 m
ETALEMENT : 4 à 6 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Blanche
EXIGENCE: Résistant au calcaire
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



Erythrina caffra
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) :15 m
ETALEMENT : 15 à 20 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Rouge (3-4)
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis et Bouturage
UTILISATION : Ornemental dans les parcs



Tipuana tipu
FAMILLE: Fabacée
HAUTEUR (M) :8 m
ETALEMENT : 10 à 12 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Jaune
EXIGENCE: Résistant au calcaire
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : en isolé



Platanus acerifolia
FAMILLE: Platanaceae
HAUTEUR (M) : 16 à 24 m
ETALEMENT : 12 à 19 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Bouturage et Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



Sophora japonica
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) :8 à 12 m
ETALEMENT : 6 à 8 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Blanche, jaune (7-9)
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En isolé, en alignement



Melia Azedarach
FAMILLE: Meliaceae
HAUTEUR (M) :10 à 12
ETALEMENT : 8
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Bleue violette
EXIGENCE: Terre franche
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



Phoenix canariensis
FAMILLE: Palmaceae
HAUTEUR (M) :15 à 20
ETALEMENT :
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON :
EXIGENCE: Indifférent au sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



Schinus Molle
FAMILLE: Anacardiaceae
HAUTEUR (M) :10
ETALEMENT : 8 à 12
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Supporte climat chaud
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION :



Morus alba (Murier)

FAMILLE: Moraceae
HAUTEUR (M) : 7 à 20
ETALEMENT : 7 à 10
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Résistant au Calcaire
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : En isolé, en bosquet



Populus alba

FAMILLE: Salicaceae
HAUTEUR (M) : 20 à 30
ETALEMENT : 3 à 6
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Rouge
EXIGENCE: sol Léger, riche et frais
MULTIPLICATION : Semis et bouturage
UTILISATION : En alignement, en isolé



Melia Azedarach

FAMILLE: Meliaceae
HAUTEUR (M) : 10 à 12
ETALEMENT : 8
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Bleue violette
EXIGENCE: Terre franche
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



Plumbago capensis

FAMILLE: Plumbaginaceae
HAUTEUR (M) : 4 à 5
ETALEMENT : 7 à 10
PERSISTANCE : persistant
FLORAISON : Bleue
EXIGENCE: Sol humide
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Massif fleuri



Agapanthus pitchoune

FAMILLE: Liliaceae
HAUTEUR (M) : 0,9 à 1,5 m
ETALEMENT : 0,5 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : bleue
EXIGENCE: riche, drainé, humifère
MULTIPLICATION : Massif fleuris
UTILISATION : Massif fleuri



Santolina chamaecyparissus

FAMILLE: Labiaceae
HAUTEUR (M) : 0,5 à 1,5
ETALEMENT : 0,5
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Jaune
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Bouturage et Semis
UTILISATION : Massif fleuri



Justicia adhatoda

FAMILLE: Acanthaceae
HAUTEUR (M) : 4
ETALEMENT : 3
PERSISTANCE : semi-persistant
FLORAISON : Blanche
EXIGENCE: Sans exigence R.Ca
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : Massif fleuri



Gazania hybride

FAMILLE: Asteraceae
HAUTEUR (M) : 0,15 à 0,25
ETALEMENT : 0,25
PERSISTANCE : persistant
FLORAISON : Jaune, orange, rose, rouge
EXIGENCE: Pauvres même sablonneux
MULTIPLICATION : Semis, bouture
UTILISATION : Massifs-bas et couvres sol



Anthemis frutescens

FAMILLE: Asteraceae
HAUTEUR (M) : 0,50 à 0,80
ETALEMENT :
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Jaune
EXIGENCE: Sol drainé riche
MULTIPLICATION : Semis division des touffes
UTILISATION : Massifs-bas et couvres-sol

LA FORÊT PÉRIURBAINE DE KENITRA



Daphne gnidium
FAMILLE: Thymelaeaceae
HAUTEUR (M) : 1-1.5 m
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : fin d'été à l'automne
COULEUR : Blanc
EXIGENCE: Soleil, mi-ombre
MULTIPLICATION : Semis, bouture en été
UTILISATION : Cortège floristique du chêne liège



Acacia cyanophylla
FAMILLE: Mimosaceae
HAUTEUR (M) : 6
ETALEMENT : 3 à 4
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : jaune
EXIGENCE: Résistant à la sécheresse et aux embuns
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Boisement, en isolé



Acacia mollissima
FAMILLE: Mimosaceae
HAUTEUR (M) : 10 - 12 m
ETALEMENT : 10 à 14
PERSISTANCE : caduque
FLORAISON : printemps
COULEUR : Jaune d'or
EXIGENCE: Soleil
MULTIPLICATION : Semis, bouturage
UTILISATION : Boisement



Quercus suber
FAMILLE: Fagaceae
HAUTEUR (M) : 8 à 15 m
ETALEMENT : 10 à 12 m
PERSISTANCE : Persistante
FLORAISON : Avril à Mai
EXIGENCE: Soleil, mi-ombre
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Boisement



Robinia pseudoacacia
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) : 10 à 16
PERSISTANCE : Caduc
FLORAISON :
COULEUR : Blanche (3)
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé, boisement



Grevillea robusta
FAMILLE: Proteaceae
HAUTEUR (M) : 20
ETALEMENT : 10
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Orange
EXIGENCE: NCa, climat sec
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, boisement, en isolé



Pinus pinaster
FAMILLE: Pinaceae
HAUTEUR (M) : 30 m
ETALEMENT : 8 m
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Alignement, en isolé, boisement



Cistus salviifolius
FAMILLE: Papilionaceae
HAUTEUR (M) : 1 - 1.5 m
PERSISTANCE : Caduc
FLORAISON : Fin du printemps au début de l'été
COULEUR : Jaune d'or
EXIGENCE: Soleil
MULTIPLICATION : Bouturage, semis
UTILISATION : Cortège floristique du chêne liège



Sophora japonica
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) : 8 à 12
PERSISTANCE : Caduc
FLORAISON : juillet-septembre
COULEUR : Blanche, jaune (7-9)
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En isolé, en alignement



Chamaerops humilis
FAMILLE: Arecaceae
HAUTEUR (M) : 0.60 à 2 m
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Printemps
COULEUR : Jaune
EXIGENCE: Soleil à mi-ombre
MULTIPLICATION : semis
UTILISATION : Cortège floristique du chêne liège



Schinus terebinthifolius
FAMILLE: Anacardiaceae
HAUTEUR (M) : 10
ETALEMENT :
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Supporte climat chaud
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Alignement



Acacia cyanophylla
FAMILLE: Mimosaceae
HAUTEUR (M) : 6
ETALEMENT : 3 à 4
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : jaune
EXIGENCE: Résistant à la sécheresse et aux embuns
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Boisement, en isolé

LE SITE HUMIDE FOUARAT



Phoenix canariensis
FAMILLE: *Palmaeaceae*
HAUTEUR (M) : 15 à 20
ETALEMENT :
PERSISTANCE : *Persistant*
FLORAISON :
EXIGENCE: *Indifférent au sol*
MULTIPLICATION : *Semis*
UTILISATION : *En alignement, en isolé*



Populus alba
FAMILLE: *Salicaceae*
HAUTEUR (M) : 20 à 30
ETALEMENT : 3 à 6
PERSISTANCE : *Caducue*
FLORAISON : *Rouge*
EXIGENCE: *sol Léger, riche et frais*
MULTIPLICATION : *Semis et bouturage*
UTILISATION : *En alignement, en isolé*



Plumbago capensis
FAMILLE: *Plumbaginaceae*
HAUTEUR (M) : 4 à 5
ETALEMENT : 7 à 10
PERSISTANCE : *persistent*
FLORAISON : *Bleue*
EXIGENCE: *Sol humide*
MULTIPLICATION : *Semis*
UTILISATION : *Massif fleuri*



Nerium oleander
FAMILLE: *Apocynaceae*
HAUTEUR (M) : 3 à 4
PERSISTANCE : *Persistant*
FLORAISON :
COULEUR : *Blanche, rouge, rose et jaune*
EXIGENCE: *tout type de sol, R.Ca*
MULTIPLICATION : *Bouturage*
UTILISATION : *Massif*



Anthemis frutescens
FAMILLE: *Asteraceae*
HAUTEUR (M) : 0,50 à 0,80
ETALEMENT :
PERSISTANCE : *Persistant*
FLORAISON : *Jaune*
EXIGENCE: *Sol drainé riche*
MULTIPLICATION : *Semis division des touffes*
UTILISATION : *Massifs-bas et couvres-sol*



Schinus Molle
FAMILLE: *Anacardiaceae*
HAUTEUR (M) : 10
ETALEMENT : 8 à 12
PERSISTANCE : *Persistant*
FLORAISON : *Insignifiante*
EXIGENCE: *Supporte climat chaud*
MULTIPLICATION : *Semis*
UTILISATION :



Gazania hybrida

FAMILLE: Asteraceae

HAUTEUR (M) : 0,15 à 0,25

ETALEMENT : 0,25

PERSISTANCE : persistant

FLORAISON : Jaune, orange, rose, rouge

EXIGENCE: Pauvres même sablonneux

MULTIPLICATION : Semis, bouture

UTILISATION : Massifs-bas et couvre sol



Aptenia cordifolia

FAMILLE: Aizoaceae

HAUTEUR (M) : 0,05 à 0,2

ETALEMENT : 1

PERSISTANCE : Persistant

FLORAISON : Rouge, rose

EXIGENCE: tout type de sol

MULTIPLICATION : Semis, bouture

UTILISATION : Couvre sol



Morus alba (Murier)

FAMILLE: Moraceae

HAUTEUR (M) : 7 à 20

ETALEMENT : 7 à 10

PERSISTANCE : Caduque

FLORAISON : Insignifiante

EXIGENCE: Résistant au Calcaire

MULTIPLICATION : Bouturage

UTILISATION : En isolé, en bosquet



Rosmarinus officinalis

FAMILLE: Labiaceae

HAUTEUR (M) : 2

ETALEMENT : 0,2 à 0,5

PERSISTANCE : Persistant

FLORAISON : Violette

EXIGENCE: sol frais

MULTIPLICATION : Bouturage et Semis

UTILISATION : Massif fleuri



Carpobrotus acinaciformis

FAMILLE: Aizoaceae

HAUTEUR (M) : 0,2 à 0,4

ETALEMENT : 1 à 2

PERSISTANCE : Persistant

FLORAISON : Rose magenta

EXIGENCE: tout type de sol

MULTIPLICATION : Semis

UTILISATION : Couvre sol



Hedera helix

FAMILLE: Araliaceae

HAUTEUR (M) :

ETALEMENT :

PERSISTANCE : Persistant

FLORAISON :

EXIGENCE: tout type de sol

MULTIPLICATION : Bouture en été

UTILISATION : Liane/ couvre sol



Lavandula angustifolia

FAMILLE: Labiaceae

HAUTEUR (M) : 2 m

ETALEMENT : 0,2 à 0,5m

PERSISTANCE : Persistant

FLORAISON : Violette

EXIGENCE: sol frais

MULTIPLICATION : Bouturage et Semis

UTILISATION : Massif fleuri

LE PAYSAGE AGRICOLE



Robinia pseudoacacia
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) : 10 à 16
PERSISTANCE : Caduc
FLORAISON :
COULEUR : Blanche (3)
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé, boisement



Sophora japonica
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) : 8 à 12 m
ETALEMENT : 6 à 8 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Blanche, jaune (7-9)
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En isolé, en alignement



Schinus terebinthifolius
FAMILLE: Anacardiaceae
HAUTEUR (M) : 10
ETALEMENT :
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Supporte climat chaud
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Alignement



Cercis siliquastrum
FAMILLE: Fabaceae
HAUTEUR (M) : 7 à 8
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Mars - Avril
COULEUR : Rose
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En isolé, massif



Brachychiton populneus
FAMILLE: Sterculiaceae
HAUTEUR (M) : 15 m
ETALEMENT : 4 à 6 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Blanche
EXIGENCE: Résistant au calcaire
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : En alignement, en isolé



Acacia cyanophylla
FAMILLE: Mimosaceae
HAUTEUR (M) : 6
ETALEMENT : 3 à 4
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : jaune
EXIGENCE: Résistant à la sécheresse et aux embuns
MULTIPLICATION : Semis
UTILISATION : Boisement, en isolé



Acalypha wilkisiaea
FAMILLE: Euphorbiaceae
HAUTEUR (M) : 2 à 3
ETALEMENT : 0,5
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON :
EXIGENCE: Sol frais
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : Massif fleuri



Hydrangea macrophylla
FAMILLE: Saxifragaceae
HAUTEUR (M) : 1 à 1,5
ETALEMENT : 0,5 à 1
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Bleu, rose, blanche
EXIGENCE: Sol humide
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : Massif fleuri



Ficus Microcarpa
FAMILLE: Moraceae
HAUTEUR (M) : 10 à 15 m
ETALEMENT : 8 à 10
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Tout type de sol
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : En alignement, en isolé



Justicia adhatoda
FAMILLE: Acanthaceae
HAUTEUR (M) : 4
ETALEMENT : 3
PERSISTANCE : semi-persistant
FLORAISON : Blanche
EXIGENCE: Sans exigence R.Ca
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : Massif fleuri



Cesstrum nocturnum
FAMILLE: Solanaceae
HAUTEUR (M) : 2,5 à 4
ETALEMENT : 1 à 2
PERSISTANCE : Persistant
FLORAISON : Blanche
EXIGENCE: Sol frais
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : Massif fleuri



Prunus pissardii
FAMILLE: Rosaceae
HAUTEUR (M) : 8m
ETALEMENT : 6 m
PERSISTANCE : Caduque
FLORAISON : Insignifiante
EXIGENCE: Sol humide N.Ca
MULTIPLICATION : Bouturage
UTILISATION : En isolé

IV. MOBILIER URBAIN

D'inspiration locale sans pour autant verser dans le générique, le mobilier urbain proposé tente de faire rencontrer les images et la tradition locale dans une expression architecturale moderne, rationnelle et stylée.

Le Béton, la pierre et le Bois sont ainsi les principaux éléments de ce lexique urbain auxquels viendra s'adjoindre la tôle pour parachever un répertoire d'une grande variété visuelle.

Des précisions et des modifications formelles ont ainsi été mises en place et ce avec un souci d'unité esthétique globale et d'une singularité locale.

En outre, nous avons gardé comme fil rouge la nécessité de produire des objets faisables, peu onéreux et judicieux, c'est ainsi que simplicité, facilité d'exécution et coût ont été pris en compte lors de la conception.



Brique de
pierre



Pierre de
taille locale



Pierre
appareillée brute



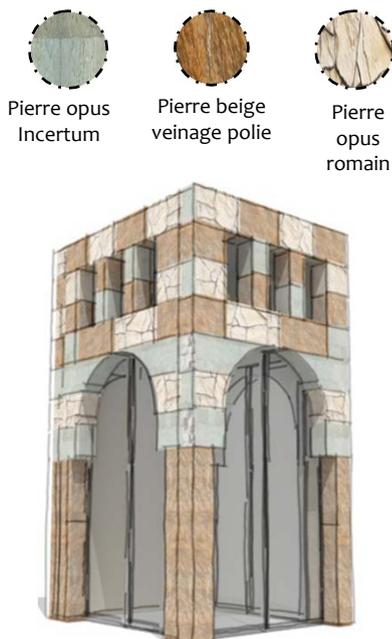
Pierre de
taille grès



VARIANTE MELLAH / KHABBAZATE

KIOSQUE

Ce kiosque est distingué par ses couleurs et sa composition authentique en référence à l'ancienne Kasbah de Kénitra dont ne subsistent que quelques pans de muraille et dont l'esprit est présent dans les bâtiments hérités de la période du protectorat.



Pierre opus Incertum

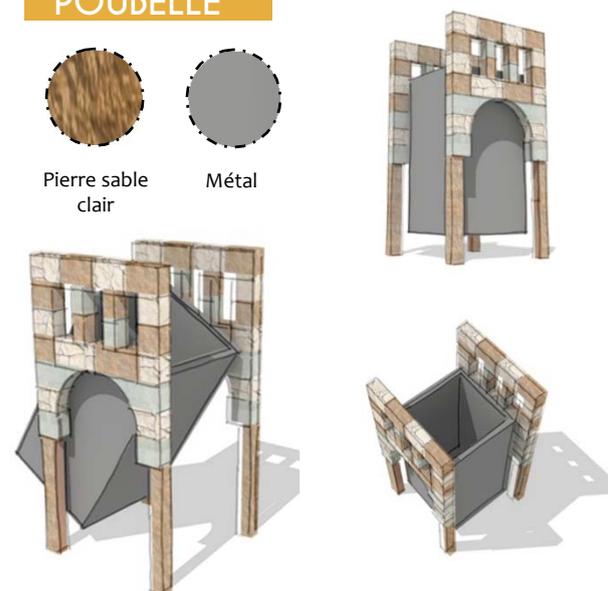


Pierre beige veinage polie



Pierre opus romain

POUBELLE



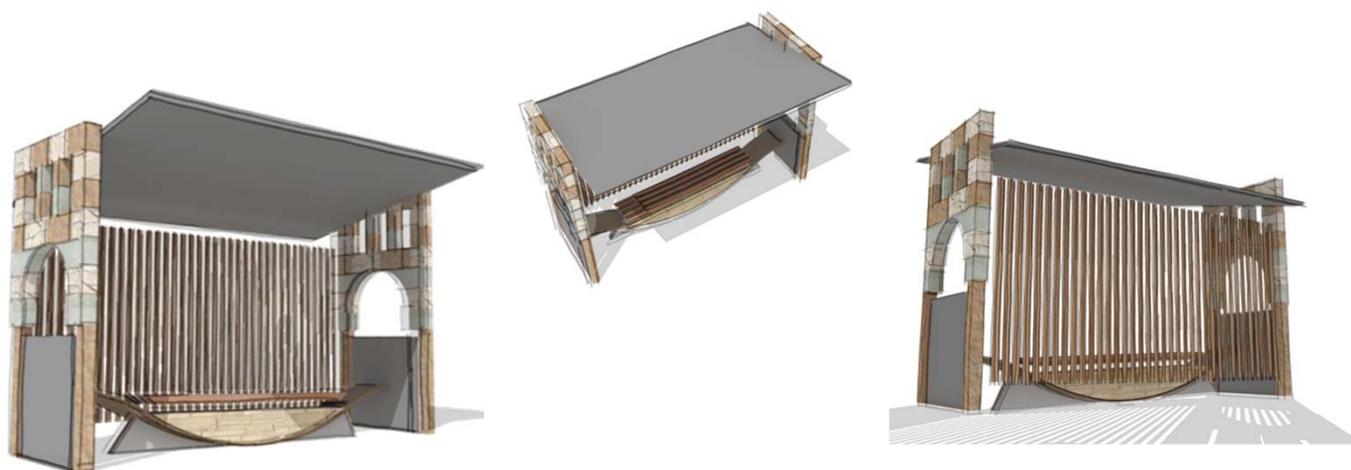
Pierre sable clair



Métal

ABRIS BUS

Ce modèle d'abris bus est inspiré de l'architecture de l'ancienne Kasbah de Kénitra, il est fabriqué de pierre de plusieurs nuances beiges et grises, de bois et de métal.



Pierre opus romain



Pierre opus Incertum



Pierre de moellons à joint extrariés

PANNEAUX SIGNALÉTIQUES



Pierre opus
Incertum



Pierre beige
veinage polie



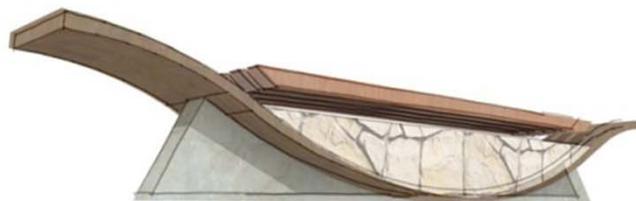
Pierre opus
romain



BANCS



Pierre opus
romain



Lors de la conception de ces prototypes de mobiliers, nous avons agité sur la gamme de coloris : pierre.

La conception des bancs tient compte de l'esthétique et du confort de son utilisateur.

Son idée de conception est un renvoi au ondulation de l'Oued Sebou ; véritable veine de vie de la ville de Kénitra, il sera fabriqué en Béton, Pierre et Bois.

VARIANTE CENTRE VILLE

ABRIS BUS

Ce modèle d'abris bus est inspiré de l'architecture du centre colonial de la ville de Kénitra, les faces latérales disposent d'un panneau d'affichage pouvant comporter les enseignes publicitaires. Les usagers sont protégés par le biais d'un garde corps en lames de bois verticales pour assurer un temps d'attente agréable et sécurisé. La toiture quant à elle, est fabriquée en bois.



BANCS

Ce modèle de banc sans dossier est formé par la combinaison de deux matériaux à savoir le bois et le fer. Le banc dispose d'une inclinaison au niveau du côté latéral avec un motif en ferronnerie rappelant son contexte d'insertion. Les dimensions et proportions du banc permettent d'accueillir quatre usagers au minimum.

KIOSQUE



Ce modèle de kiosque est constitué d'un plan vertical en bois avec une toiture en pente. Il dispose d'un garde-corps et des ouvertures de taille et de typologie différentes. Le design du kiosque s'adapte avec le contexte de la ville contemporaine avec ses matériaux légers et contemporains et son rapport plein/vide assez réduit.

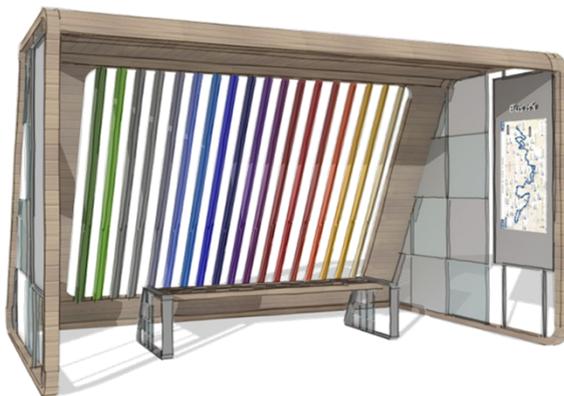
PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Ce modèle de panneaux signalétiques est formé à partir de deux matériaux de base, le bois et le fer. Cet élément de signalétique vise à orienter les visiteurs et les habitants de la ville et leur assurer les informations nécessaires à leur circulation. Ils doivent être mis en évidence sans être cachés par un quelconque obstacle.



ABRIS BUS

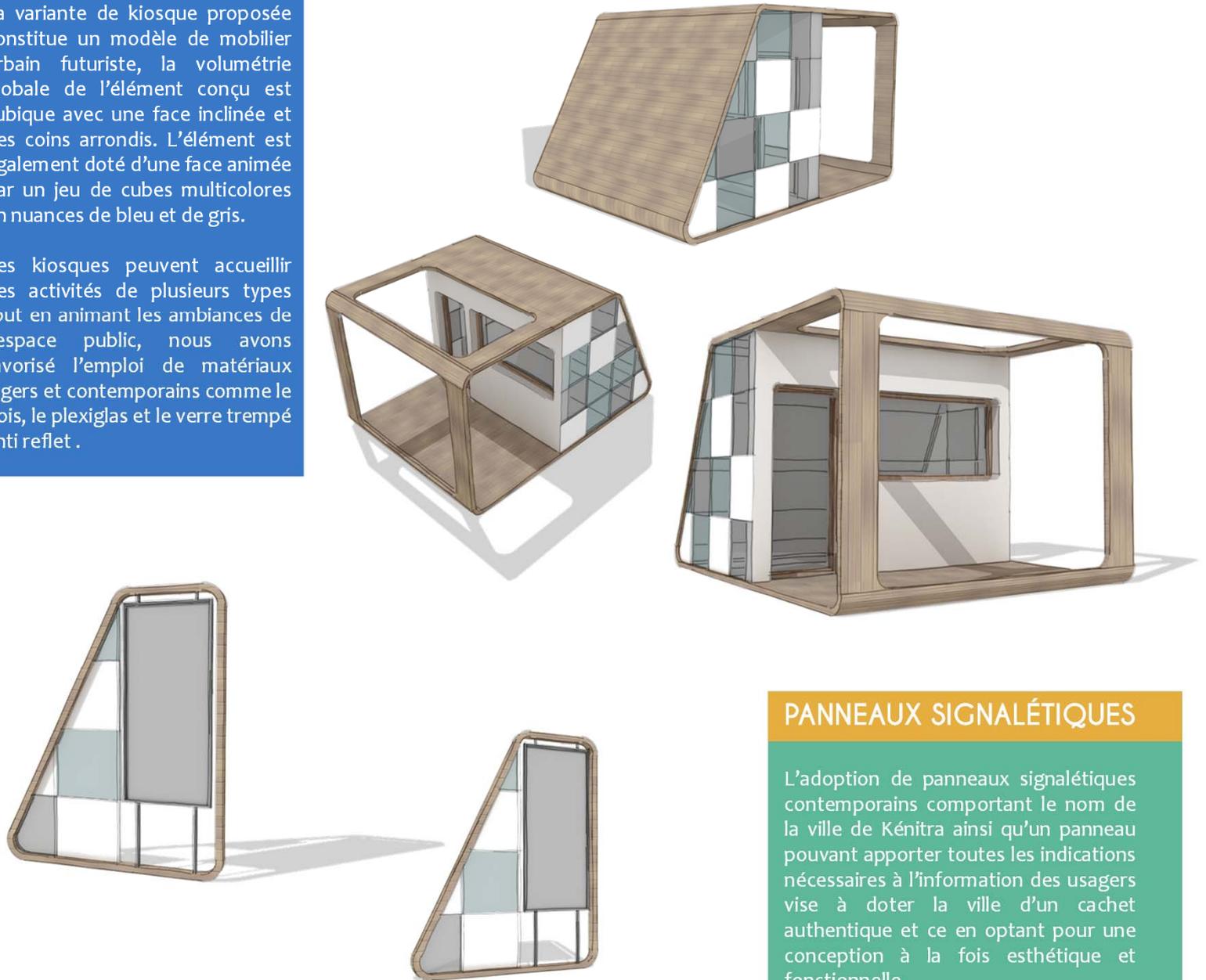
Cette variante d'abris bus assure aux usagers confort et fonctionnalité, elle est dotée d'une conception contemporaine avec un design particulier pouvant animer l'espace de la ville et le doter du cachet architectural contemporain recherché. Ce modèle s'adapte parfaitement au contexte de l'extension urbaine de la ville de Kénitra et constitue un élément de composition et de design urbain. Sa face latérale est animée avec un jeu de transparence et de cubes en plexiglas, avec un panneau affichant l'itinéraire et le numéro de l'arrêt du bus. La face arrière quant à elle est dotée de lamelles colorées vers davantage de qualité et design.



KIOSQUE

La variante de kiosque proposée constitue un modèle de mobilier urbain futuriste, la volumétrie globale de l'élément conçu est cubique avec une face inclinée et des coins arrondis. L'élément est également doté d'une face animée par un jeu de cubes multicolores en nuances de bleu et de gris.

Ces kiosques peuvent accueillir des activités de plusieurs types tout en animant les ambiances de l'espace public, nous avons favorisé l'emploi de matériaux légers et contemporains comme le bois, le plexiglas et le verre trempé anti reflet.



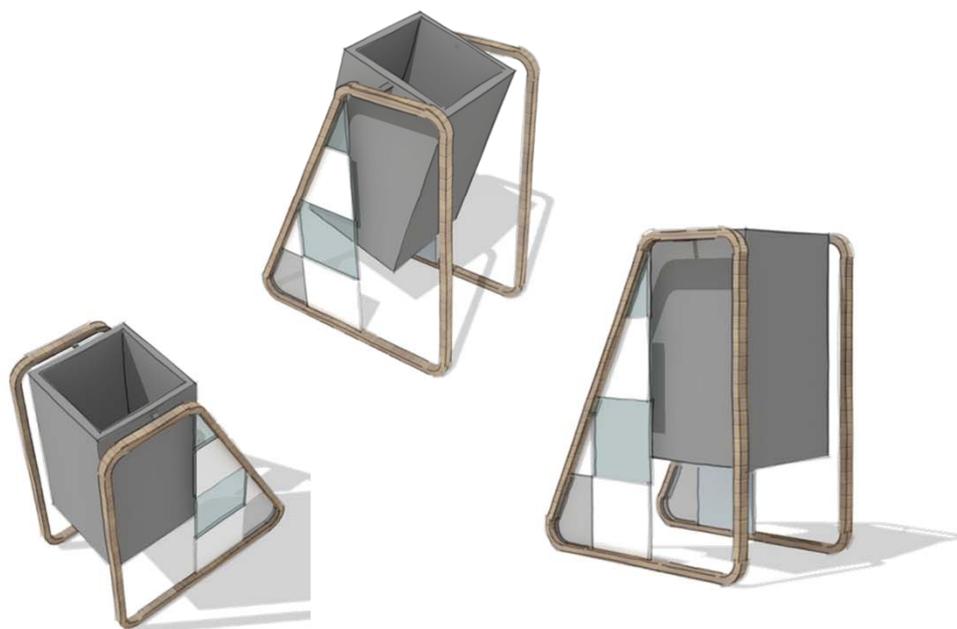
PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

L'adoption de panneaux signalétiques contemporains comportant le nom de la ville de Kénitra ainsi qu'un panneau pouvant apporter toutes les indications nécessaires à l'information des usagers vise à doter la ville d'un cachet authentique et ce en optant pour une conception à la fois esthétique et fonctionnelle.

BANCS

Cet élément de mobilier urbain est composé en tôle avec habillage en bois, les assises sont animées par le jeu de cubes en plexiglas, verre trempé anti reflet et PVC.

Nous avons proposé deux variantes, avec et sans dossier qui peuvent accueillir quatre usagers à travers leur configuration, dimensions et proportions. La variante avec dossier dispose d'un dossier en lamelles horizontales en bois.



POUBELLE

Le choix de concevoir l'élément poubelle en matières ininflammables, en ayant recours à l'usage du fer, découle de notre envie d'assurer l'entretien de l'espace public à travers cet élément de mobilier urbain, tout en garantissant une facilité de vider et entretenir ces éléments.

The image features a detailed architectural drawing of a classical door and an arched window above it. The door is composed of several panels with decorative moldings. The window is filled with an intricate wrought-iron grille. The drawing is overlaid with a large teal triangle that points towards the bottom right, and a smaller orange triangle at the bottom right corner. The text is positioned on the teal background.

V. MANUEL DE PRESCRIPTIONS
URBANISTIQUES,
ARCHITECTURALES ET
PAYSAGÈRES

The image features a background with a teal-to-dark-teal gradient. A diagonal dark teal band runs from the top-left towards the bottom-right. On the right side, there is a semi-transparent image of a modern multi-story building with a grid of windows. The text 'ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION' is centered in the lower half of the image.

ARCHITECTURE ET
CONSTRUCTION

ARTICLE 1 / COMPOSITION ARCHITECTURALE



CADRE BÂTI

Les propositions d'intervention sur le cadre bâti et ravalement de façades s'inspirent des éléments et détails existants, touchant les ouvertures, les couleurs, les volumétries, ...

HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE

Les hauteurs doivent respecter l'existant selon les directives du plan d'aménagement.

Les volumétries aussi garderont leur aspect où les décrochements, pleins et vides rythment les façades sous l'effet des jeux d'ombres et de lumières.

VOLUMÉTRIE DU BÂTI

Le maintien de la structure originale des volumes et des percements, nous permet de proposer des ordonnancements réalisables.

Le principe est de pouvoir offrir un enchaînement équilibré pour un ensemble existant, afin d'éviter la répétition et la monotonie visuelle sur l'axe, à savoir:

La reproduction de la même structure volumétrique des façades;

La création d'effets de volume par une mise en relief et le placage de matériaux telle la pierre...

ARTICLE 2 / RAVALEMENT DES FAÇADES



ELÉMENTS ET STYLE

Le respect et l'intervention dans le cadre des prescriptions et orientations du présent Manuel de prescriptions pour ce qui est des éléments de style distinguant le contexte particulier de la ville de Kénitra à savoir les éléments architectoniques, les matériaux d'enduit et de revêtement, les auvents et les éléments relatifs à l'occupation de l'espace public ainsi que les couleurs de peinture.

ALIGNEMENT

L'occupation de l'espace public doit être réglementée et cadrée pour éviter d'empiéter sur le domaine public ou de nuire à la fluidité de circulation dans l'espace urbain de la ville de Kénitra, les dispositions d'alignement doivent concerner également les étalages et les seuils des domaines privés.

RÉFECTIONS PARTIELLES

La prise en compte des servitudes d'aspect pour ce qui est des réfections partielles est non négligeable, elle concerne aussi bien les constructions à usage d'habitation que celles à usage commercial. Les façades devront être traitées en harmonie avec les dispositions du présent Manuel.

ARTICLE 3 / ELÉMENTS INTERDITS SUR FAÇADE

Il est strictement interdit d'utiliser les éléments suivants sur la façade à savoir:

- La peinture rugueuse type griffé, carrelage, marbre, plâtre ;
- Les bandes en tuile ;
- L'emploi excessif d'ouvertures sur les parois extérieures ;



ARTICLE 4 / COLORIMÉTRIE



Peinture
gris soie
ral 7044



Peinture
telegris 4 ral
7047

NUANCIER DE COULEURS JAUNE



NUANCIER DE COULEURS GRIS



- La coloration des façades des constructions à usage d'habitation ou à usage commercial se doit d'être conforme avec la palette et le nuancier de couleurs choisis pour la charte de la ville de Kénitra ;
- L'usage des enduits type monocouche de finition grattée, riblée ou écrasée sont proscrits par le présent Manuel ;
- Nous avons choisi pour la ville de Kénitra un nuancier de couleurs grises et jaunes en avançant un nuancier des tons adoptés, les petites surfaces, les encadrements des devantures commerciales ainsi que les soubassements seront teintés des couleurs du nuancier les plus foncées pour mettre plus l'accent sur les effets de volume, tandis que le ton général de la façade sera plus clair ;
- Les éléments de ferronnerie doivent respecter les styles inventoriés pour s'adapter au contexte particulier de la ville de Kénitra ;
- L'emploi d'autres types de couleurs doit être proscrit, surtout les jeux de tons criards ;

ARTICLE 5 / MATÉRIAUX DE PAREMENTS

NUANCE DE PAREMENT JAUNE



Pierre
opus
romain



Pierre
de taille
grès



Pierre de
moellons à joint
extrariés



Pierre appareillée
en mosaïque
brouillée



Pierre
appareillée
brute

NUANCE DE PAREMENT GRIS



Pierre
opus
incertum



Pierre opus
incertum à joint
plein



Pierre
de taille
locale



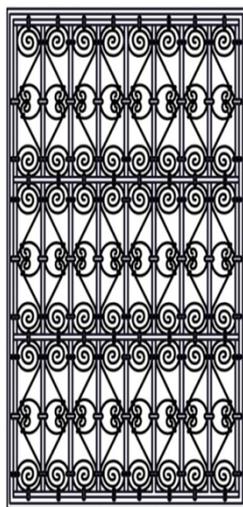
Brique
de
pierre

- Les appareillages en pierre sur les soubassements et façades doivent correspondre au nuancier de matériaux proposé par le présent Manuel de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères ;
- Les appareillages en pierre doivent impérativement maintenir leur teinte naturelle ;

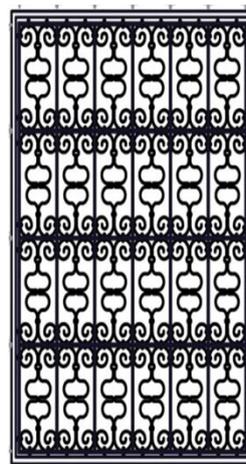
ARTICLE 6 / FERRONNERIE

La composition originelle des grilles de protection est obtenue par un assemblage des éléments de base, disposés d'une manière symétrique par rapport aux barreaux verticaux et ce dans le respect des tailles et des proportions.

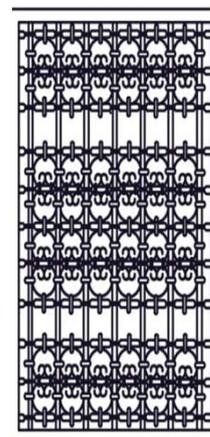
Les motifs décoratifs de forme courbée sont fixés à l'aide de colliers en fer plat et fermés au marteau sans soudure, ni collage, ni vissage. Les grilles sont fixées sur le cadre.



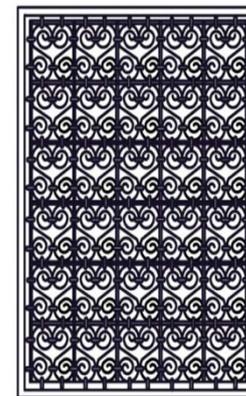
L'jabbana Maklouba



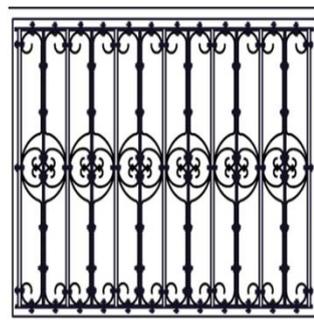
Laajouba



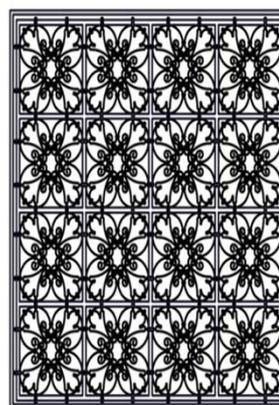
Lak'ika



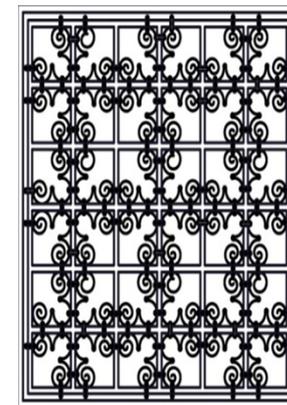
Ch'hda Roumiya



Ljabbana M'touwla



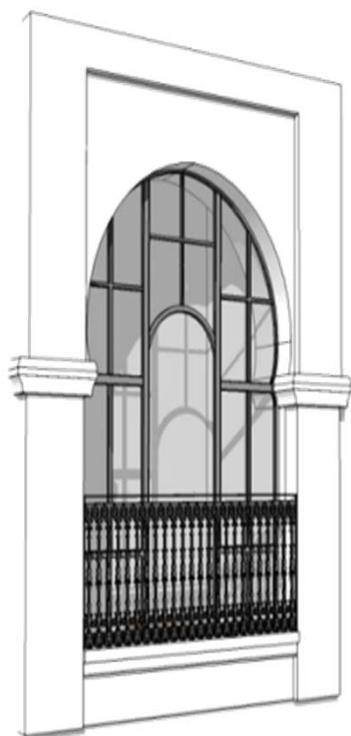
Nassae Yasmina



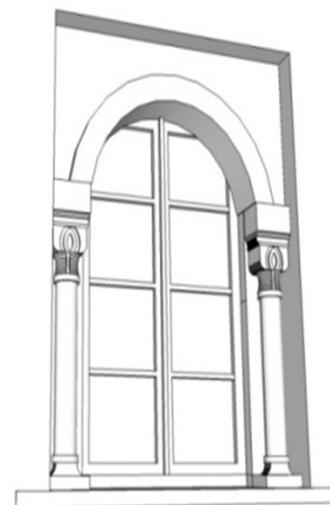
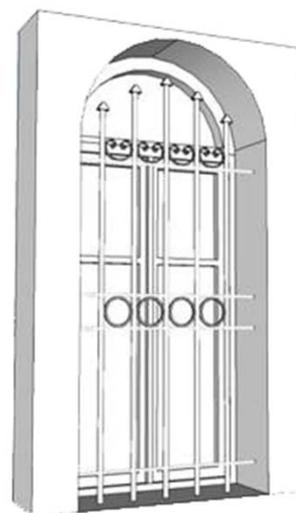
S'tarmiya

Relevés à l'état actuel
Dessin: BET

ARTICLE 7 / ASPECT DES FENÊTRES

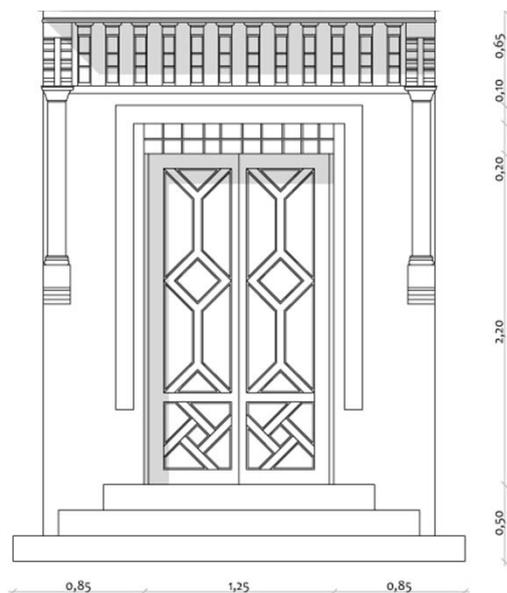


- Les fenêtres de la ville de Kénitra doivent respecter leur contexte d'insertion en s'alignant sur les dispositions du présent Manuel de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères ;
- Les fenêtres peuvent disposer d'un encadrement décoratif en relief qui respecte l'harmonie globale de la façade de la construction, qu'elle soit à usage d'habitation ou à usage commercial ;
- Les fenêtres peuvent être dotées d'une ferronnerie de protection surtout au niveau du rez-de-chaussée conformément aux modèles préconisés dans le présent Manuel de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères ;
- Il est préconisé que la surface totale des ouvertures au niveau de la façade ne dépasse pas les 25% pour s'adapter au contexte climatique de la ville de Kénitra ;
- L'utilisation de volets métalliques en façade doit faire l'objet d'une demande particulière auprès de la commission de voirie, elle peut être approuvée si elle est imposée par une image de marque déposée ou reconnue ;



ARTICLE 8 / TRAITEMENT DES FENÊTRES

ELÉMENTS D'INSPIRATION

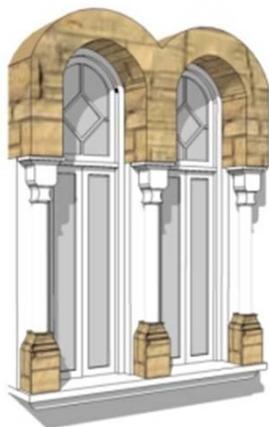


NOM DE L'ÉDIFICE : ÉCOLE CHAOUKI

COURANT STYLISTIQUE : NÉO-MAURESQUE

SITUATION : Angle Avenue Diouri et Rue Mohamed Amraoui

Relevé de la porte principale de l'édifice. Elle a été
condamnée et remplacé par une petite lucarne insignifiante.
Dessin: BET



Proposition pour la mise en
œuvre de la charte
Dessin: BET

MATÉRIAUX DES FENÊTRES

- Les matériaux préconisés pour les linteaux de fenêtres, leurs encadrements et leurs volets sont le bois vernis ou le PVC si les deux présentent une harmonie de textures ;
- La fixation aux murs des grilles en fer forgé peut être directe ;
- Les ferronneries doivent être exécutées selon les modèles proposés dans le présent Manuel ;

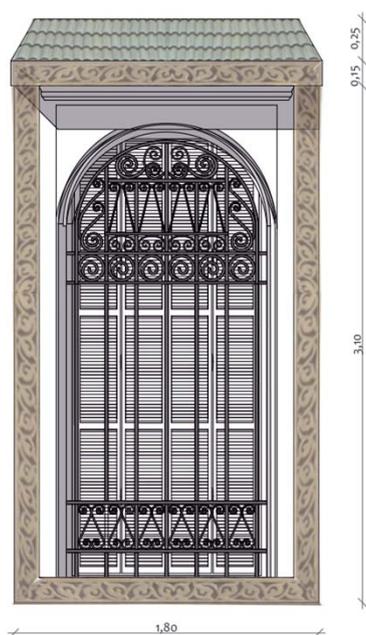
COULEUR DES FENÊTRES

- La couleur des fenêtres doit maintenir son aspect naturel par l'utilisation d'un vernis de protection ou l'usage du PVC en harmonie avec la texture du bois ;
- Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres couleurs de fenêtres peuvent être autorisées si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnue.

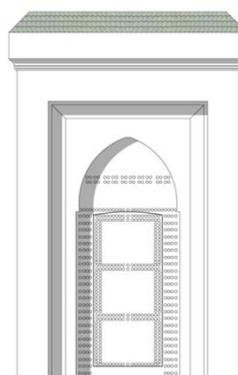
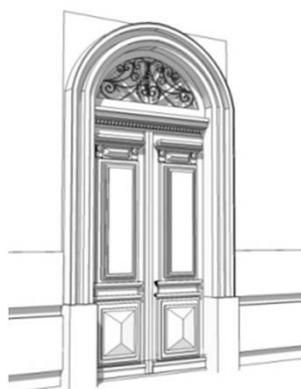
FORME DES FENÊTRES ET CHÂSSIS-HAUT

- Les fenêtres ne doivent pas dépasser 1.50 m de hauteur sur 1.20 m de largeur et doivent respecter les proportions convenues dans les modèles préconisés dans le présent Manuel ;
- Les formes des ouvertures des fenêtres sur façades peuvent être généralement rectangulaires ou d'inspiration locale comme stipulé par le présent Manuel de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères ;
- Les percements peuvent recevoir des ouvertures en arc plein cintre, surbaissé, surhaussé ou rectangulaire.
- Les grilles métalliques de protection ne peuvent en aucun cas dépasser le ras du mur ;
- Les éléments de menuiseries doivent être protégés par le biais de persiennes ;

ARTICLE 9 / ASPECT DES PORTES

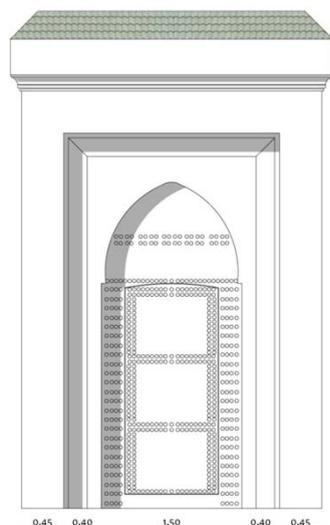


- Les portes doivent être rectangulaires, elles peuvent également être arquées en plein cintre, en arc surhaussé ou surbaissé selon les modèles préconisés par la ville de Kénitra. Elles peuvent atteindre jusqu'à 2.70 m de hauteur et 1.8 m maximum de largeur lorsqu'elles sont à double ouvrant .
- Les encadrements des portes des commerces seront en parements de maçonnerie mis en relief avec une fenêtre en imposte pour éclairer, le cas échéant, la mezzanine .
- Les grilles de protection ne doivent en aucun cas dépasser le ras du mur.
- Les ferronneries doivent être exécutées selon les modèles proposés dans le présent Manuel ;

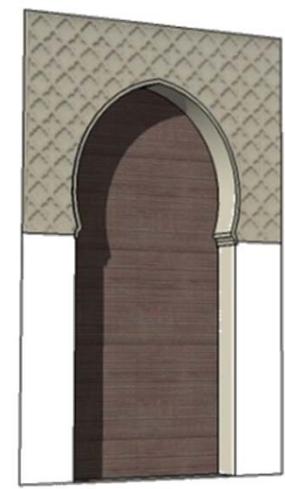


ARTICLE 10 / TRAITEMENT DES PORTES

ELÉMENTS D'INSPIRATION



MAISON AU SEIN DU MELLAH
Relevés à l'état actuel
Dessin: BET



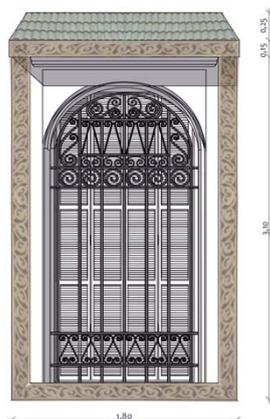
Proposition pour la mise en œuvre de la charte
Dessin: BET

MATÉRIAUX DES PORTES

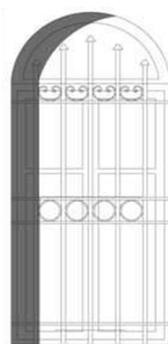
- Les encadrements et les linteaux des portes extérieures doivent être en bois à lames ou massif vernis ou peint ;
- Les matériaux préconisés pour les portes des espaces commerciaux, leurs encadrements et leurs linteaux sont le bois massif ou la menuiserie métallique en fer ou en aluminium en harmonie avec l'usage du bois ;
- Les pare-soleil liés aux portes peuvent être en tissu « bâche » ou en PVC, avec une structure en bois sans dépasser une portée de 0.80 m ;
- Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, l'usage de portes métalliques peut être autorisé si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnue ;

COULEUR DES PORTES

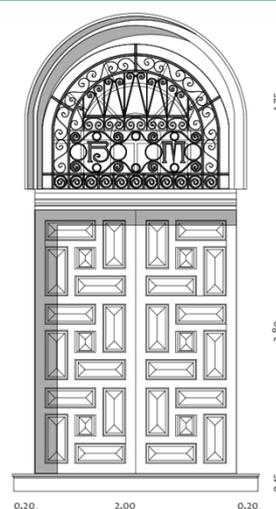
- Le bois doit préserver sa teinte naturelle, au niveau des linteaux et menuiseries en bois, il est préconisé d'utiliser des couleurs d'accompagnement en contraste avec la palette générale ;
- Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres couleurs peuvent être autorisées si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnue.



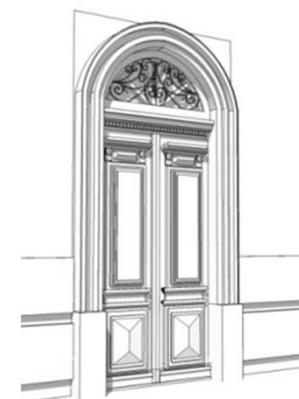
NOM DE L'ÉDIFICE : Ex BANQUE DU MAROC
Actuelle **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE**
COURANT STYLISTIQUE : NÉO-MAURESQUE
SITUATION : 45, Avenue Mohamed V
Relevés à l'état actuel
Dessin: BET



Proposition pour la mise en œuvre de la charte
Dessin: BET



NOM DE L'ÉDIFICE : Ex BANQUE DU MAROC
Actuelle **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE**
COURANT STYLISTIQUE : NÉO-MAURESQUE
SITUATION : 45, Avenue Mohamed V
Relevés à l'état actuel
Dessin: BET

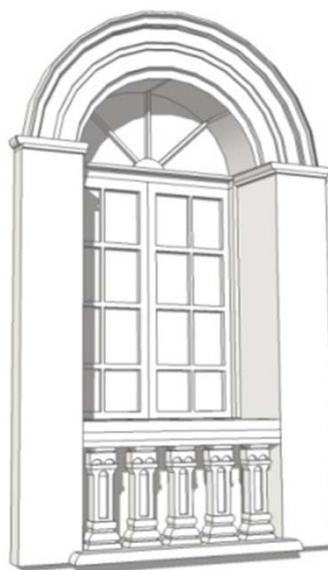
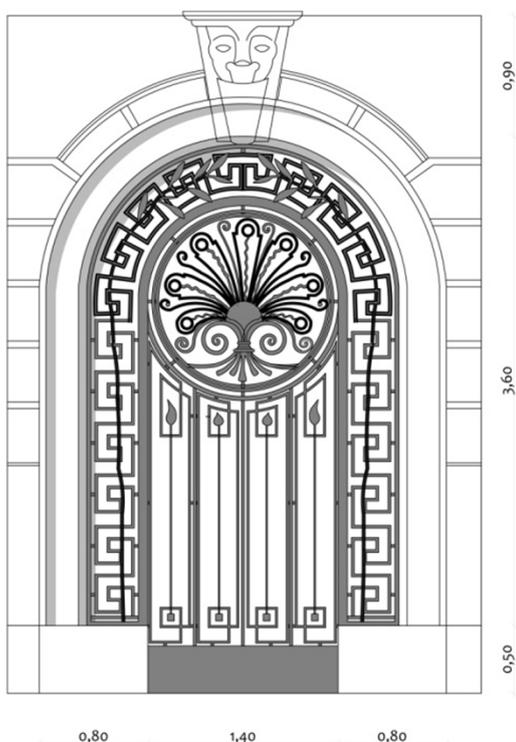


Proposition pour la mise en œuvre de la charte
Dessin: BET

ARTICLE 11/ LES PORTES FENÊTRES

- La porte fenêtre peut être rectangulaire ou recevoir un encadrement constitué d'un arc plein cintre, surhaussé ou surbaissé, légèrement en saillie par rapport au ras du mur ;
- Ces encadrements doivent être exécutés dans le respect des épaisseurs, des proportions et des détails s'adaptant parfaitement au contexte de la ville de Kénitra. Les différents motifs et encadrements doivent faire partie intégrante de la masse du mur tout en évitant l'usage de plaquages ;

ELÉMENTS D'INSPIRATION



*Proposition pour la mise en œuvre de la charte
Dessin: BET*

NOM DE L'ÉDIFICE : CONSORTIUM INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET MARITIME

COURANT STYLISTIQUE : ART-DÉCO

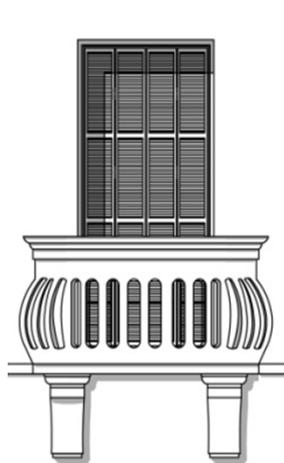
SITUATION : 19, Avenue Imam Ali

Relevé à l'état actuel

Dessin: BET

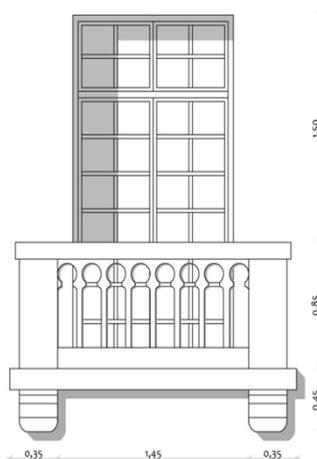
ARTICLE 12 / ASPECT DES BALCONS

ELÉMENTS D'INSPIRATION



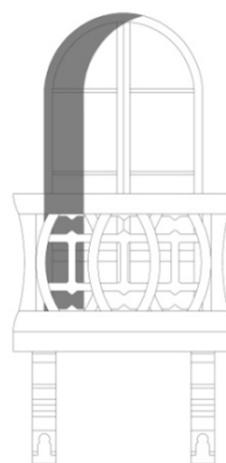
NOM DE L'ÉDIFICE :
HÔTEL ALÉGRÉE
COURANT STYLISTIQUE :
NÉO-CLASSIQUE
SITUATION :
48, Avenue Hassan II

Relevé à l'état actuel
Dessin: BET



NOM DE L'ÉDIFICE :
HÔTEL D'EUROPE
COURANT STYLISTIQUE : ART-DÉCO
SITUATION : 88, Angle Avenue
Mohamed V et Avenue
Diouri

Relevé à l'état actuel
Dessin: BET

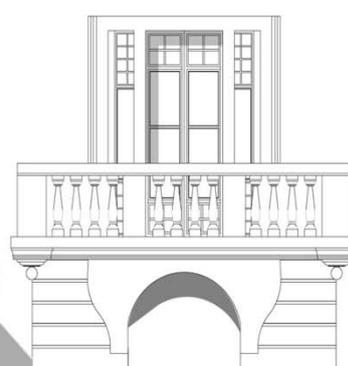
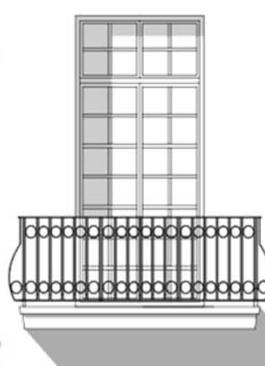
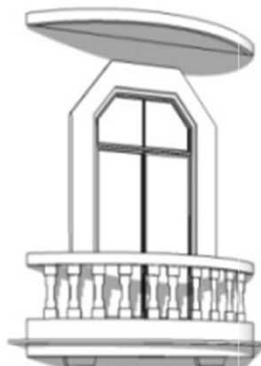
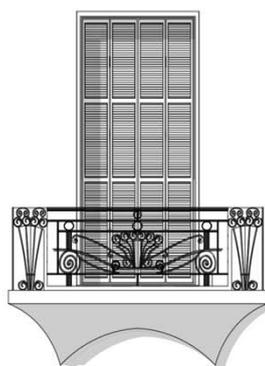


Proposition pour la mise
en œuvre de la charte
Dessin: BET

Les encorbellements ouverts, les balcons et les garde-corps:

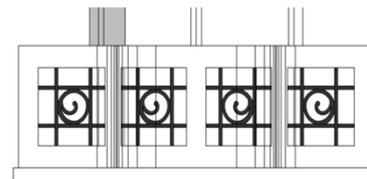
Les proscriptions du présent Manuel pour ce qui est des encorbellements ouverts, balcons et garde-corps sont :

- L'usage des encadrements en escaliers ou excessivement en relief sans justification esthétique ;
- Les proportions exagérées ou les répétitivités inutiles ;
- Le marquage en couleur qui nuit à l'harmonie générale de la façade ;
- Les balcons doivent permettre l'accès à trois portes fenêtres au maximum avec des ouvrants à la française ;
- Le garde corps doit être composé d'un assemblage en matériau translucide renforcé par une barre en fer avec une hauteur comprise entre 0.80m et 1.20m ;



ARTICLE 13 / TRAITEMENT DES BALCONS

ELÉMENTS D'INSPIRATION



Proposition pour la mise en œuvre de la charte
Dessin: BET

NOM DE L'ÉDIFICE : COMPAGNIE DE NAVIGATION « PAGUET »
COURANT STYLISTIQUE : NÉO-CLASSIQUE
SITUATION : 323, Avenue Mohamed V
Relevés à l'état actuel
Dessin: BET

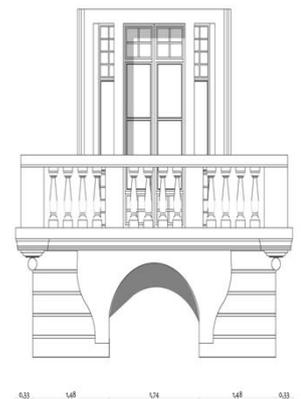
NOM DE L'ÉDIFICE : COMPAGNIE DE NAVIGATION « PAGUET »
COURANT STYLISTIQUE : NÉO-CLASSIQUE
SITUATION : 323, Avenue Mohamed V
Relevés à l'état actuel
Dessin: BET

Matériaux des mains courantes

Pour les mains courantes, il est préconisé l'usage d'éléments en ferronnerie.
Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux de fenêtres peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnue.



Proposition pour la mise en œuvre de la charte
Dessin: BET

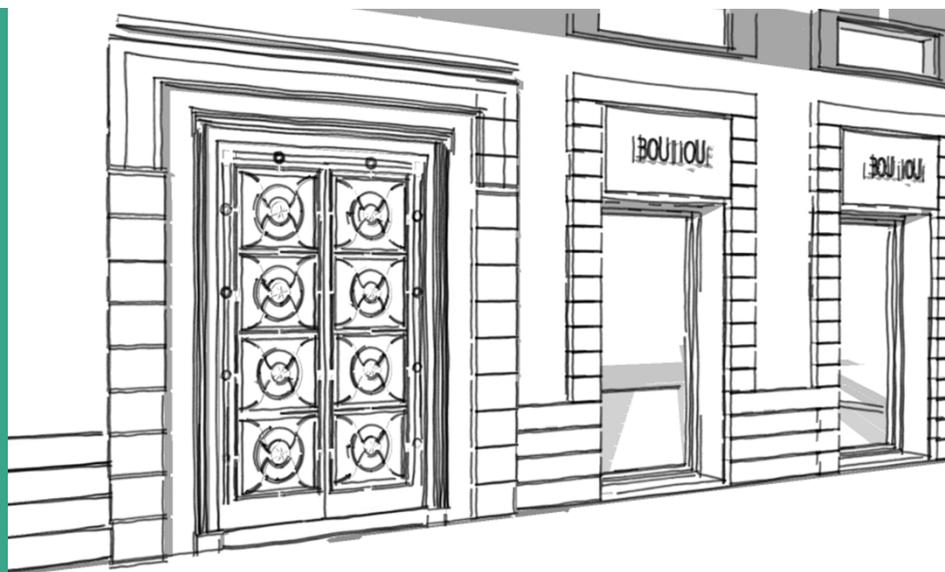


NOM DE L'ÉDIFICE : CRÉDIT LYONNAIS
COURANT STYLISTIQUE : ART-DÉCO
SITUATION : 8, Rue Ibn Khaldoun
Relevé à l'état actuel
Dessin: BET

ARTICLE 14 / SOUBASSEMENT

- Le soubassement des constructions peut être réalisé en pierre selon le nuancier de matériaux proposé dans le présent Manuel avec une hauteur comprise entre 0.80m et 1.20m ;
- Le soubassement doit être distingué de l'habillage global de la façade de la construction, qu'elle soit à usage d'habitation ou commercial. La partie basse du soubassement doit être clairement différenciée de celle de la devanture tout en prenant en compte la teinte du bâti afin de garantir une harmonie générale de la façade de la construction ;

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux de soubassement peuvent être autorisés si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnue.



ARTICLE 15 / MUR DE CLÔTURE



- A travers les murs de clôture, les vues doivent être dégagées en adoptant une hauteur réduite pour les clôtures qui doivent être composées par un soubassement en maçonnerie ne dépassant pas 1.10m avec couronnement et ajouré afin de casser la monotonie du linéaire.

Les entrées des immeubles sur voies commerçantes

- Les façades commerciales ne doivent pas s'étendre au détriment des accès des maisons, les entrées d'immeubles et de maisons indépendantes doivent être conservées et mises en valeur par des traitements particuliers ;

ARTICLE 16 / MATÉRIAUX DE MUR DE CLÔTURE



Pierre
opus
romain



Pierre
de taille
grès



Pierre de
moellons à joint
extrariés



Pierre appareillée
en mosaïque
brouillée



Pierre
appareillée
brute



Pierre
opus
incertum



Pierre opus
incertum à joint
plein



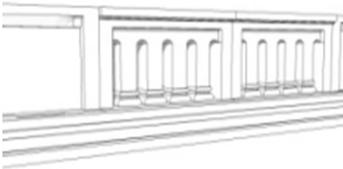
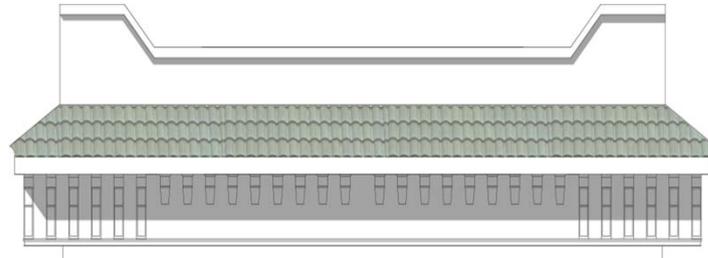
Pierre
de taille
locale



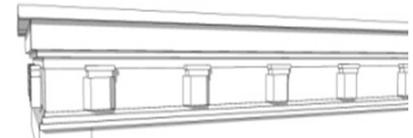
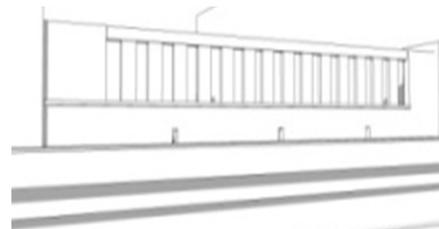
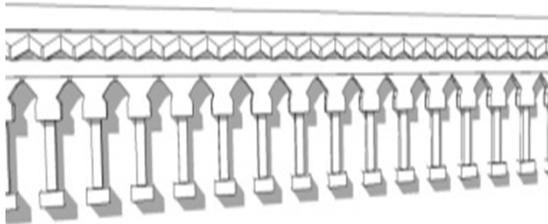
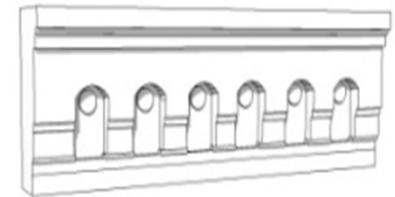
Brique
de
pierre

- Les murs de clôture doivent respecter les matériaux préconisés par la charte de la ville de Kénitra pour garantir une harmonie générale aux constructions de la ville ;
- Ils peuvent être traités avec différents matériaux conformément à la palette des matériaux préconisée ;

ARTICLE 17 / CORNICHES ET COURONNEMENTS



- Les dalles débordantes à chaque étage sont tolérées ;
- Le haut de la façade doit être prononcé par un acrotère muni d'une frise selon les modèles fixés par la charte de la ville de Kénitra ;
- Les fenêtres peuvent recevoir une frise décorative.



ARTICLE 18 / ACCESSOIRES ET RÉSEAUX

Les climatiseurs

- Le domaine public ne doit en aucun cas être occupé par les radiateurs de climatisation ;
- L'installation des radiateurs à l'extérieur des constructions est interdite et ne peut être tolérée que dans le cas de cours intérieures ou en recul sur les terrasses ;

LES CAPTEURS SOLAIRES ET LES PARABOLES DE TÉLÉVISION

- L'installation des capteurs solaires et des paraboles de télévision doit se faire au niveau de la terrasse à une distance de 5m minimum de la bordure du toit vers l'intérieur ;



Emplacements alloués aux équipements techniques

TUYAUX DE DESCENTE

- Les chenaux, gouttières, tuyaux de descente extérieurement apparente seront strictement interdits ;
- Dans les rues pourvues d'égouts, l'évacuation des eaux pluviales et des climatiseurs, les descentes doivent se faire directement à l'égout par des tuyaux à l'intérieur ou noyés dans les murs, le placement de tuyaux en tôle ou en fibre sur les terrasses est strictement interdit;

ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES EN TERRASSE

- Les équipements techniques ne doivent, en aucun cas, constituer des éléments de nuisance visuelle. Ces installations seront installées de manière circonspecte par rapport aux façades. Leurs emplacements doivent être éloignés des façades principales d'au moins 3 m.

RÉSEAUX D'ADDUCTION DIVERS

- Tous les réseaux d'adduction divers doivent être encastrés.
- Les réseaux d'alimentation électrique torsadés apparents, ne sont pas permis.

ARTICLE 19 / LES ENSEIGNES ET AFFICHES

- Les formes et les emplacements des enseignes doivent être soumis à l'approbation de la commission de voirie. Les enseignes reconnues comme images de marque établies ou marques déposées (marques nationales ou internationales, banques, grandes surfaces...) sont permises ;
- L'installation des panneaux publicitaires ne doit en aucun cas cacher les panneaux et plaques de signalisation ou tout repère ou panneaux servant à l'orientation ;
- Les panneaux publicitaires ne peuvent être accrochés sur les supports d'éclairage public ou sur tout autre élément du mobilier urbain ;

LES AFFICHES

- Sans autorisation préalable, les affiches sont interdites que ce soit sous forme de panneaux réclames ou d'écrans sur portatif spécial. Seules les affiches officielles pourront être affichées sur des panneaux dont les emplacements auront été fixés par le conseil communal .



ARTICLE 20 / LES ENSEIGNES EN FAÇADE

- Les enseignes ne doivent comporter que le nom et l'objet du commerce. Elles peuvent comporter un éclairage indirect incorporé, éclairant le bandeau. Les enseignes peintes peuvent être éclairées par des spots extérieurs, à condition que les sources lumineuses soient dissimulées. Les spots projetés sur l'extérieur devront être aussi discrets que possible, et en nombre limité ;
- Les enseignes doivent toujours être intégrées à la façade commerciale, sans dépasser la hauteur du rez-de-chaussée, aucune enseigne ne peut être installée sur les balcons ou garde corps des étages. Les caissons lumineux seront interdits en façade;



Les enseignes en bandeau sont apposées au plus près de la devanture commerciale, dans la hauteur du rez-de-chaussée

LES ENSEIGNES EN DRAPEAU.

- Les enseignes en drapeau ne doivent comporter que l'indication du type de commerce, elles peuvent être soit exécutées en tôle découpée, soit peintes sur des matériaux transparents ;
- Les enseignes en drapeau ne peuvent dépasser 1m x 1m. Elles sont posées à une hauteur minimale de 2.60m au-dessus du trottoir, dans les limites de la hauteur du rez-de-chaussée. Au cas où la hauteur du rez-de-chaussée est inférieure à 3.40 m, les enseignes qui devront être à 2.60m du sol peuvent atteindre la hauteur du 1er étage ;
- Elles doivent être suspendues sur des potences dont la saillie par rapport à la façade ne peut dépasser 0,80 m ;
- L'éclairage peut être obtenu par des spots non saillants sur la façade ;



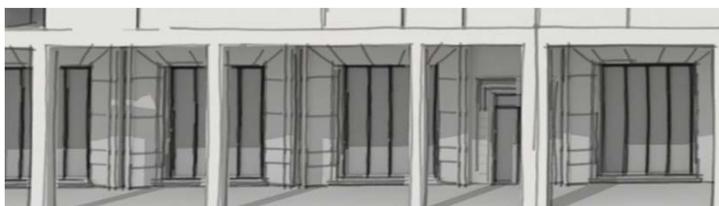
AMÉNAGEMENT
URBAIN

ARTICLE 1 / ALIGNEMENTS SUR VOIE

- L'alignement des façades commerciales est préconisé, les vitrines en biais ne peuvent en aucun cas être tolérées;
- Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les vitrines en biais peuvent être autorisées si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnue.



ARTICLE 2 / LES COMMERCES

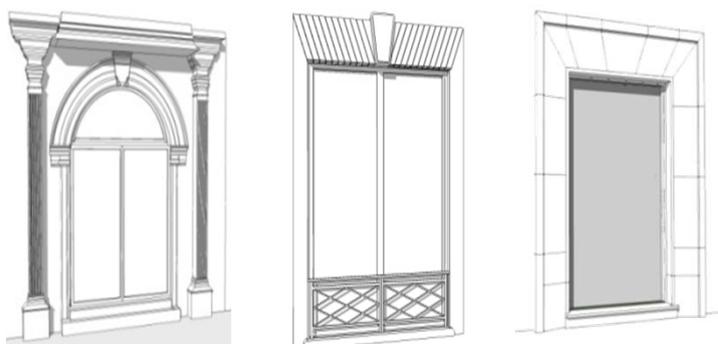


- Tout aménagement ou renouvellement des devantures de commerce doit prendre en considération la structure du parcellaire initiale ;
- Dans le cas de l'étalement d'un seul commerce sur plusieurs boutiques appartenant à des constructions différentes , la réalisation d'une boutique unique doit conserver l'identité de chaque immeuble en marquant les limites du parcellaire et ce, même dans les cas où les espaces au niveau du rez-de-chaussée sont communicants ;

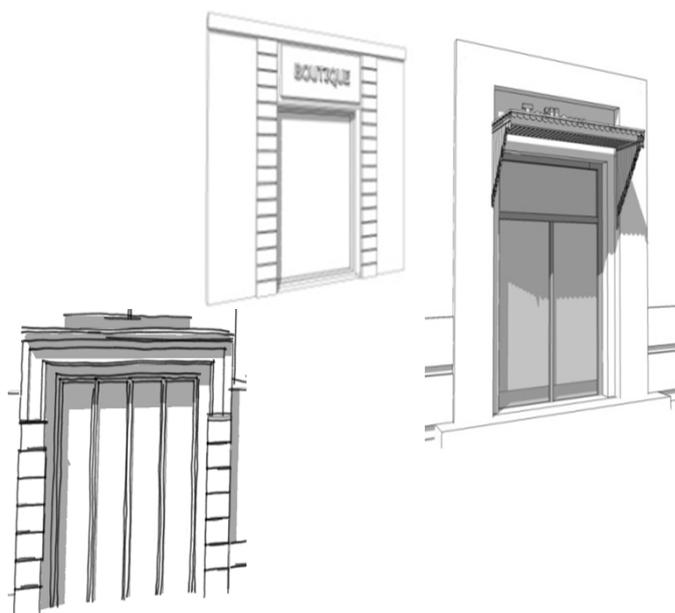
INDUSTRIES INSALUBRES

- L'installation de toute industrie incommode, insalubre ou dangereuse est interdite conformément aux règlements sur les établissements industriels ;

ARTICLE 3 / PORTES D'ACCÈS AUX BOUTIQUES



- Les auvents en tôle sont interdits. Les ouvertures des espaces de commerce, boutiques doivent donner directement sur la voie publique. Sur une même artère, l'adoption d'un même modèle pour les portes doit être préconisée ;
- Les portes ne doivent pas dépasser 3m de hauteur avec une menuiserie protégée par du vernis transparent ;



ARTICLE 6 / ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS

- Les protections extérieures des portes de commerce contre les intempéries doivent être repliables ou amovibles ;
- L'utilisation des bannes en toile, se dépliant en projection ou avec des bras extensibles est prescrite ;
- L'utilisation des auvents fixes, en bois, en tuile ou en matériaux plastiques est proscrite ;
- L'emplacement des climatiseurs au niveau apparent de la façade est strictement interdit, il est préconisé qu'ils fassent partie intégrante des devantures ;
- Pour ce qui est des ventilations, elles peuvent être dissimulées par des grilles de protection qui assurent une esthétique générale aux façades de construction à usage d'habitation ou à usage d'habitation ;
- L'autorisation d'utiliser les éléments extérieurs à savoir les volets, stores, corniches, menuiseries extérieures et hors œuvres doit faire l'objet d'une demande particulière auprès de la commission de voirie, ils peuvent être approuvés si leur intégration à la façade de la construction n'affecte pas son harmonie globale.



ARTICLE 7/ ÉCLAIRAGE

ÉCLAIRAGE DES FAÇADES

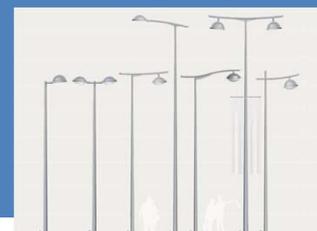
- Les appliques en façade ou en sous face des auvents doivent être installées pour éclairer les entrées des immeubles et des commerces.

ÉCLAIRAGE DES PARKINGS

- Dans les parkings, des candélabres de 7 à 8m de hauteur équipés de consoles doivent être installés. Ils doivent être protégés en pied contre les chocs des véhicules.

ÉCLAIRAGE DES TROTTOIRS ET CHEMINS PIÉTONS

- Les candélabres installés au niveau de la ville, doivent être de 9m de hauteur et espacés de 25 m.



ARTICLE 8/ TRAITEMENTS URBAINS

TROTTOIRS

- Le pavage des trottoirs doit être réalisé selon les modes et modèles précisés dans les actions d'ordonnancement des axes de la ville de Kénitra ;

DÉLIMITATION DES SURFACES DE CIRCULATION

- Dans les jonctions entre les différentes surfaces circulables (carrossable, piétonne, voies places, parking...), le traitement du sol doit se faire par un revêtement de sol différencié (d'une nature moins homogène) ;

ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE

L'évacuation des eaux pluviales doit être assurée de manière à éviter toute stagnation sur les trottoirs. Y prévoir des grilles d'évacuation intégrées dans le revêtement qui doit être effectué sur une pente suffisante aidant à drainer les eaux de pluie.

ARTICLE 9 / ACCESSIBILITÉ

Les personnes à mobilité réduite sont définies autant que tout usager atteint d'un handicap moteur et visuel, cette catégorie regroupe également les enfants, les personnes âgées et les mamans avec des poussettes. Il est donc nécessaire d'utiliser les revêtements particuliers pour orienter cette catégorie d'usagers et qui doivent répondre à un certain nombre de critères, il doit être repérable visuellement et avoir une texture qui permet de le détecter au pied pour les personnes non voyantes ou à la canne pour les personnes mal voyantes.

Les espaces d'application de ce type de matériaux concernent les arrêts de moyens de transport en commun, la présence d'escaliers et ascendeurs ou de zones de danger et les traversées piétonnes.

Afin d'assurer une circulation aisée et adéquate aux besoins des personnes à mobilité réduite, il est également nécessaire de choisir des revêtements de sol différents au niveau des abaissés de trottoir pour les passages piétons, et ce dans le but d'attirer l'attention des personnes mal et non voyantes tout en optant pour l'usage de bordures bateaux dans le but d'assurer à ces usagers un déplacement autonome et sécurisé tout en assurant la cohérence globale de l'ensemble des espaces aménagés.

L'emploi de matériaux doit définitivement contraster avec le reste des matériaux employés pour l'aménagement de l'espace public et répondre au caractère de confort requis pour le déplacement des cyclistes à l'exemple des revêtements bitumineux.

L'espace public doit donc être aménagé de manière à permettre l'accessibilité et faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite, et ce par le biais d'aménagements spécifiques et adéquats: rampes, traitement aux sols dirigeants pour les mal voyants, feux rouge sonore et mains courantes...

ARTICLE 10 / LES ESCALIERS URBAINS

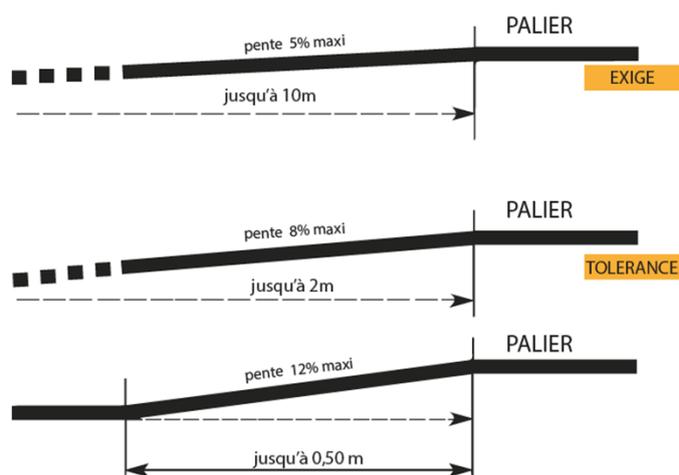
Le paysage urbain ne saurait être complet sans une attention particulière pour l'espace public et les aménagements à y apporter, ceci afin de marquer les lieux, les diverses fonctions et les types d'utilisation, le tout façonné avec les éléments nécessaires pour matérialiser les intentions et concrétiser les objectifs fixés.

L'accent est donc grandement mis sur le degré de confort, d'agrément et de sécurité qui doivent être garantis pour assurer une appropriation totale de cet espace et ce dans les meilleures conditions, tout en participant à l'amélioration de l'image de la ville.

Les escaliers urbains doivent être bien marqués dans leur environnement (changement de matériaux, de tons de couleurs, etc.). Ils doivent être réalisés en matériaux naturels (pierre taillée, pavé, galets, etc.). Le nez de marche peut être sous forme de cornière en pierre de taille. Les dimensions de la marche et de la contremarche doivent répondre à la règle suivante : $L + 2h$ supérieure ou égale à 64 cm. Quand les marches sont nombreuses les escaliers seront dotés d'une main courante. Des rampes d'accès seront tout aussi bien prévues quand les conditions le permettront.

PROFIL EN LONG

une pente de 4% est recommandée et permet de ne pas comporter de palier de repos



ARTICLE 11 / RAMPE D'ACCÈS

- Les garde corps doivent refléter esthétique, durabilité et intégration à l'environnement. Ces objets peuvent être réalisés en (acier, aluminium, etc.). Leurs dimensions et leurs typographies doivent respecter les proportions du détail ci-dessus.
- Eviter la multiplication, dans le même endroit, d'objets pouvant bloquer la circulation piétonne.

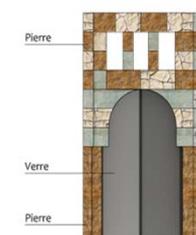
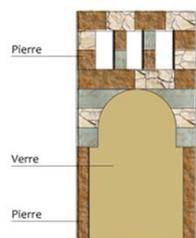
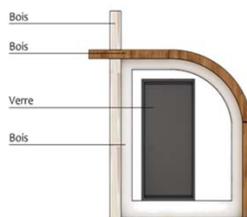
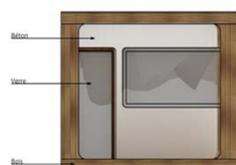
ARTICLE 12 / KIOSQUES

Les kiosques doivent être conçus conformément aux dispositions de la charte de la ville de Kénitra, avec les formes et matériaux préconisés.

La surface minimale d'un kiosque ne peut en aucun cas être inférieure 3m². Il doit être ouvert au moins sur un côté.

Pour ne pas constituer une entrave à la circulation piétonne, une zone de dégagement d'une largeur minimale de 1,50m doit entourer le kiosque.

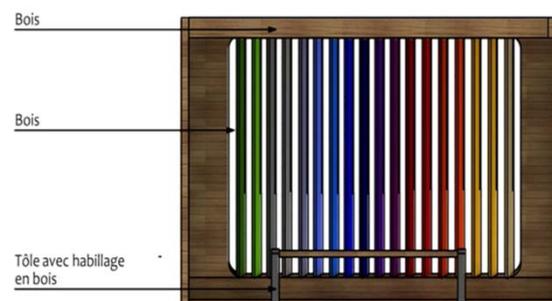
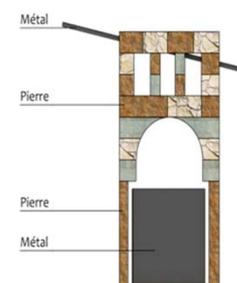
Les kiosques à usage de restauration sont strictement interdits sur les axes structurants de la ville de Kénitra.



ARTICLE 13 / ABRIS-BUS

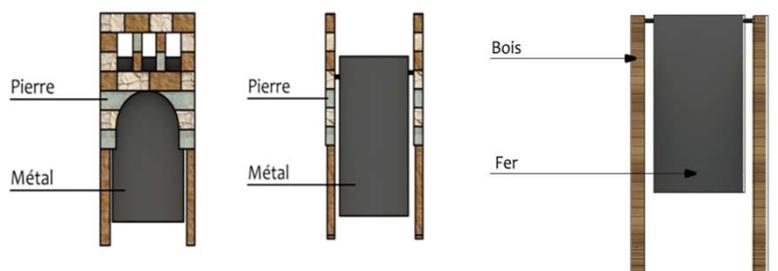


Les modèles d'abris bus utilisés pour la ville de Kénitra doivent être conformes à ceux proposés dans la charte de la ville afin de garantir une homogénéité à l'ensemble de la ville et à toutes les entités qui la composent.

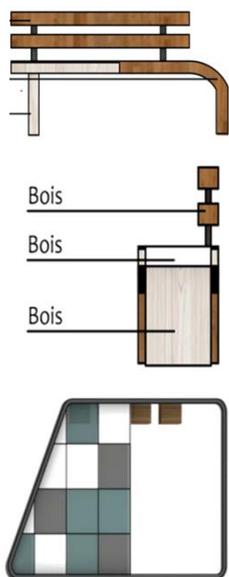


ARTICLE 14/ POUBELLES

L'installation des poubelles le long des axes est recommandée tous les 50 mètres linéaires. Elles doivent être visibles, évitant les emplacements encombrant l'espace et gênant la circulation. L'usage du plastique étant interdit, celles-ci doivent être conçues en matières ininflammables, ayant recours au métal et à la pierre, tout en étant facile à vider et à entretenir.



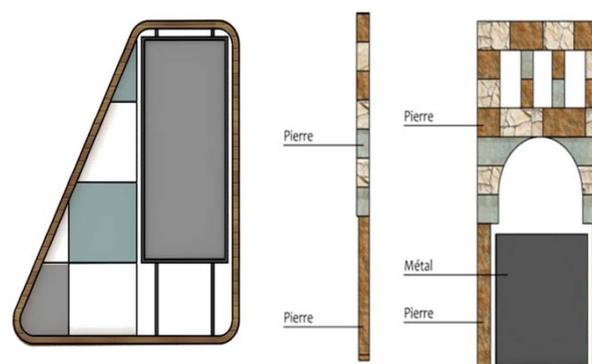
ARTICLE 15/ BANCS



- L'installation des bancs le long des traversées et ayant une largeur de trottoirs d'au moins 3m est recommandée tous les 50 mètres;
- Concernant les espaces dégagés l'implantation se fera au choix du maître d'œuvre;
- Pierre et bois, ce sont là les éléments qui seront adoptés pour les bancs publics et ce selon l'ambiance recherchée dans l'espace où ils seront installés (trottoirs, place, jardin). Aussi, le revêtement du sol et sa couleur sont déterminants dans le choix du matériau qui peut être utilisé seul ou agencé avec un autre;
- Chaque banc proposé, doit accueillir au moins (4) quatre personnes.

ARTICLE 16/ SIGNALÉTIQUE

- Les éléments des diverses signalétiques doivent refléter esthétique, lisibilité, durabilité et intégration à l'environnement. Ces objets peuvent être réalisés en pierre selon le contexte dans lequel ils s'insèrent. Leurs dimensions et leurs typographies doivent être en rapport aux proportions de la façade.
- Les plaques de rues doivent refléter le caractère de la ville à travers la conception d'un modèle introduisant des symboles, des formes, des motifs et des couleurs locaux.
- Chaque lieu, rue ou impasse doit porter une indication claire et lisible de jour comme de nuit.
- Les plaques de rues doivent être intégrées aux façades à une hauteur de 3m mesurée à partir du point haut du trottoir ;
- Un seul support vertical est autorisé par endroit (croisement de rues, place, etc.) ;
- Éviter la multiplication, dans le même endroit, d'objets pouvant être intégrés et en un seul élément (exemple de poteaux fléchés dont la partie inférieure devrait être situé à une hauteur minimale de 2m) ;
- Des panneaux, bien visibles et lisibles, indiquant l'entrée et la sortie de la ville seront installés aux endroits appropriés (voir modèle proposé).



ARTICLE 17/ AMÉNAGEMENTS EN ZONE D'HABITAT ÉCONOMIQUE

- La réalisation d'une zone d'habitat économique doit être précédée par une étude d'impact sur l'environnement particulièrement pour les zones agricoles ou écologiquement sensibles ;
- Au niveau de la zone d'habitat économique, il sera prévu de projeter des parcs et jardins de quartiers, des aires de jeux, et des espaces de détente à dominante végétale ;
- Les voiries et les parkings seront animées par l'introduction de la composante verte qui contribue à l'amélioration du paysage urbain, elle sera également introduite pour l'aménagement des espaces résiduels non bâtis et les zones de reculs des équipements publics existants ou à projeter selon la palette végétale préconisée dans le présent Manuel ;
- Les espaces verts projetés seront équipés en aires de jeux et en zones de loisirs ;
- Imposer aux lotisseurs un minimum de 20% de la superficie totale du lotissement entant qu'espace vert aménagé en un bloc pour éviter le calcul de la superficie de l'espace vert comme assemblage des chutes de constructions .

ARTICLE 18 / AMÉNAGEMENTS EN ZONE D'IMMEUBLE

- Offrir un cadre de vie agréable aux usagers en aménageant des jardins publics, squares et parcs de quartier ;
- Aménager des zones de boisement récréatives accessibles ;
- L'aménagement de jardins résidentiels, avec une bonne gestion du caractère public ou privé ;
- Un entretien adéquat doit être assuré aux jardins de quartier, soit par la commune, soit par les habitants eux-mêmes par le biais de structures organisées (syndic, association, etc.) ;
- Les aires de jeux sont tout aussi importantes voire même indispensables avec l'injection de terrains de proximité nécessaires pour l'épanouissement des enfants ;
- Imposer aux lotisseurs un minimum de 15% de la superficie totale du lotissement entant qu'espace vert aménagé en un bloc .

ARTICLE 19 / AMÉNAGEMENTS EN ZONE VILLAS

- Les reculs sur voies peuvent être plantés, et constituer des façades végétales harmonisées sur le plan paysager ;
- Imposer aux lotisseurs un minimum de 10% de la superficie totale du lotissement entant qu'espace vert aménagé en un bloc .

ARTICLE 20 / ENVIRONNEMENT

- Le traitement des espaces verts doit faire l'objet d'une attention particulière et tenir compte du contexte d'insertion de la ville de Kénitra ;
- La prise en compte de la dimension du développement durable dans le traitement du volet environnemental est indispensable pour garantir à la ville un développement de qualité est primordiale. Il s'agit d'inciter la collectivité territoriale à investir dans des technologies intelligentes pour faire baisser la consommation en énergies en opérant sur différents niveaux à savoir la réduction de la consommation en éclairage et en électricité à titre d'exemple .

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



ARTICLE 1 / CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS

Les espaces verts constituent un élément des écosystèmes urbains et naturels.

Ils permettent de trouver un équilibre entre le minéral et le végétal. Les parcs, mais aussi les alignements d'arbres, les espaces alternés d'ombre et de soleil estompent le sentiment de densité urbaine. Leur fonction sociale est importante, ils constituent des espaces de convivialité et de rencontres.

La commune se charge de la conception et l'aménagement des espaces verts à usage du public. Toutefois, dans le cas où la commune délègue aux particuliers ou aux associations de quartiers la conception et l'aménagement des dits espaces, un projet de conception doit être établi prévoyant les plans de circulation et d'implantation. Les espaces verts publics de plus d'un hectare doivent être dotés d'un nombre suffisant de blocs sanitaires.

ARTICLE 2/ GRILLE DE SURFACES

Pour la réalisation de chaque lotissement, des espaces verts doivent être prévus en nombre suffisant, conformément au tableau ci-après :

La surface unitaire par logement doit être de 4m² au minimum.

Dans tous les cas, la largeur minimale d'un espace vert ne doit pas être inférieure à 10 m et la surface minérale des aménagements afférents à l'espace vert ne doit pas dépasser le 1/3 de la surface totale.

Nombre de logements	Nombre d'espaces verts
50 à 200	au moins 1
201 à 350	au moins 2 séparés
351 à 500	au moins 3 séparés
Au delà de 500 logements	au moins interpoler à raison d'un espace vert pour 150 logements

ARTICLE 3 / PALETTE VÉGÉTALE

Il est interdit d'utiliser des espèces envahissantes : *Ailanthus altissima*, figuiers de Barbarie, au niveau des aménagements ;

Préconiser une palette végétale adaptée au contexte édaphique et climatique de la région.

Dans les différents aménagements il faut respecter la palette végétale préconisée au niveau de la charte architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;

Pour s'assurer de la réussite des aménagements il faut respecter les équidistances entre arbres, arbustes et massifs suivantes :

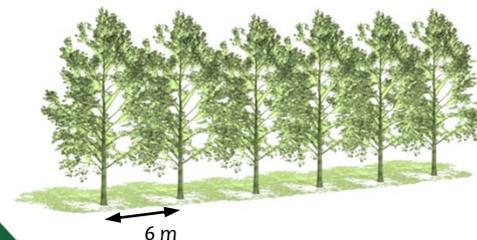
L'équidistance moyenne entre arbres est de 6 m ;

L'équidistance moyenne entre essences aromatiques est de 0,5 m ;

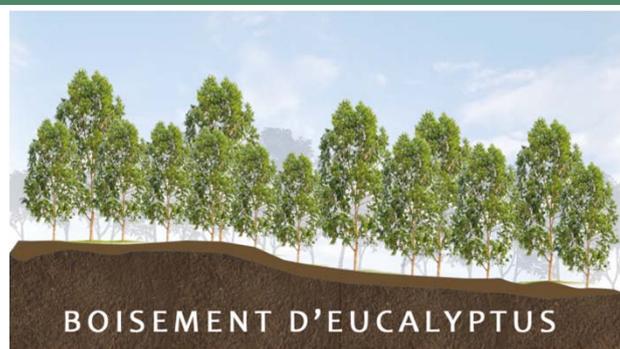
L'équidistance moyenne entre plantes à massifs varie de 0,4 m à 0,6 m ;

L'équidistance moyenne entre arbres forestiers varie de 6m à 10 m.

Espacement entre arbres



ARTICLE 4/AMÉNAGEMENT DES BOISEMENTS



Coupe avant

Acacia mollissima
Retama monosperma



Coupe après

Substituer les boisements d'Eucalyptus par d'autres essences sylvestres et par le cortège floristique du chêne liège

- Utiliser le chêne liège et son cortège floristique pour l'aménagement des boisements ;
- Les espèces à utiliser au niveau des boisements sont : *Pinus pinaster*, *Acacia mollissima*, *Grevillea robusta*... les essences préconisées seront plantées selon une maille de 6m/6m avec au centre une clairière où l'on peut installer des tables et des bancs de pique nique;
- Eviter un boisement massif de ces espaces (fermeture des paysages, inaccessibilité...);
- Conservation des zones de boisement existantes ;
- Limiter l'extension urbaine au détriment des zones forestières;
- Substituer les boisements d'Eucalyptus par d'autres essences assurant la durabilité des écosystèmes .

Aux abords des espaces boisés, nous préconisons :

- L'aménagement d'arbres d'alignement le long de la voirie et l'injection de parkings ce qui permettra d'améliorer le paysage urbain;
- L'intégration obligatoire d'aires de jeux et de zones de loisirs au niveau des espaces de boisement ;
- Contrôler la palette végétale choisie : éviter la plantation banalisée ;
- La réalisation d'une zone d'habitat doit être précédée par une étude d'impact sur l'environnement particulièrement pour ces zones écologiquement sensibles .

ARTICLE 5 / AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS

- Les ronds points d'une surface de plus de 50 m² doivent obligatoirement être plantés et doivent faire l'objet d'un traitement minéral dont la surface ne doit pas dépasser le quart (1/4) de la surface totale.
- Les carrefours doivent avoir des aménagements qui les marquent ;
- Les ronds-points doivent contenir des éléments de signalétique pour bien marquer les différentes directions ;
- La plantation préconisée doit suivre la palette végétale préconisée dans la charte architecturale et paysagère de la ville de Kénitra ;

ARTICLE 6 / AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES VERTS

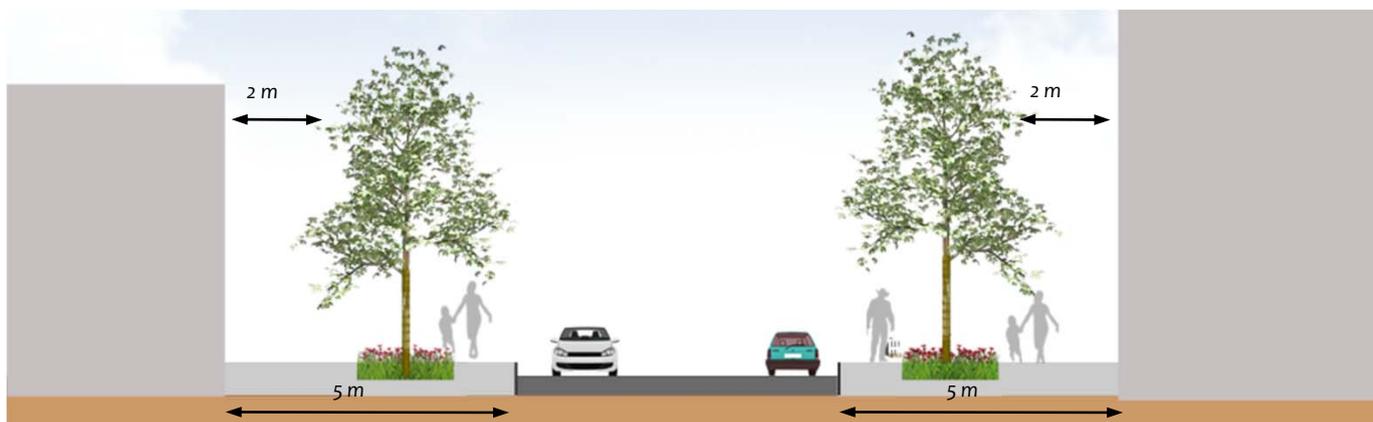
- Plantation de vivaces et arbustes peu gourmands en eau et qui ne demandent pas beaucoup d'entretien;
- La conservation des arbres existants;
- Choix des plantations pour limiter les tailles et l'impact sur les structures annexes (bâtiments, réseaux...);
- Identification des lieux délaissés qui peuvent être nettoyés et aménagés en espaces verts

Nous avançons également pour pouvoir, à court terme :

- Utiliser l'eau de STEP traitée pour les arrosages des plantations;
- Broyer sur place les branchages issus des tailles et élagages;
- Installer des composteurs au niveau des espaces verts aménagés.

ARTICLE 7/ AMÉNAGEMENT DES ALIGNEMENTS PAYSAGERS

- Les plantations le long des voies ne doivent pas constituer un rideau qui ferme le paysage ;
- Respecter un bon espacement entre les arbres (différent selon les espèces) ;
- Privilégier les arbres à silhouettes en couronne (hauteur de la couronne 3,5m pour le passage des camions) et non des silhouettes en fuseau (sauf en cas de recherche d'un effet particulier) ;
- La plantation d'arbres de chaque côté de la voie produit un effet de "tunnel" qui est plus dur avec des arbres fastigiés (peupliers) que des arbres arrondis ;
- Les voiries larges doivent être plantées exclusivement d'arbres à grand développement. Les arbres à silhouettes trop restreintes (prunus, Brachychiton, etc.) ne s'expriment pas.
- Avant toute plantation d'arbres sur les voies et espaces publics et afin d'éviter le soulèvement des revêtements au sol, les abords doivent être renforcés en enfonçant des lobes en béton armé de section circulaire sans fonds et profonds de 1.00m pour parer aux forces des pressions des racines. L'épaisseur de la paroi des lobes doit être de 5cm. Ces lobes doivent être dégagées de la surface du sol d'une hauteur comprise entre 10 et 20 cm et distant les uns des autres d'une longueur de 4.00m au minimum à partir de leurs centres.
- Le volume de fosse de plantation est de 6 m³ au minimum pour les arbres de petit développement et de 9 m³ au minimum pour les arbres de grand développement.
- Les troncs d'arbres doivent être éloignés du bout des trottoirs d'une distance minimale de 1,5m afin d'éviter qu'ils soient heurtés par les pare-chocs des véhicules. Les troncs d'arbres doivent être protégés au niveau du sol par des corsets métalliques permettant l'aération de la terre et une meilleure pénétration des eaux pluviales.
- La plantation d'arbres à enracinement traçante, d'arbres fruitiers, d'arbres à feuilles caduques, et d'arbres épineux est interdite sur les trottoirs et les places publiques à revêtement minéral. Dans le cas où une bande de végétation est autorisée sur le trottoir dans les zones de villas et d'immeubles, un passage piéton d'une largeur minimale de 2.00m doit être prévu.



Les distance entre arbres et bâtiments à respecter au niveau des alignements

ARTICLE 8 / PLANTATION DES MAILS CENTRAUX

Pour les doubles voies carrossables, les mails centraux doivent être obligatoirement plantés pour ceux ayant une largeur supérieure à 5,00m. Toutefois, des passages piétons transversaux d'une largeur ne dépassant pas 3.00m sont obligatoires. Pour les mails centraux de largeurs supérieures à 10m, un passage piéton longitudinal ne dépassant pas une largeur de 3.00m doit être prévu. Pour les mails centraux de largeurs supérieures à 20m, le traitement minéral ne doit pas dépasser le quart $\frac{1}{4}$ de la surface totale.

ARTICLE 9 / MURS DE CLÔTURE

Il est interdit de clôturer les espaces verts publics d'une superficie de moins de dix mille mètre carré (10 000 m²). Au-delà de cette surface, les murs de clôture doivent avoir un soubassement en maçonnerie ne dépassant pas 50cm de hauteur surmontée d'une grille en ferronnerie transparente ne dépassant pas une hauteur de 2.00m. Pour les terrains en pente, les hauteurs respectives de la partie en dur et celle en ferronnerie sont calculées à partir du centre de l'unité horizontale conçue en escalier.

ARTICLE 10 / COUPE, ABATTAGE ET DÉRACINEMENT DES ARBRES

La coupe, l'abattage ou le déracinement d'arbres dans les propriétés privées sont soumis à une autorisation préalable auprès de la commune après justification des raisons des actes motivés. Le remplacement d'arbres morts ou déracinés dans les espaces publics doit être obligatoirement opéré par la commune ou à défaut par les riverains à condition qu'ils soient remplacés par des espèces similaires. Toutefois, il est interdit de daller l'emplacement initial d'arbres morts ou déracinés.

ARTICLE 11 / MOBILIER DES ESPACES VERTS

Dans le cas où des kiosques, des buvettes et des panneaux publicitaires intégrés, sont autorisés dans des espaces verts à usage du public, ils doivent occuper au maximum le 1/10^{ème} de la surface totale à condition qu'une partie de leurs rentes soient destinées à financer l'entretien ou le gardiennage de ces espaces verts.

Les espaces verts doivent être pourvus de bancs et de poubelles conformément au tableau ci-après ;

Au-delà de ces superficies, il y a lieu d'augmenter le nombre à raison d'une poubelle

Superficie en m ²	Nombre de Bancs pour quatre personnes	Nombre de poubelles
Au dessous de 500	11	1
De 501 à 1000...	21	2
De 1001 à 1500...	32	3
De 1501 à 2000 ...	43	4
De 2001 à 2500...	54	5
De 2501 à 3000 ...	65	6

Tableau 13 : grille de bancs et poubelles/m²

ARTICLE 12 / ARROSAGE



Système
de Micro-aspersion



Système de
d'Aspersion



Système de Goutte
à goutte
Source : Internet

- Le choix entre les différents systèmes est déterminé en fonction de la typologie de l'espace à arroser soit pelouse, massif arbustif de basse ou de moyenne hauteur, arbre ou encore haie, mais la conception doit essentiellement être orientée en fonction du niveau de maintenance et des contraintes imposées par le gestionnaire chargé de l'entretien de ces espaces aménagés. Un système d'arrosage doit être préconisé pour chaque type de plantation : aspersion pour gazon, goutte-à-goutte pour arbres et arbustes et micro-aspersion pour les massifs...
- Il est indispensable d'adapter le réseau d'arrosage en fonction des résultats attendus, compte tenu de la qualité de traitement de l'espace ainsi qu'en corrélation avec le coût d'exploitation que le gestionnaire est disposé à programmer dès la remise de l'ouvrage.
- L'installation d'un local technique est obligatoire dans les superficie dépassant le 2000 m² pour le pilotage du système d'arrosage ;
- Le contrôle mensuel de l'état du système d'arrosage est obligatoire.

ARTICLE 13 / BINAGE ET TUTEURS

BINAGE

- Cette pratique consiste à travailler le sol de façon manuelle au pied de la plante. Pour ce faire on procède à un mélange de fumier, composte végétale et la terre;
- Il s'applique à tous les types de plantes ; arbres, arbustes, plantes basses et couvre sol ;
- Il doit être appliqué minutieusement de telle façon à ne pas abimer les plants ;
- Il est souvent effectué afin de conserver l'aspect esthétique recherché et pour faciliter l'écoulement de l'eau vers les plants lors de l'irrigation.

ENTRETIEN DES TUTEURS

- Les tuteurs sont des supports dont le rôle est d'assurer une bonne croissance aux arbres et arbustes:
- Ils doivent rester solidement ancrés dans le sol ;
 - Ils sont ajustés ou remplacés aussi fréquemment que nécessaire.

ARTICLE 14/ TYPES DE TAILLE

Il existe plusieurs types de tailles selon la typologie des plantes et la finition demandée ; pour les arbres ornementales, il existe trois type de taille :

- Taille de formation destinée à établir une bonne structure de la ramure des jeunes arbres ;
- Taille d'entretien destinée à alléger l'aspect de la plante tout en conservant sa forme et sa dimension pour rendre le feuillage plus fourni, suppression des branches mortes trop longues ;
- Taille de rajeunissement destinée à provoquer l'apparition de rejets par le rabattage des branches ;
- Elagage pour réduire la ramure des arbres ;
- Taille des massifs.

L'opération de la taille nécessite une mise en précaution surtout qu'elle est la principale source de pénétration de maladies, il est recommandé d'appliquer après cette opération un badigeonnage, un cicatrisant ou un désinfectant.

La tonte concerne essentiellement les plantes tapissantes et couvres sol, éventuellement les gazons.

- La fréquence de tonte est variable selon le type de gazon utilisé, pour un gazon à développement normal, de composition traditionnelle, il sera tondu 30 à 50 fois annuellement ;
- Il conviendra d'apporter un soin particulier au choix du matériel (tondeuses poussées, tractées, autotractées) et notamment au type de motorisation du matériel ;

ARTICLE 15 / DÉSHÉBAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES

- Les traitements sont préventifs ou curatifs ;
- Certains produits utilisés sont très toxiques et doivent être utilisés en suivant rigoureusement les prescriptions du fabricant et la législation en vigueur ;
- Les traitements phytosanitaires sont appliqués dans le cas des maladies.

DÉSHÉBAGE

- Cette opération peut être réalisée suivant deux méthodes : déshébage manuel à l'aide du petit outillage ou déshébage chimique par le biais d'un herbicide.

ÉLAGAGE D'ARBRES

- Il est interdit à toute personne physique ou morale de procéder à l'élagage, à l'enfoncement des métaux ou à une quelconque initiative destructive sur les arbres plantés dans les lieux publics. La commune se charge à décrire, à estimer et à exécuter les opérations liées à l'élagage des arbres plantés sur la voie publique, de leurs entretiens et de leurs protections. Quant aux arbres plantés dans le domaine privé, ils sont également soumis à une servitude d'élagage pour les branches et les racines qui débordent sur les lieux publics. Ces dernières doivent être taillées par les propriétaires sans quoi, les opérations d'élagage peuvent être effectuées d'office par la commune aux frais des propriétaires concernés.

ARTICLE 16/ FERTILISATION ET ENTRETIEN

- La fertilisation consiste à apporter aux plants tous les éléments nutritifs qui assureront leur survie et leur développement ;
- Ces éléments nutritifs doivent être mélangés avec l'eau d'arrosage pendant toute l'année ;
- L'apport doit aussi prendre en considération les besoins des plants en éléments nutritifs qui diffèrent d'une espèce à l'autre. Il est nécessaire de réaliser un programme de fertilisation pour reconstituer périodiquement les réserves de la plante. Afin d'éviter les abus d'engrais néfastes pour le bon état sanitaire des plantes et aussi pour la qualité des eaux des nappes phréatiques, un dosage rigoureux doit être effectué.

Entretien des parties non végétales

Il s'agit de l'entretien des murets et escaliers, des surfaces et des cheminements revêtus ou seulement stabilisés, de la fontainerie et des plans d'eau, des mobiliers urbains et de jeux.

Cet entretien ne peut être accompli que par l'entretien de propreté permettant d'attirer une fréquentation importante de l'espace.

Entretien des réseaux

Concernant le réseau d'arrosage, il est préconisé de pratiquer une protection du système avec un purgeage, sans oublier la vérification générale de l'installation et la remise en état si besoin.

Le réseau d'assainissement nécessite un nettoyage régulier des canalisations et une inspection des regards de visite et des collecteurs. Ceci-dit le réseau d'éclairage n'a besoin que d'un contrôle régulier.

ARTICLE 17/ LA BOUCLE DE SBOU

Processus de stabilisation des talus

- Utiliser des techniques de génie végétal pour stabiliser les berges ;
- Installer une association de plantes adéquates comme le Tamarix, Le peuplier, et le ricin ;
- Il est interdit de dessoucher les berges (risques de déstabilisation des berges) ;
- Il est fortement déconseillé de recalibrer les cours d'eau ;
- Les techniques lourdes de génie civil sont à réserver à la protection des habitats comme l'enrochement ou les gabions qui peuvent mieux se végétaliser que les autres techniques ;
- Il est obligatoire d'utiliser des techniques de stabilisation par le biais de la ripisylve stabilisatrice du sol et l'utilisation d'arbres, arbustes, couvres sols... Les espèces à utiliser sont : le Cyprès , le Tamarix, l'Atriplexe ;
- Etablir des plans de lutte contre l'érosion hydrique ;

Murs de soutènement

La méthode de fixation du sol par les murs de soutènement est fréquemment utilisée au niveau national, elle consiste en la réalisation de murs par différents matériaux: béton, pierre, armature....

Ce procédé est préconisé au niveau des talus dans le but de la stabilisation et la création de terrasses plantées

Mur-poids en gabions

Le mur en gabions est un ouvrage formé de paniers en treillis remplis de pierres et empilés les uns sur les autres.

- Le remplissage des cellules doit être effectué manuellement avec des pierres conformes à la norme 14501 du ministère ;
- Le diamètre des pierres doit être compris entre 100 mm et 200 mm. Le sol de fondation doit être réglé sur une largeur minimale égale à la largeur des cellules de base, plus 300 mm ;
- Avant la construction de l'ouvrage, le sol de fondation doit être densifié à l'aide d'un rouleau compresseur. Si des lentilles ou couches de sol de mauvaise qualité sont rencontrées, elles doivent être enlevées et remplacées.



Ripisylve : écosystème forestier sur la berge d'un fleuve

Hélophytes : plantes de berges, amphibies, pérennes, dont les organes de pérennité (rhizomes...), dont les racines vivent toujours sous l'eau

Hydrophytes : plantes de pleine eau, submergées en tout ou partie ou flottantes

Coupe : Plantation fixatrice des berges

ARTICLE 18 / LA FORÊT PÉRIURBAINE DE KÉNITRA

- Reboisement des zones dégradées en plantation par des espèces adaptées au climat pour une meilleure fixation du terrain, contribuant à adoucir le climat et à améliorer la situation socio-économique de notre zone d'étude;
- La préservation de zones du site pour la création de boisements se prononce importante vu le rôle qu'elle joue comme écran antibruit et un lieu pour la conservation de certaines espèces endémiques ou autochtones ;

ARTICLE 19/ LE SITE HUMIDE FOUARAT

- La faune et la flore doivent être protégées au moyen d'une gestion rationnelle en vue de préserver toutes les espèces et de garantir l'équilibre écologique.
- Est interdite ou soumise à autorisation préalable de l'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, toute activité susceptible de porter atteinte aux espèces animales et végétales au niveau des cours d'eau.

ARTICLE 20/ LA ZONE AGRICOLE

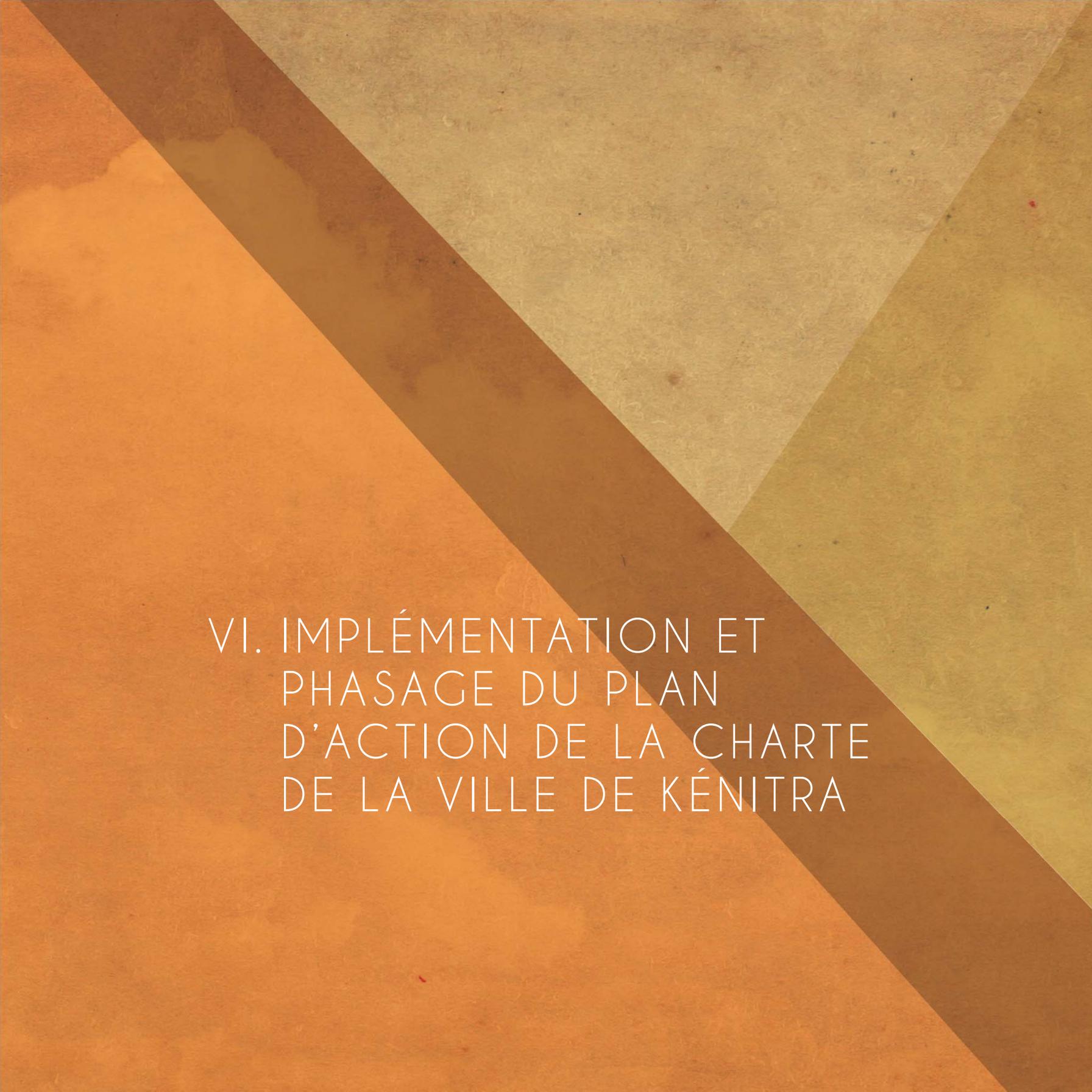
Les espaces agricoles jouent un rôle majeur dans la définition et la protection des entités paysagères. Ces entités liées à la présence et à la proximité de la ville de Kénitra produisent des paysages particuliers et ont un rôle structurant dans l'organisation de l'espace construit. **Zone tampon** et **frontière, espace de transition**, ces espaces imposent le respect des distances qui se traduisent en termes de valeur et d'attractivité.

La largeur et l'emplacement de ces bandes devraient être précisés par le plan d'aménagement en les définissant comme zones non aedificandi.



Néanmoins, nous recommandons à ce sujet :

- Aménagement des haies de cyprès de séparation entre les parcelles agricoles ;
- Implantation des arbres en isolé, en triplet ou en alignement pour créer et évoluer le bocage. Les espèces à utiliser sont: le Peuplier, le Grevillea, l'Acacia...
- Interdire l'irrigation des parcelles agricoles par les eaux usées soit brutes ou traitées;
- Prévoir la lutte biologique des parcelles et éviter le maximum les traitements phytosanitaires ;
- Protéger les structures végétales liées à l'espace agricole (haies, bosquets, arbres isolés...) à travers un arrêté communal permanent ;
- Développer une agriculture garante d'une qualité de production et de paysages: olivettes, vergers...
- Développer d'autres formes d'agricultures pérennes comme l'agrisylviculture et le sylvopastoralisme: gestion d'un boisement et pâturage pour les animaux ;
- Il est fortement interdit d'utiliser des produits chimiques le long et en bordure des cours d'eau (largeur à adapter en fonction des produits et des conditions de sol, minimum 5 m, peut être plus selon certains produits). Des études techniques montrent qu'une largeur de 5 à 6m permet d'absorber (de métaboliser dans les plantes) 80% des produits phytosanitaires qui sans cela s'écouleraient dans les ruisseaux .



VI. IMPLÉMENTATION ET
PHASAGE DU PLAN
D'ACTION DE LA CHARTE
DE LA VILLE DE KÉNITRA

L'implémentation du plan d'action de la Charte de la ville de Kénitra doit se faire selon des étapes essentielles :

Etape 1 :

1. Une réunion de concertation et d'approbation rassemblant tous les acteurs locaux va se tenir pour la validation du Plan d'action de la charte de la ville de Kénitra ;
2. Planification du plan d'action des entités urbaines en actions exécutable selon un ordre de priorités ;
3. Finalisation du plan d'action des entités urbaines et sous-contrats-action : Des contrats seront paraphés entre les différents acteurs sous la tutelle de la Province indiquant particulièrement la consistance des actions, le timing de leur réalisation et leur budget ;

Etape 2 :

4. Programmation budgétaire : les budgets prévus pour chaque action sont programmés dans un cadre partenarial et suivant une organisation pluriannuelle. Chaque partie prenante doit préciser le montant de sa participation aux différentes actions et honorer ses engagements relativement au calendrier de décaissement ;
5. Marketing du plan d'action : Une action de Marketing touchant les actions prévues doit être effectuée en vue d'assurer leur exécution dans les meilleures dispositions ;

Etape 3 :

6. Installation d'un comité de suivi: Un comité regroupant les représentants de la Province, de la Municipalité, de l'Agence Urbaine et des acteurs concernés par le contrat doit être institué pour garantir le suivi et l'évaluation des actions à réaliser ;
7. Réseau des partenaires par la conception d'une plate-forme web site accessible à tous les partenaires et sur lequel peut s'effectuer l'échange et le partage au sujet du plan d'action de la Charte de Kénitra ;
8. Reporting : Des comptes-rendus réguliers périodiques doivent être réalisés par les maitre d'ouvrage chargés de l'exécution des actions réalisés dans le cadre des contrats- action et restitué au comité de suivi ;

Etape 4 :

9. Communication des évaluations : les évaluations des actions réalisées seront communiquées à tous les acteurs concernés dans le but d'une révision future de ces actions ;
10. Evaluation finale .

UN COMITE DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA CHARTE DE LA VILLE DE KÉNITRA

La mise en œuvre des différents contrats programme ou conventions et leur déclinaison en actions d'intervention nécessite la mise en place d'un comité de suivi permanent présidé par le Gouverneur de la Province et composé, en plus du président de la Commune, des représentants de l'ensemble des parties concernées, du président de la commission de l'urbanisme et de l'environnement au sein de la commune de l'autorité provinciale (division d'urbanisme), de l'autorité locale et de l'Agence Urbaine de Kénitra.

• MISSION DU COMITÉ ET PÉRIODICITÉ DE RÉUNIONS

Ce comité de suivi devrait se réunir 3 fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Il sera chargé notamment de :

- Établir ou finaliser un programme d'intervention annuel ;
- Définir les modalités de mise en œuvre des différents projets et les faire valider par les instances concernées ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs et des engagements des différents Contrats programmes et conventions.

Le secrétariat est assuré par la Commune, assistée par l'agence urbaine.

• COMMISSIONS DE GESTION ET SUIVI

Ce comité de suivi peut désigner une ou plusieurs commissions de gestion et suivi, dont les membres seront nominativement désignés par les différents partenaires membres du comité. Cette commission se réunira 2 fois par mois et chaque fois que cela est nécessaire. Il sera chargé notamment de :

- Vérifier les CPS, TDRs et projets de contrats, avec les différents intervenants (les entreprises, les consultants, BET, Bureaux de contrôle, les architectes, les topographes...);
- Lancer les appels d'offres et appel à manifestation d'intérêt... ;
- Étudier les offres et proposer l'attribution des contrats d'exécution ;
- Suivre l'exécution des actions et superviser les travaux des entreprises ;
- Faciliter les démarches administratives à l'ensemble des intervenants;
- Encadrer et accompagner, le cas échéant, les propriétaires privés ou les populations affectés par les projets ;
- Préparer les documents de communication autour des différents projets ;
- Assurer la gestion et le suivi de la mise en œuvre des objectifs et des engagements des Contrats programmes et des activités lancées.

VII.ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

En ce qui concerne la mise en œuvre de la charte de la ville de Kénitra, le plan d'action recouvrira une période de **cinq années**, fragmentée en **10 semestres**. Les acteurs auront l'opportunité, suivant les pourparlers programmés, de se positionner sur la totalité de la durée ou de signer des contrats annuels selon le planning préconisé.

ACTIONS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES	Echéancier en semestre												
			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10			
1. Aménagement architectural de la place Maghreb Arabi ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
2. Aménagement architectural de la place de la Municipalité ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
3. Aménagement architectural de la place Chouhada ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
4. Aménagement architectural de la place Nafora ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
5. Aménagement architectural de la place Mohammed VI	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
6. Aménagement architectural et paysager de la Corniche sur l'Oued Sebou ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
7. Aménagement architectural, paysager et urbanistique de l'entrée : Sidi Yahya/ Mohammed VI ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
8. Aménagement architectural, paysager et urbanistique de l'entrée : RP 4266/ rue Mehdiya/ Vers Mehdiya ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													
9. Aménagement paysager des Abords de la Forêt Maamora ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification													
10. Aménagement architectural et urbanistique de l'avenue Mohammed V ;	Collectivité territoriale de Kénitra	Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique Conseil Régional Conseil Provincial Commune Agence Urbaine de Kénitra													

